



Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars

Sites Natura 2000 FR4301340 et FR4312018

Document d'objectifs

Validé par le comité de pilotage du 21 janvier 2016



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4301340 et FR4312018 Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars

Maître d'ouvrage

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Franche-Comté

Suivi de la démarche à la DREAL : Luc TERRAZ, Laure HEINRICH

Opérateur Natura 2000

Opérateur : Commune de Champlitte

Animateur technique : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction générale / Coordination / Cartographie : Bertrand COTTE & Bernard DESTRIEUX - Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts : Laurent DELAFOLLYE, Claire Moreau - Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. 2011

Cartographie des habitats forestiers : Laurent DELAFOLLYE, Claire Moreau - Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. 2011

Inventaire de la flore : néant

Inventaire des chiroptères et mammifères : néant

Inventaire des amphibiens et reptiles : néant

Inventaire des oiseaux : Thomas DÉFORÊT, Christophe MORIN - BCD-Environnement, LPO Franche-Comté. 2008

Inventaire des insectes : néant

Références bibliographiques à utiliser pour le Document d'objectifs

COTTE B. & DESTRIEUX B., 2016. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301340 et FR4312018 « Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars »*. Commune de Champlitte, Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. DREAL Franche-Comté. 115 p. + annexes.

Photos de couverture : Pâturage ovin sur la pelouse de la Pâturie (L. Delafollye, CEN FC). Pie-grièche écorcheur (F. Ravenot, CEN FC)

REMERCIEMENTS

aux organismes, personnes et structures ayant participé à l'élaboration de ce document

Mesdames, Messieurs les représentants des communes de Champlitte et de Vars concernées par le site Natura 2000	Messieurs les présidents des communautés de communes des Quatre Rivières et du Pays d'Autrey	La sous-préfecture de Haute-Saône	La Chambre d'Agriculture de Haute-Saône M. Philippe Boulier M. Martin Yvan	L'agence Destination 70 M. Damien Pagani M. Philippe Craimet
M. Gilles Teuscher, maire de Champlitte, et M. Philippe Martaresche, adjoint en charge de l'environnement.	Messieurs les Conseillers départementaux des cantons de Champlitte et d'Autrey-lès-Gray	La DREAL Franche Comté M. Luc Terraz Mme Laure Heinrich Mme Marie-José Vergon-Trivaudey	Les exploitants agricoles concernés par le site Natura 2000 M. Gaëtant Lavoignet M. Jean-Marc Clerget M. Michel Mechet M. Philippe Lackner	Le Comité départemental olympique et sportif de Haute-Saône M. Jean-Claude Ayala
Les maires délégués de Montarlot, Leffond, Nouvelle-les-Champlitte, Champlitte-la-ville, Frettes et Margilley	Monsieur le président du Conseil départemental de Haute Saône	La DDT de Haute-Saône M. Jean-Noël Lavocat M. David Hummel	EARL Roche EARL des Petits Prés EARL Thevenot EARL Legrand EARL de la Cour Violette EARL du Salon	Pour la transmission des informations naturalistes nécessaires au diagnostic Le CBNFC-ORI La LPO Franche-Comté La CPEPESC Franche-Comté
M. Jean-Pierre Sornay, maire de Vars	Madame la présidente du Conseil régional de Franche-Comté	L'ONEMA M. Hubert Mouette	Le propriétaire de l'étang de Theuley-lès-Vars M. Jean-Pierre Goux	L'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs
		L'ONF Mme Camille Jarry	L'association des Communes forestières de France M. Philippe Marsin	
			La Fédération de Pêche de Haute-Saône M. Cyrille Pardon	

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	p.4	<u>D. Modalités de suivi : évaluation</u>	p.94
<u>Présentation générale de Natura 2000</u>	p.5	Tableau 13 : Évaluation des actions	
<u>Fiche d'identité du site</u>	p.8	Tableau 14 : Évaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	
<u>A. Rapport de présentation, diagnostic</u>	p.11	Tableau 15 : Évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	
Tableau 1 : Données administratives		<u>E. Charte Natura 2000</u>	p.106
Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site		<u>Conclusion</u>	p.112
Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol		<u>Bibliographie</u>	p.114
Tableau 4 : Données abiotiques générales		<u>Annexes</u>	p.116
Tableau 5 : Données biotiques générales		Annexe 1 : APPB des pelouses sèches de Champlitte	
Tableau 6 : Écosystèmes		Annexe 2 : Matrice cadastrale du site Natura 2000	
Tableau 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire		Annexe 3 : Liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement	
Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire		Annexe 4 : Liste des MAEC mobilisables pour la période 2015-2020	
Tableau 9 : Espèces remarquables à enjeux de conservation en Franche-Comté		Annexe 5 : Listes de référence des projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000	
<u>B. Objectifs de développement durable</u>	p.74	Annexe 6 : Liste des cartes du Docob	
Tableau 10 : Enjeux et objectifs généraux		Annexe 7 : Abréviations et acronymes	
Tableau 11 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux actions transversales		Annexe 8 : Glossaire	
<u>C. Propositions de mesures de gestion</u>	p.81	Annexe 9 : Code FSD des activités humaines	
Tableau 12 : Actions			

INTRODUCTION

Le site Natura 2000 « pelouses sèches de Champlitte » a été reconnu d'importance communautaire en janvier 1998, au titre des directives européennes « habitats, faune, flore » et « oiseaux ».

Dès 1999, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (à l'époque Espace naturel comtois) a été désigné en tant qu'opérateur Natura 2000 pour la rédaction du document d'objectif (Docob). Un travail de concertation avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, chasseurs, forestiers, etc.) mené au travers de réunions du Comité de pilotage (Copil) et de groupes de travail thématiques a permis l'aboutissement de ce premier Docob validé en mai 2003.

Sa mise en œuvre s'est traduite par une importante implication de la Commune de Champlitte en partenariat avec le CEN pour la conservation des pelouses sèches. Le site a notamment bénéficié du programme LIFE « Pelouses sèches relictuelles » (1998-2002) pour le financement de travaux de restauration et d'entretien des pelouses, ainsi que la mise en place d'un entretien par le pâturage ovin extensif.

En 2006, le site a été étendu à la commune de Vars, en incluant les étangs de Theuley et une partie du ruisseau des Ecoulottes, et devenant par la même occasion site Natura 2000 « pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars ». Cette extension a apporté de nouveaux enjeux relatifs à la conservation des zones humides et des chauves-souris.

En 2010, la Commune de Champlitte, devenue structure opératrice, a poursuivi son partenariat avec le CEN qui s'est vu confier l'animation du site. A cette époque la mise à jour et le renouvellement du Docob apparaissent nécessaires. Ce travail de renouvellement a abouti en 2014 à la validation du diagnostic et des mesures de gestion au cours de deux comités de pilotage, puis à sa validation finale par le Copil du 21 janvier 2016.

Cette longue et nécessaire mise à jour du document d'objectifs n'a heureusement pas empêché la poursuite de l'animation sur le terrain :

- Le pâturage extensif des pelouses sèches communales et en propriété du CEN se poursuit, et des projets de contrats Natura 2000 visant leur réouverture sont à l'étude.
- Un travail est engagé pour améliorer la gestion des étangs de Theuley, en partenariat avec leur propriétaire.
- En 2015 un programme agro-environnemental et climatique (PAEC) a été déposé, permettant aux exploitants agricoles de bénéficier d'aides pour la préservation de la richesse naturelle des pelouses et prairies qu'ils fauchent ou pâturent.

Ce nouveau document d'objectif sera une base solide et actualisée pour poursuivre et développer les actions de conservation des milieux naturels en partenariat avec les acteurs socio-économiques du territoire. Il s'agit d'une opportunité à saisir pour construire localement l'avenir de notre patrimoine naturel et de notre cadre de vie.

Gilles Teuscher
Maire de Champlitte
Président du comité de pilotage



NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE (voir carte 1)

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des **28 pays de l'Europe**. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 En Europe (http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/barometer/index_en.htm)

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 106 sites pour les deux directives** soit **94 991 000 ha**. Ils couvrent 17,5% de la surface terrestre de l'UE (EU, 2011) :

- **22 594 sites en ZSC** (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **73 362 000 ha**. Ils couvrent 13,6% de la surface terrestre de l'UE,
- **5 347 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux soit **62 756 000 ha**. Ils couvrent 12% de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 En France (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats>)

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

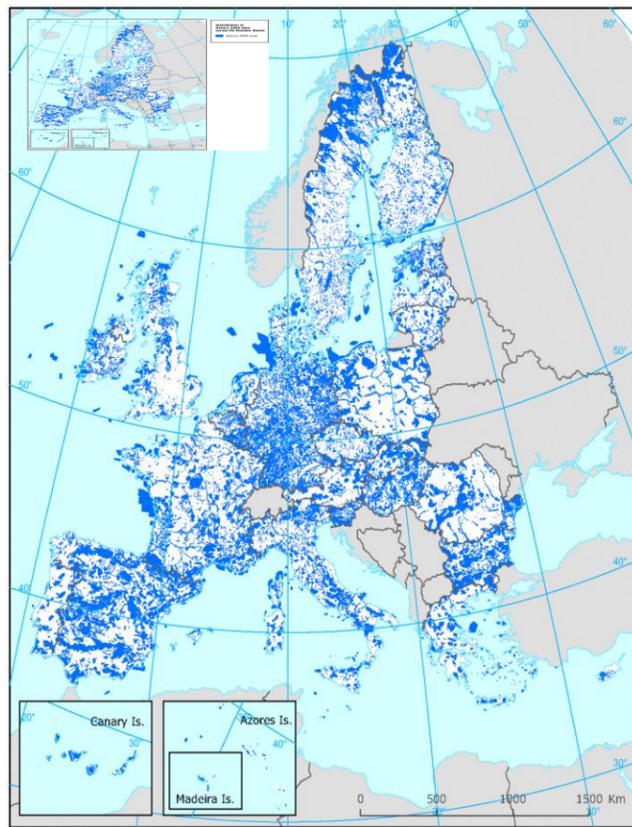
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1758 sites** pour 12,6 % du territoire métropolitain soit **6 912 069 ha** hors domaine marin qui représente 4 144 921 ha (INPN, 2014) :

- **1 367 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,54 % de la surface terrestre de la France, soit **4 685 459 ha**,
- **387 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,93 % de la surface terrestre de la France, soit **4 363 938 ha**.

Natura 2000 en Franche-Comté (INPN, 2014)

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend 79 sites qui couvrent **254 658 ha**, soit 15,64 % du territoire régional :

- **49 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 14,41 % de la surface de la région, soit **234 531 ha**,
- **30 sites en ZPS** au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 13,86 % de la surface de la région, soit **225 575 ha**.



Distribution of Natura 2000 sites across EU Member States

■ Natura 2000 sites

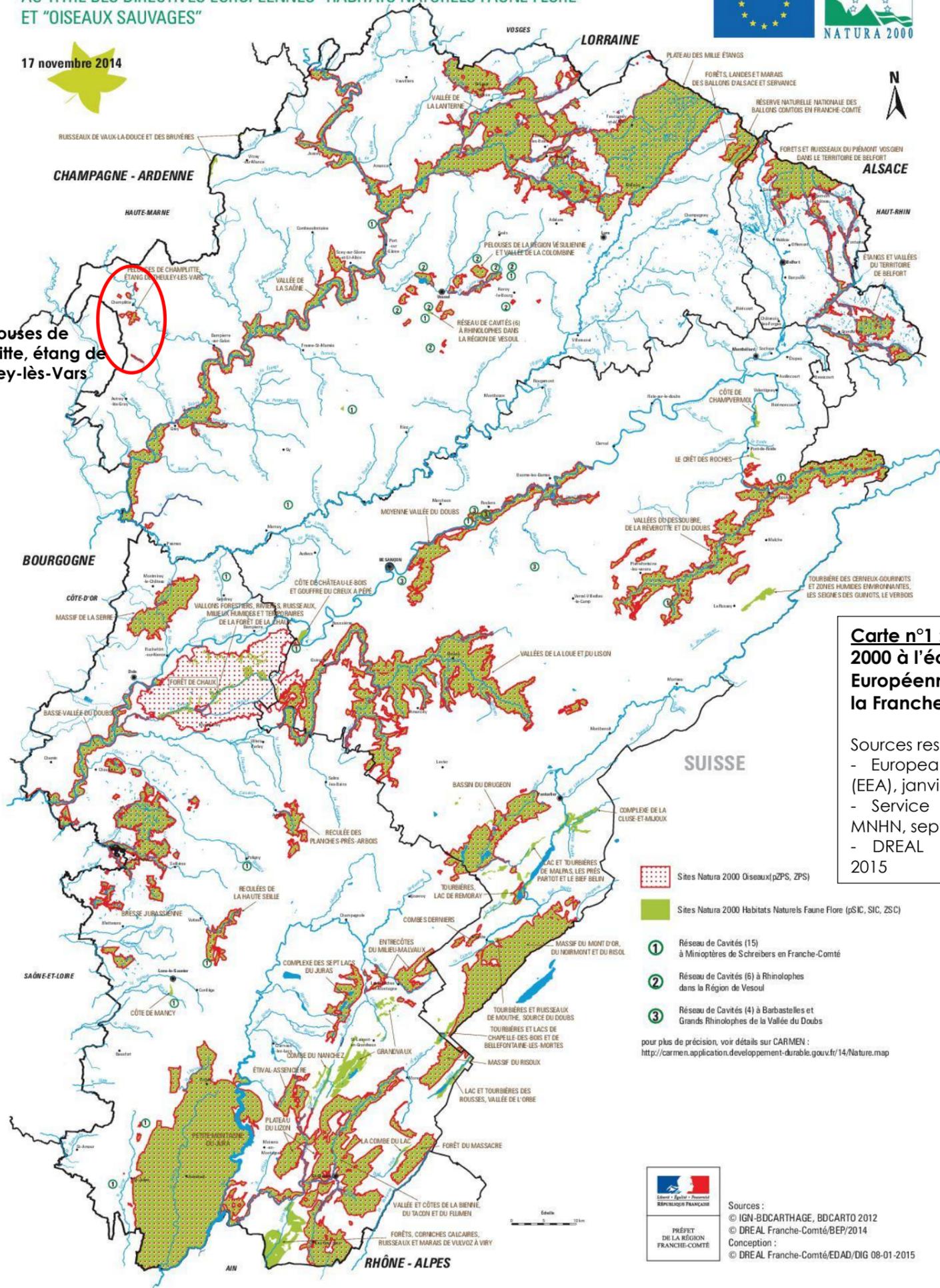
LE RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCHE-COMTÉ

AU TITRE DES DIRECTIVES EUROPÉENNES "HABITATS NATURELS FAUNE FLORE" ET "OISEAUX SAUVAGES"



17 novembre 2014

Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars

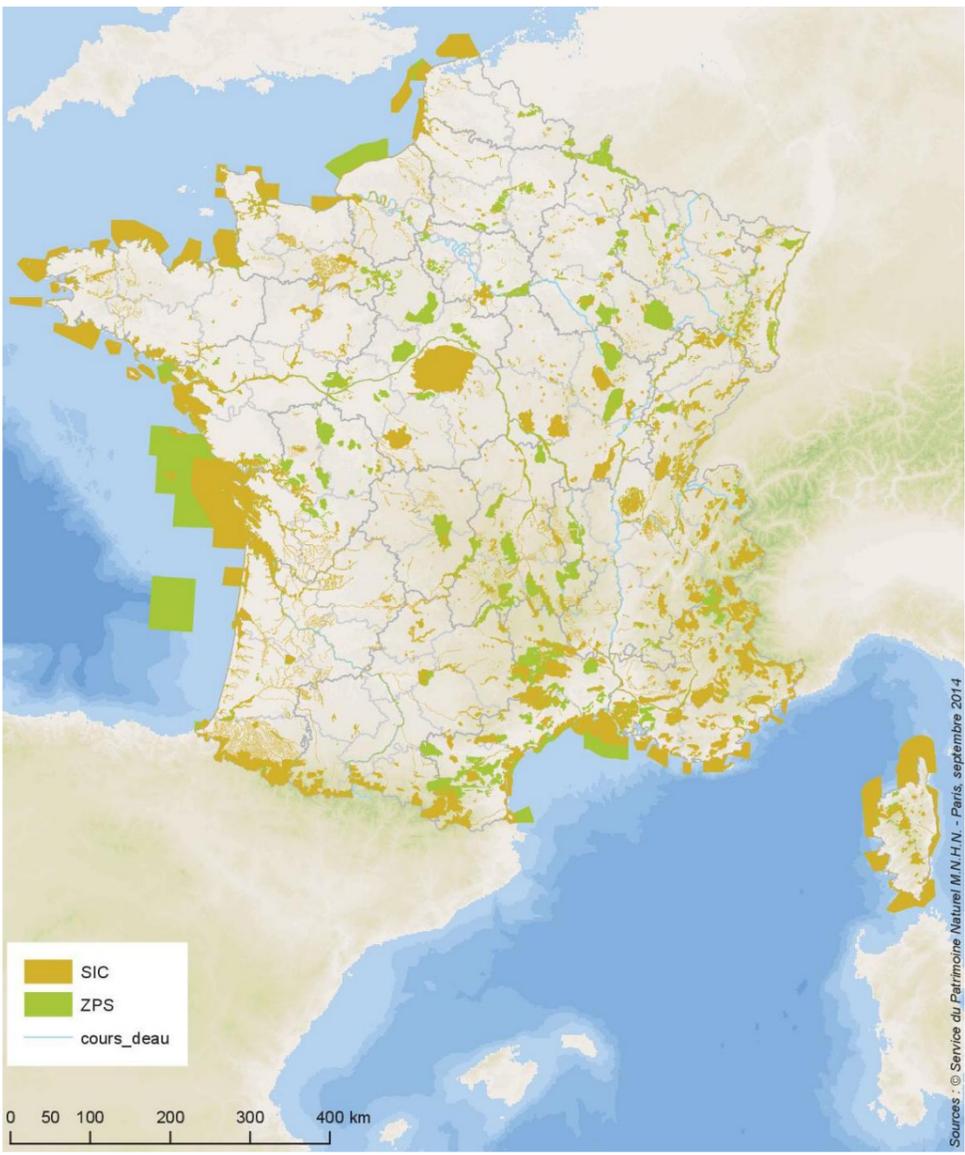


Carte n°1 : Le réseau Natura 2000 à l'échelle de l'union Européenne, de la France et de la Franche-Comté

Sources respectivement :

- European Environment Agency (EEA), janvier 2015
- Service du Patrimoine Naturel MNHN, septembre 2014
- DREAL Franche-Comté, janvier 2015

- Sites Natura 2000 Oiseaux (ZPS)
 - Sites Natura 2000 Habitats Naturels Faune Flore (pSIC, SIC, ZSC)
 - ① Réseau de Cavités (15) à Miroitiers de Schreiber en Franche-Comté
 - ② Réseau de Cavités (6) à Rhinophes dans la Région de Vesoul
 - ③ Réseau de Cavités (4) à Barbastelles et Grands Rhinophes de la Vallée du Doubs
- pour plus de précision, voir détails sur CARMEN : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/14/Nature.map>



Sources : © Service du Patrimoine Naturel M.N.H.N. - Paris, septembre 2014

Sources :

- © IGN-BDCARTHAGE, BOCARTO 2012
- © DREAL Franche-Comté/BEP/2014
- Conception : © DREAL Franche-Comté/EDAD/DIG 08-01-2015

FICHE D'IDENTITE DU SITE (voir carte 2)

Nom officiel du site Natura 2000 : Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars

Désigné au titre de la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4312018

Désigné au titre de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4301340

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : Franche-Comté

Localisation du site Natura 2000 : Haute-Saône

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : 346 ha

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 92/43/CEE : 346 ha

Opérateur du site Natura 2000 : Commune de Champlitte

Prestataire technique : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Gilles THEUSCHER, maire de Champlitte

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Collège des collectivités territoriales et leurs groupements :

- Le président du Conseil régional
- Le président du Conseil général
- Le président de l'Établissement public territorial du bassin Saône et Doubs
- Le conseiller général de Champlitte
- Le président de la Communauté de communes des Quatre Rivières
- Le président de la Communauté de communes du Pays d'Autrey

- Le maire de Champlitte et les maires délégués de Montarlot, Leffond, Neuville-les-Champlitte, Champlitte-la-ville, Frettes et Margilley
- Le maire de Vars

ou leurs représentants

Collège des compagnies consulaires, associations, usagers et personnes qualifiées

- Le président de la Confédération paysanne de Haute-Saône
- Le président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitations agricoles de Haute-Saône
- Le président des Jeunes agriculteurs de Haute-Saône
- Le président du Syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de Haute-Saône
- Le président de l'Association des communes forestières de Haute-Saône
- Le président du Comité départemental du tourisme
- Le président du Comité départemental olympique et sportif
- Le président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Haute-Saône
- Le président de la Fédération départementale des chasseurs de Haute-Saône
- Le président du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
- Le président de Franche nature environnement Haute-Saône
- Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté
- Le président de la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères
- Le président de l'office pour les insectes et leur environnement
- Le président de la Société grayloise des amis de la nature
- Le président de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
- Le président du Centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté

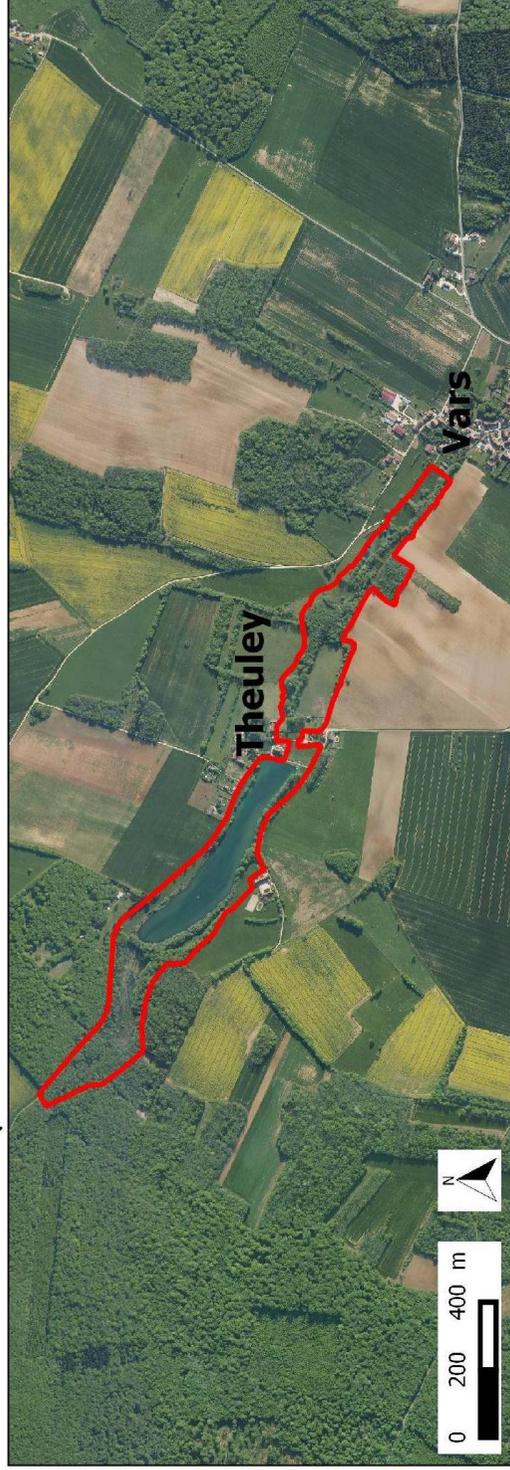
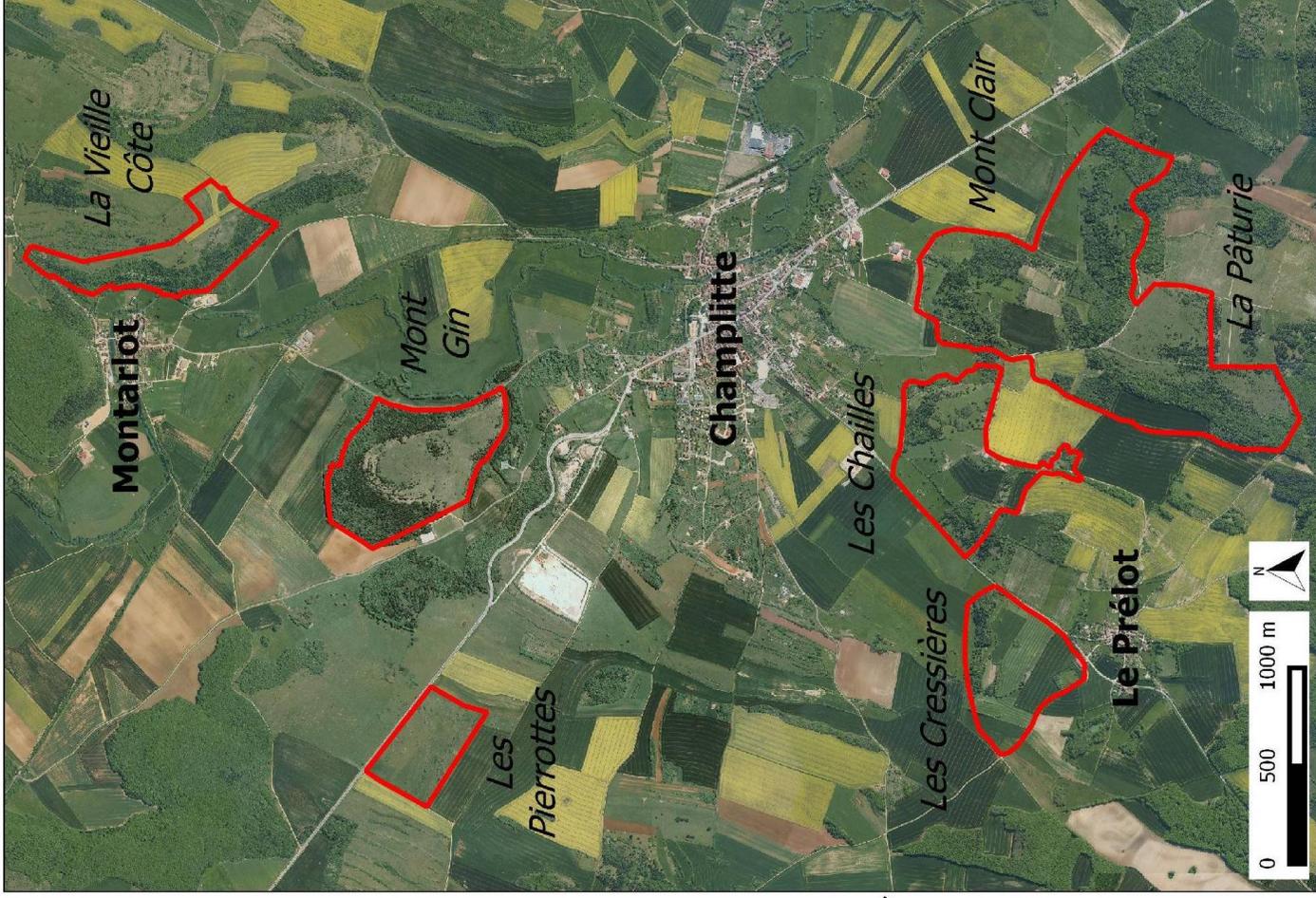
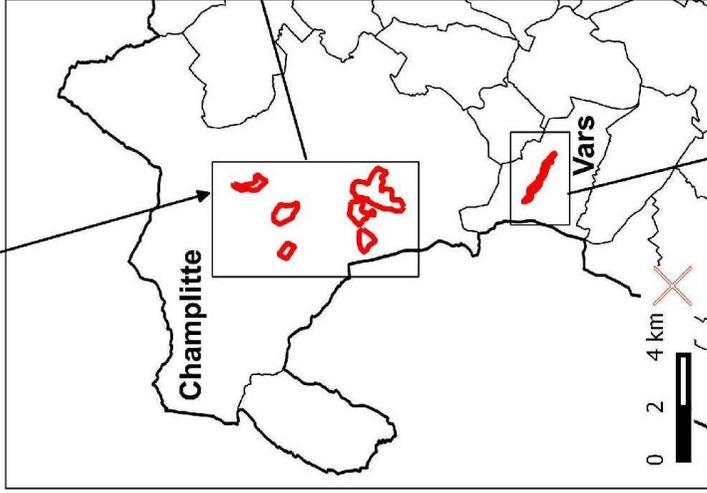
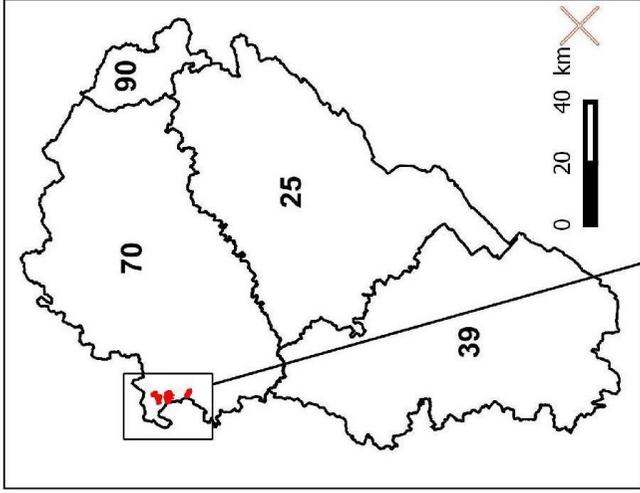
ou leurs représentants

Collège des services de l'Etat et établissements publics

- Le préfet de Haute-Saône
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Le Directeur départemental des territoires
- Le délégué régional de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (délégation de Besançon)
- Le chef départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Le chef départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Le directeur de l'agence de Vesoul de l'Office national des forêts

ou leurs représentants

**Carte n°2 : localisation du site Natura 2000
"Pelouses sèches de Champlitte et étang de Theuley-lès-Vars"**



A. RAPPORT DE PRESENTATION, DIAGNOSTIC

Tableau 1 : Données administratives

Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site

Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Tableau 4 : Données abiotiques générales

Tableau 5 : Données biotiques (autres que habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire)

Tableau 6 : Écosystèmes (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)

Tableaux 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire

Tableaux 8 : Espèces d'intérêt communautaire

Tableaux 9 : Espèces remarquables à enjeux de conservation en Franche-Comte

Tableau n°1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Franche-Comté	79 sites Natura 2000 en Franche-Comté : 46 sites au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore et 28 au titre de la Directive Oiseaux. Soit 14,75% du territoire régional.	INPN, 2015 DREAL Franche-Comté
Départements	1	Haute-Saône	13 sites Natura 2000 en Haute-Saône : 8 sites au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore et 5 au titre de la Directive Oiseaux. Soit 12% du territoire départemental.	DREAL Franche-Comté
Communes et EPCI	2	Communes	- Champlitte (12 920 ha) : 2,4% du territoire communal en Natura 2000 (314,9 ha). - Vars (1 600 ha) : 1,9% du territoire communal en Natura 2000 (29,96 ha).	SIG DREAL Franche-Comté Scan25 IGN
	2	Communautés de communes	- Communauté de communes des quatre rivières : 42 communes dont Champlitte. - Communauté de communes du Pays d'Autrey : 14 communes dont Vars.	Communautés de communes www.cc-4rivieres.fr paysdautrey.e-monsite.com
	2	Cantons	- Canton de Champlitte. - Canton d'Autrey-lès-Gray.	Conseil Général de Haute-Saône
	1	Pays	Pays Graylois : 141 communes et 6 communautés de communes. Contrat de pays 2007-2013	Pays Graylois www.pays-graylois.fr
Habitants	2053 hab 14 hab/km ²	Champlitte : 1848 Vars : 205	Territoire rural, population en légère augmentation entre 1999 et 2009. Très peu d'habitations dans le site Natura 2000 (hameau de Theuley).	Recensement de la population - INSEE 2009
Parcs nationaux	aucun	-	-	DREAL Franche-Comté
Parcs naturels	aucun	-	-	DREAL Franche-Comté
Réserves naturelles	aucune	-	-	DREAL Franche-Comté
APPB	1 144,3 ha total 137,1 ha dans le site	Pelouse sèches de Champlitte Arrêté n° 99-337 du 15 février 1999	4 pelouses sèches, communaux de Champlitte ou propriétés du CEN Franche-Comté. Arrêté en annexe 1	Préfecture de Haute-Saône

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Autres statuts écologiques : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, RBd, RNCFS,...	4	2 Sites gérés par le CEN FC au sein de la zone Natura 2000 + 2 sites à proximité immédiate	<ul style="list-style-type: none"> - Les Pierrottes et les Petits Chartons : pelouses sèches propriétés CEN FC - Le Mont de Gin, la Paturie et la Vieille côte : pelouses sèches communales de Champlitte (convention de gestion). - Etang de Theuley-lès-Vars : deux parcelles de boisements humides et queue d'étang en propriétés du CEN FC. Hors site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - La Combe Charton : culture à messicoles, friches agricoles et pelouses sèches. Propriété du CEN FC et ACCA de Champlitte (convention de gestion). - La Combe au Parfond : site à <i>Gagea villosa</i>, convention de gestion avec l'exploitant agricole 	CEN FC
Autres zonages connus (zones humides, ZICO, ZNIEFF, ENS...)	7 1 010 ha total 164,7 ha dans le site	ZNIEFFs type 1	<ul style="list-style-type: none"> - Les Petits Chatrons, les Petits Teffons et les -Chailles. N°00000154 - La Paturie. N°00000155 - La Vieille Côte. N°00000156 - Champs, jachères et pelouses-friches au Nord-Ouest de Champlitte. N°00000159 - Mont Gin. N°00000392 - Mare des Cressières. N°00000540 - Etang et zones humides de Theuley-lès-Vars. N°00000615 	DREAL Franche-Comté
	2	Zones humides	Zones humides de Theuley-lès-Vars : étangs et leurs ceintures, forêts alluviales riveraines du ruisseau des Écoulottes. Mare des Cressières et ses ceintures	DREAL Franche-Comté
Réserves de chasse et de pêche	3	réserves de chasse	Champlitte : concernent "La Vieille Côte" et "Les Pierrottes" Vars : "Etang de Theuley-lès-Vars".	ACCAs de Champlitte et Vars
Sites classés, inscrits	aucun	-	-	DREAL Franche-Comté
Monuments classés, inscrits et petit patrimoine	12	2 monuments classés 10 monuments inscrits	2 monuments classés et 8 monuments inscrits sur la commune de Champlitte et 2 monuments inscrits sur la commune de Vars. Aucun au sein du périmètre Natura 2000, hormis une partie de l'Abbaye de Theuley.	www.annuaire-mairie.fr

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Autres politiques territoriales (contrats de rivière, chartes environnement, autres sites Natura 2000, Scot, ...)	3	Contrats de rivière	- Contrat de rivières Salon-Vannion-Gourgeonne : en cours d'élaboration, les pelouses sèches de Champlitte sont en majeure partie dans le bassin du Salon. - Contrat de rivière Vingeanne : en cours d'élaboration, la mare des Cressières appartient au bassin de la Vingeanne. - Contrat de rivière « Val de Saône élargi à ses petits affluents » : en cours d'élaboration, concerne le bassin du ruisseau des Écoulottes.	EPTB Saône-Doubs
	1	Pays	Pays Graylois : 141 communes et 6 communautés de communes. Contrat de pays 2007-2013	Pays Graylois www.pays-graylois.fr
	1 228 ha 15 communes	Site Natura 2000 FR2100260 « Pelouses du Sud-Est haut-marnais »	Ce site Natura 2000, situé dans le département de Haute-Marne (52) et animé par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, constitue le prolongement nord du réseau de pelouses sèches de Champlitte. Ce site partage ainsi de nombreux enjeux de conservation avec le site des pelouses de Champlitte (habitats de pelouses sèches et éboulis fixés, damier de la succise, grand rhinolophe, lézard vert, azuré du serpolet, etc.). Son existence est un atout pour la conservation d'un réseau fonctionnel, interdépartemental et interrégional, de pelouses sèches.	DREAL Champagne-Ardenne CEN Champagne-Ardenne http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100260
	1	SCOT du pays graylois	Lancement du projet de SCOT en janvier 2013. En cours.	Pays Graylois
	1	PLU de Champlitte PLU de Vars	PLU de Champlitte en cours de finalisation PLU de Vars approuvé 15 juillet 2008	Communes de Champlitte et de Vars

Cartographie des aires protégées et périmètres d'inventaire : voir carte n°3

Synthèse

Situé dans le département de la Haute-Sône en Franche-Comté, ce site Natura 2000 de 346 ha est constitué de plusieurs îlots répartis sur deux communes rurales : Champlitte (pour 91% de la surface) et Vars (9%).

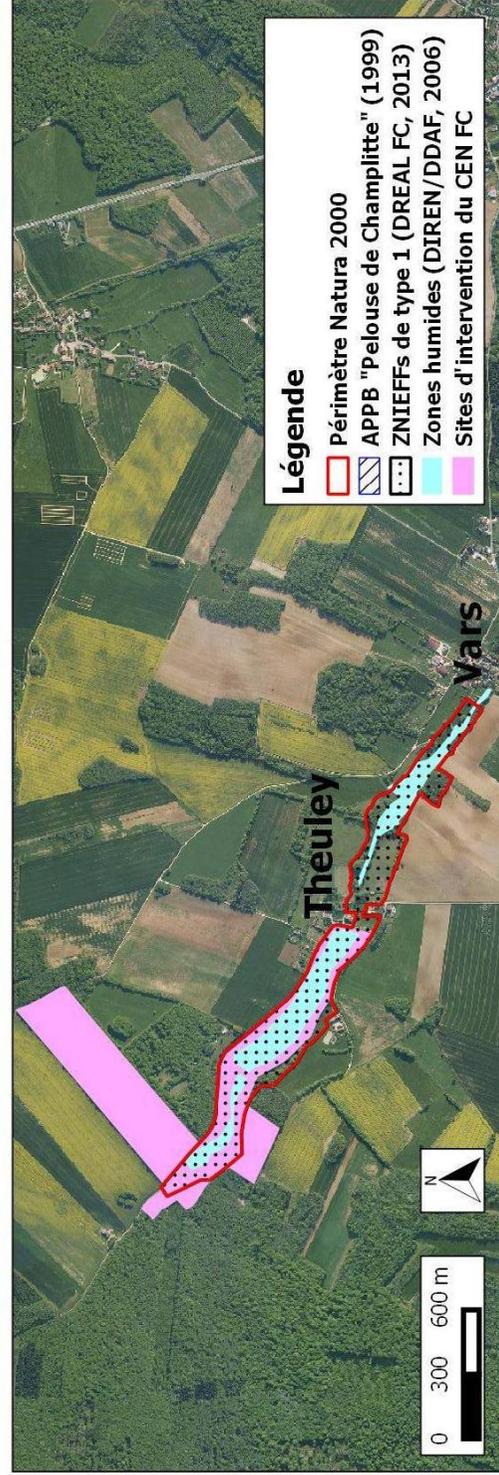
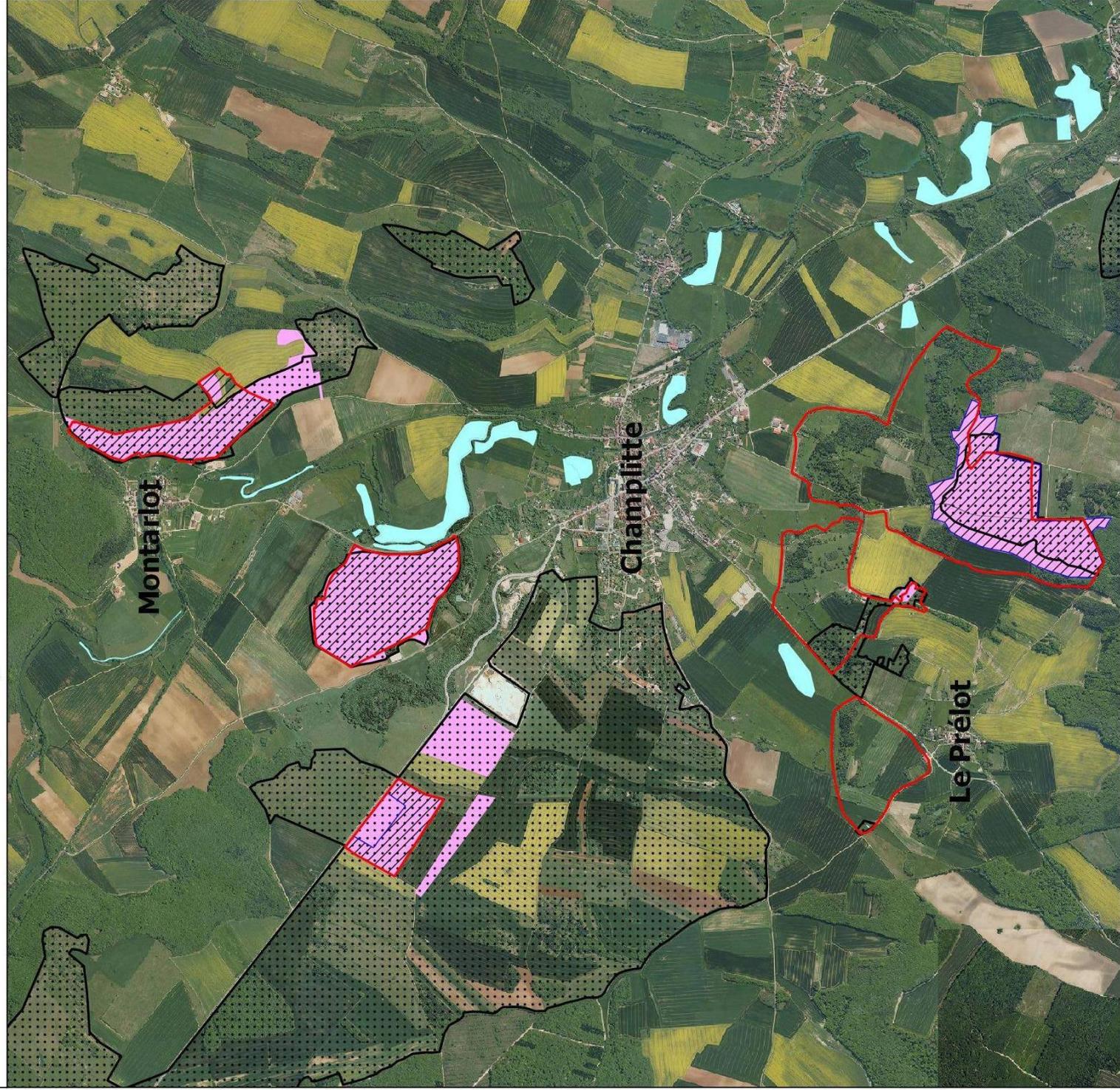
Ses contours recourent 7 ZNIEFFs de type 1 qui concernent des pelouses sèches, des friches agricoles et cultures céréalières, une mare, l'étang de Theuley et les prairies de part et d'autre du ruisseau des Écoulottes de Vars qui sont par ailleurs cartographiées en tant que zones humides. Ces inventaires sont complétés par une mesure réglementaire : un arrêté préfectoral de protection de biotope vise la protection d'un réseau de pelouses sèches sur la commune de Champlitte.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN FC) intervient également depuis 1994, sur ses propriétés et via des conventions de gestion avec la commune et l'ACCA de Champlitte, pour la gestion conservatoire de plusieurs sites de pelouses sèches et cultures extensives à Champlitte. De plus deux parcelles sont en cours d'acquisition par le CEN FC sur la queue de l'Etang de Theuley-lès-Vars.

Enfin on peut noter l'existence de trois réserves de chasse sur l'étang de Theuley et en pelouses sèches.

Un élément intéressant à noter est l'existence à proximité, dans le département de Haute-Marne, du site Natura 2000 des « pelouses du Sud-Est Haut-Marnais » qui vise la préservation d'un ensemble de pelouses sèches constituant le prolongement Nord du réseau de pelouses sèches de Champlitte.

Carte n°3 : Aires protégées et inventaires sur le site Natura 2000



Légende

- Périimètre Natura 2000
- ▨ APPB "Pelouse de Champlitte" (1999)
- ▤ ZNIEFFs de type 1 (DREAL FC, 2013)
- Zones humides (DIREN/DDAF, 2006)
- Sites d'intervention du CEN FC

Tableau n°2 : Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface totale	Surface dans le site		Enjeux par rapport à Natura 2000
			ha	ha	%	
Propriétés de l'État	0	-	0	0	0	-
Propriétés des communes et EPCI	9	Commune de Champlitte	134,011	122,3	35,3	Pelouses sèches du Mont Gin, La Pâturie et Vieille Côte - Eboulis de la Vieille Côte - Boisements
Grandes propriétés privées	50	parcelles de plus d'1 ha	244,5	164,4	47,5	Tous types de milieux dont étang de Theuley-lès-Vars, cultures, pelouses sèches et prairies mésophiles, mare des Cressières, boisements alluviaux, etc.
Petites propriétés privées	97	parcelles de moins d'1 ha	32,6	30,0	8,7	Surtout des parcelles forestières, quelques pelouses sèches et prairies.
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	7	Propriétés CEN FC	20,9845	17,8	5,1	Pelouses sèches des Pierrottes et Petits Chatrons - Boisements alluviaux de la queue de l'étang de Theuley-lès-Vars

Voir cartes de matrice cadastrale du site Natura 2000 en annexe 2.

Synthèse

Le site Natura 2000 est divisé en une multitude de parcelles cadastrales (164 parcelles). Les parcelles privées dominent largement en nombre (91%) mais ne représentent que 56,2% de la surface du site Natura 2000.

On trouve en effet plusieurs grandes parcelles communales dont la gestion dans un objectif de protection des milieux naturels est facilitée par l'existence d'une convention avec le CEN Franche-Comté. A ces parcelles en maîtrise d'usage s'ajoutent plusieurs parcelles en propriété du CEN Franche-Comté, soit au total 40 % du site faisant déjà l'objet d'une démarche de conservation des milieux naturels.

Tableau n°3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Type d'activité	Codes FSD	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources																																							
Agriculture	100, 101, 102, 110, 120, 140, 141, 150, 151, 170, 190	19 exploitants agricoles (sur le site) Surface Agricole Utile (SAU) dans le site : environ 180 ha soit 52% environ 130 ha prairies et 50 ha cultures	<p>Région agricole : plateaux de Haute-Saône</p> <p>A l'échelle des communes de Champlitte et Vars la SAU se répartit comme suit : 72% de terres labourées et 28% de surfaces fourragères. Dans le site Natura 2000 l'occupation des terres agricoles se répartit comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Occupation du sol</th> <th>Surface dans le site (ha)</th> <th>% par rapport à SAU dans le site</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>prairie permanente (non intégrée dans 1</td> <td>107,88</td> <td>55,33%</td> </tr> <tr> <td>prairie temporaire (entrant dans 1 rotation)</td> <td>5,89</td> <td>3,02%</td> </tr> <tr> <td>prairie temporaire de plus de 5 ans</td> <td>23,41</td> <td>12,01%</td> </tr> <tr> <td>Blé tendre hiver</td> <td>19,06</td> <td>9,78%</td> </tr> <tr> <td>Chanvre</td> <td>12,26</td> <td>6,29%</td> </tr> <tr> <td>Colza d'hiver</td> <td>6,17</td> <td>3,16%</td> </tr> <tr> <td>Gel fixe</td> <td>2,85</td> <td>1,46%</td> </tr> <tr> <td>Orge d'hiver</td> <td>8,34</td> <td>4,28%</td> </tr> <tr> <td>tournesol</td> <td>2,11</td> <td>1,08%</td> </tr> <tr> <td>Autres utilisations</td> <td>7,00</td> <td>3,59%</td> </tr> <tr> <td>SAU dans le site</td> <td>194,97</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surface totale des îlots concernés au moins pour partie par le site</td> <td>341,17</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Élevage : 137 ha soit 70% de la SAU et 40% du site Natura 2000. Élevage bovin-viande charolais dominant. Quelques exploitations en élevage bovin lait et en élevage ovin. Majoritairement prairies permanentes pâturées et secondairement des prairies de fauche.</p> <p>Céréaliculture : 51 ha soit 26% de la SAU et 15% du site Natura 2000. Dominance des céréales à paille et importance de la culture du chanvre textile.</p>	Occupation du sol	Surface dans le site (ha)	% par rapport à SAU dans le site	prairie permanente (non intégrée dans 1	107,88	55,33%	prairie temporaire (entrant dans 1 rotation)	5,89	3,02%	prairie temporaire de plus de 5 ans	23,41	12,01%	Blé tendre hiver	19,06	9,78%	Chanvre	12,26	6,29%	Colza d'hiver	6,17	3,16%	Gel fixe	2,85	1,46%	Orge d'hiver	8,34	4,28%	tournesol	2,11	1,08%	Autres utilisations	7,00	3,59%	SAU dans le site	194,97		Surface totale des îlots concernés au moins pour partie par le site	341,17		<p>- DDT 70 - AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000 - CEN FC. Cartographie des habitats du site Natura 2000</p>
			Occupation du sol	Surface dans le site (ha)	% par rapport à SAU dans le site																																						
			prairie permanente (non intégrée dans 1	107,88	55,33%																																						
			prairie temporaire (entrant dans 1 rotation)	5,89	3,02%																																						
			prairie temporaire de plus de 5 ans	23,41	12,01%																																						
			Blé tendre hiver	19,06	9,78%																																						
			Chanvre	12,26	6,29%																																						
			Colza d'hiver	6,17	3,16%																																						
			Gel fixe	2,85	1,46%																																						
			Orge d'hiver	8,34	4,28%																																						
			tournesol	2,11	1,08%																																						
			Autres utilisations	7,00	3,59%																																						
SAU dans le site	194,97																																										
Surface totale des îlots concernés au moins pour partie par le site	341,17																																										

Type d'activité	Codes FSD	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture (suite)			<p>Viticulture : 41 ha de vignoble répartis entre 2 exploitants sur la commune de Champlitte. Seuls 3 ha, situés au Mont Clair, sont inclus dans le site Natura 2000, ils sont cultivés en agriculture biologique. 35 hectares de vigne, cultivés en agriculture conventionnelle, jouxtent le périmètre Natura 2000 à La Pâturie.</p> <p>Trufficulture : Société de trufficulture de Champlitte. Plantation de 1600 noisetiers truffiers sur une parcelle communale en location (« Les Baraques »). Également une plantation sur terrain privé au « Mont Clair »</p> <p>Autres activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apiculture : quelques ruchers dans le site Natura 2000 - Vergers traditionnels plus ou moins entretenus. Un droit de bouilleur de cru existe dans la commune et un pressoir communal est disponible pour les habitants. - Pâturage équin par des particuliers sur des parcelles hors contexte agricole. <p>Tendances observées sur les communes de Champlitte et Vars entre 1988 et 2000 (données dur recensement agricole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disparition de 43% des exploitations - Augmentation de 39% de la SAU/exploitation - Augmentation de 25% des terres labourées - Diminution de 29% des surfaces fourragères - Diminution de 15% du nombre de bovins <p>→ développement céréalier au détriment des zones prairiales et déprise agricole sur les zones d'élevage non labourables (pelouse sèches en particulier).</p> <p>Mesures agro-environnementales (historique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAD sur 8 ha de pelouses sèches - CTE sur les pelouses sèches en propriété de la commune de Champlitte et du CEN. 	<ul style="list-style-type: none"> - DDT 70 - AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000 - CEN FC. Cartographie des habitats du site Natura 2000
Sylviculture	160, 161, 162, 166	Surface forestière dans le site : environ 80 ha soit 23%	<p>Il n'existe aucune forêt publique soumise au régime forestier, ni aucune forêt privée relevant d'un plan simple de gestion (PSG) au sein du périmètre Natura 2000. Majoritairement boisements feuillus, chênaie-charmaie-hêtraies, semblent pas ou peu gérés. Nombreux boisements issus de l'enrichissement d'anciens terrains agricoles (peuplement jeunes, boisements de pins subspontanés) ou de plantations de pins. Également part importante de forêts sur pentes (Vieille côte ou Mont Gin) difficiles à exploiter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DDT 70 - CEN FC. Cartographie des habitats du site Natura 2000

Type d'activité	Codes FSD	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Urbanisation	400, 430, 500, 501	2 PLU	<p>PLU de Champlitte en cours de finalisation PLU de Vars approuvé 15 juillet 2008</p> <p>Bâtiments : Très peu de zones urbanisées sont présentes dans le site Natura 2000. On peut recenser deux bâtiments agricoles aux lieux-dits « Les Chailles » et « Les Cressières », le terrain de sport en bordure Ouest du « Mont de Gin » et le hameau de Theuley-lès-Vars dont quelques maisons sont incluses au site.</p> <p>Routes et chemins : Aucune route ne coupe le périmètre du site, seules la D67, la D460 et plusieurs voies communales viennent longer le périmètre sur un faible linéaire. Le site est parcouru par des chemins de déserte agricole ou forestière.</p> <p>Réseaux aériens et souterrains : Aucune ligne électrique ne coupe le périmètre. Une servitude de passage de canalisations existe à la sortie du hameau du Prélot le long de la D460.</p>	<p>- Communes de Champlitte et Vars (plans d'urbanisme) - CEN FC. Cartographie des habitats du site Natura 2000</p>
Carrière	301	1 Carrière de roches massives	<p>Une carrière en activité est située sur la commune de Champlitte à proximité du site Natura 2000. Aucune extension n'est prévue dans le site.</p>	
Eolien	490	1 ZDE	<p>Le périmètre du site chevauche celui de la Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) des Trois Provinces au niveau du site des Pierrottes. Au sein de cette ZDE sera étudié un projet d'installation d'éoliennes sur les communes de Champlitte et de Percey-le-Grand. La puissance des installations définie par l'arrêté préfectoral de création de la ZDE est comprise entre 22 et 90 mégawatts. Les caractéristiques du projet restent à définir, notamment le nombre de machines, leur implantation et leur impact sur l'environnement, en particulier les enjeux Natura 2000.</p>	<p>- Préfet de Haute-Saône. Arrêté préfectoral n°70 du 21 janvier 2013.</p>

Type d'activité	Codes FSD	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Chasse	230	2 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) : Champlitte et Vars	Type de chasse : chasse individuelle du petit gibier en plaine ; chasse du grand gibier en forêt et en plaine en battue ; chasse à l'approche du grand gibier de juin à août. Actions cynégétiques : agrainage en forêt ; jachères en plaine, cultures à gibier en plaine et en forêt ; lâchers de gibier (perdrix, faisans et lapins de garenne).	- ACCA de Champlitte - ACCA de Vars
Pêche	220	Pêche privé sur ruisseau et étangs	L'Etang de Theuley-lès-Vars (formé de deux étangs successifs) est privé et la pêche n'est pas ouverte au public. Les pratiques de pêche et la gestion piscicole mise en place par le propriétaire ne sont pas connues. La pêche sur le ruisseau des Ecoulottes est également de droit privé. Il n'existe pas d'APPMA sur ce secteur.	- Propriétaire des étangs de Theuley - Fédération de pêche de Haute-SAône
Tourisme et loisirs	620, 622		- Office de tourisme de Champlitte - Camping de Champlitte, 2 hôtels et plusieurs gîtes ruraux - Patrimoine bâti : 2 monuments classés et 10 monuments inscrits, Champlitte bénéficie du label « Petite Cité comtoise de caractère ». Abbaye de Theuley. - Musée d'Arts et traditions populaires, Musée d'Art sacré - Viticulture de qualité en bio. - Patrimoine naturel : sentiers et itinéraires inscrits (Topo-guide), randonnée pédestre et VTT, panneaux d'informations sur les pelouses sèches communales - Fréquentation locale : ballade, pique-nique, panoramas, etc.	- Office du tourisme de Champlitte www.ot-champlitte.fr
Restauration et gestion de milieux naturels	?	2 plans de gestion rédigés par le CEN Franche-Comté	- Plan de gestion des Pelouses sèches de Champlitte 1999-2003 - Plan de gestion de la Combe Charton 2010-2014 (bordure de site) - Convention de gestion agricole à la Combe au Parfond (hors plan de gestion, bordure de site) - Plan de gestion de l'Etang de Theuley en cours de rédaction	CEN FC : - Lacroix & Dumont, 1999 - Delafollye, 2009

Synthèse

L'activité humaine dominante dans le site Natura 2000 est l'agriculture avec deux principaux types d'exploitation l'élevage et la céréaliculture. Les surfaces agricoles avec près de 195 ha occupent environ 55% de la surface total du site Natura 2000. On trouve principalement environ 137 ha (40 %) de prairies et 51 ha (15%) de cultures. A l'échelle communale, la tendance est à une diminution des activités d'élevage et donc au développement des grandes cultures au détriment des prairies. Ainsi, les milieux naturels prairiaux sont menacés par le labour et la surface en herbe diminue. Parallèlement une certaine déprise agricole existe sur les terres non arables et peu productive (pelouses sèches) se traduisant par un enrichissement de ces milieux ou leur colonisation par des pins. La commune de Champlitte est également connue pour son vignoble, celui-ci n'est que très peu inclus dans le périmètre du site Natura 2000 avec seulement 3 ha, ce qui représente 7,3% de la superficie totale du vignoble chânois (41 ha).

Les zones boisées sont peu représentées avec seulement 80 ha, soit 23% de la surface totale du site. La plupart d'entre elles sont issues des terres agricoles abandonnées et recolonisées spontanément par des pinèdes, des fruticées ou de jeunes forêts de feuillus. Étant donné la faible valeur économique de ces peuplements, les activités sylvicoles restent très limitées dans le site Natura 2000.

Les zones urbanisées sont quasi absentes dans le site Natura 2000 hormis quelques chemins d'exploitation agricole ou forestiers et bâtiments agricoles.

Les activités industrielles sont inexistantes dans le site, hormis une carrière de roches massives présente en périphérie.

La chasse au petit gibier de plaine et au grand gibier est pratiquée par les ACCA de Champlitte et de Vars. Ces associations mettent en place des jachères et des cultures à gibier, de l'agrainage en forêt et pratiquent des lâchers de faisans, perdrix et lapins.

En ce qui concerne l'activité halieutique, les étangs de Theuley les Vars et les petits plans d'eau proche du ruisseau des écoulottes sont privés et leur gestion pour la pêche de loisir n'est pas connue.

Les communes de Champlitte et Vars sont appréciées pour leur patrimoine bâti de caractère, leurs sites naturels, la production viticole à Champlitte et l'offre culturelle notamment les musées. La fréquentation touristique reste toutefois modeste et le site Natura 2000 est principalement concerné par la randonnée pédestre ou en VTT et la fréquentation locale par les habitants des communes proches.

Enfin une activité de conservation des milieux naturels existe depuis maintenant plus de 15 ans du fait d'un partenariat entre la commune de Champlitte et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Un plan de gestion a d'abord été rédigé sur les pelouses sèches communales et les propriétés du CEN. Il a abouti à divers travaux de réouverture, à la remise en place d'un pâturage ovin sur ces terrains et en la réalisation de divers suivis. Par la suite la gestion a été étendue sur des parcelles cultivées en faveur de la flore messicole et dernièrement sur des boisements humides en queue de l'Etang de Theuley-lès-Vars.

Tableau 4 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Données non disponibles	<p>Le site Natura 2000 prend place sur la région géologique des plateaux de Champlitte qui forment la terminaison septentrionale du fossé de la Saône. Ces plateaux sont parcourus par un ensemble de failles parallèles orientées sud-ouest/nord-est.</p> <p>Le paysage se caractérise par une morphologie karstique marquée par le climat périglaciaire quaternaire.</p> <p>Les pelouses sèches de Champlitte sont installées sur des formations calcaires allant du Bajocien supérieur à l'Oxfordien moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcaires oolithiques du Bajocien supérieur et du Bathonien inférieur - Calcaires compacts du Bathonien - Calcaires grenus du Bathonien supérieur et dalle nacrée du Callovien - Calcaires argileux à chailles de l'Oxfordien moyen - Calcaires du Prélôt de l'Oxfordien moyen <p>On trouve localement des dépôts périglaciaires de groizes calcaires qui correspondent à des éboulis cryoclastiques (ouest de la Vieille côte).</p> <p>Ainsi que des placages de Limons des plateaux argilo sableux d'origine fluviatile ancienne (Sud des Chailles).</p> <p>Enfin les fonds de talweg sont occupés par des colluvions limono-argileuses sur lesquelles prennent place les zones humides et l'étang de Theuley-lès-Vars ainsi que la mare des Cressières.</p>	- BRGM, carte géologique de la France à 1/50 000, Champlitte-et-le-Prelot. N°440
Pédologie	Données non disponibles	Données non disponibles.	-
Topographie	Altitude comprise entre 225 m (Vars) et 322 m (La Pâturie).	<p>Le relief des plateaux de Champlitte s'abaisse du Nord vers le Sud et présente des ondulations de grande courbure.</p> <p>Les pelouses sèches de Champlitte sont en position topographique Haute, sur des collines qui surplombent Champlitte et la vallée du Salon.</p> <p>L'étang de Theuley-lès-Vars se situe quant à lui au fond du vallon creusé par le ruisseau des Écoulottes de Vars qui le traverse.</p>	- IGN Scan 25

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	1 aire biogéographique 1 type de climat 2 types d'influences climatiques	Climat de type océanique dégradé à fort caractère continental Double influence : - Océanique dominant : précipitations abondantes (947,2 mm moyenne annuelle) et bien réparties dans l'année (min 51,6 mm en mars et max 106 mm en novembre) - Continental : forte amplitude thermique annuelle, contraste saisonnier marqué entre hiver froid (2,4°C moyenne de janvier) et été chaud (19,5°C moyenne d'août).	- Météo France, station météorologique de Coublanc (Haute-Marne) période 1994-2000
Hydrologie	1 bassin versant : la Saône. 2 sous-bassins	Le site Natura 2000 fait partie du Bassin du Rhône. Il est réparti sur trois sous-bassins versants : - Le bassin du Salon pour les pelouses sèches de Champlitte - Le bassin de la Vingeanne pour la mare des Cressières - Le bassin du ruisseau des Écoulottes pour l'Etang de Theuley-lès-Vars. Ces trois cours d'eau sont des affluents directs de la Saône. Par ailleurs la région s'inscrit dans un contexte karstique où l'eau s'infiltré et circule de manière souterraine et souvent différente des bassins versants topographiques.	- EPTB Saône Doubs, - DREAL Franche-Comté
Hydrographie	1 cours d'eau 4 étangs 1 mare	A Champlitte, le seul point d'eau existant dans le périmètre du site Natura 2000 est la mare des Cressières, située en bas de versant. Elle est alimentée par des eaux pluviales et de ruissellement. A Vars, le site est centré sur l'Etang de Theuley : le fond de vallée est en fait coupé transversalement par deux digues qui créent deux étangs successifs. Aménagés par les moines cisterciens au XII ^{ème} siècle, on distingue l'étang principal qui couvre une surface de près de 6 ha pour une profondeur maximale d'environ 3 mètres, et en amont le vieil étang très atterris qui couvre environ 1 hectare. Les étangs drainent un bassin versant topographique d'environ 74 ha, uniquement parcouru par des écoulements temporaires dans les points bas en période pluvieuse. Le ruissellement est toutefois suffisamment important pour inonder périodiquement les zones forestières à proximité de la queue du vieil étang. Les deux étangs communiquent par un vannage ouvert en permanence, l'étang principal alimente ensuite à l'aval l'ancien moulin de Theuley via un autre vannage qui donne naissance au « ruisseau des Écoulottes de Vars ». Il possède également un trop plein qui rejoint le ruisseau par un court passage souterrain. Le « ruisseau des Écoulottes de Vars » traverse ensuite toute la partie Ouest du site entre Theuley et Vars sur environ 1 km de linéaire. Plus en aval (hors site) il est rejoint par le « ruisseau des Écoulottes des Ecuelles » avec lequel il forme le ruisseau des « Écoulottes » qui se jette dans la Saône au niveau de Gray. A ce réseau superficiel s'ajoutent deux petits étangs (0,26 et 0,17 ha) situés dans le lit majeur et en rive gauche du ruisseau des Écoulottes, entre Theuley et Vars.	- EPTB Saône Doubs, - DREAL Franche-Comté - Tran Van Loc, 2001

Synthèse

Situé dans la région des plateaux de Haute-Saône le site Natura 2000 se caractérise par un climat océanique dégradé, lié à son éloignement de la côte atlantique, et à forte influence continentale du fait de la proximité du plateau de Langres.

La géologie est dominée par des formations calcaires du jurassique qui ont donné naissance à des sols superficiels et drainants propices au développement des pelouses sèches. Les zones humides de l'Etang de Theuley prennent place quant à elles sur des colluvions limono-argileuses de bas de pente.

Le relief est faible, prenant la forme de plateaux marqués d'ondulations de grande courbure, l'altitude du site varie entre 225 et 322 m.

Le site Natura 2000 est à cheval sur trois sous-bassins hydrographiques : celui du Salon pour les pelouses sèches de Champlitte, celui de la Vingeanne pour la mare des Cressières et celui du ruisseau des Écoulottes pour l'Etang de Theuley-lès-Vars. A Champlitte le seul point d'eau de surface est constitué par la mare des Cressières, à Vars le site est traversé par le « ruisseau des Écoulottes de Vars » qui prend sa source dans les Etangs de Theuley et draine un bassin versant d'environ 74 ha. Ce fonctionnement hydrologique est compliqué par la morphologie karstique du sous sol calcaire et l'existence de failles qui induisent de nombreuses circulations souterraines.

Tableau 5 : Données biotiques générales

Données biotiques	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats naturels en général	31 habitats	<ul style="list-style-type: none"> - 4 habitats de pelouses sèches d'intérêt communautaire : Festuco lemanii - Brometum erecti, Onobrychido viciifoliae - Brometum erecti, Blackstonio perfoliatae - Brometum erecti et Cerastietum pumili. - 2 habitats de prairies mésophiles fauchées d'intérêt communautaire : Galio veri - Trifolietum repentis et Heracleo sphondylii - Brometum mollis. - 1 habitat de prairie pâturée sans enjeu de conservation mais pouvant constituer un habitat d'espèce d'intérêt communautaire s'il est associé à des haies (oiseaux et chauves-souris) : Lolio perennis - Cynosuretum cristati - 1 habitat d'ourlet d'intérêt régional et d'intérêt communautaire lorsqu'il est présent en mosaïque avec des pelouses sèches : Coronillo variae - Brachypodietum pinnati - 2 habitats de haies et vergers constituant des habitats d'espèces d'intérêt communautaires (oiseaux, chauves-souris) - 2 habitats de cultures constituant des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (oiseaux) : cultures et vignobles. - 3 habitats de fourrés arbustifs d'intérêt communautaire lorsqu'ils sont présents en mosaïque avec des pelouses sèches ou constituant des habitats d'espèces d'intérêt communautaires (oiseaux) : Ligustro vulgaris - Prunetum spinosae, Coronillo emeri - Prunetum mahaleb, Frangulo alni - Salicetum cinereae. - 2 habitats d'éboulis d'intérêt communautaire : Arrhenathero subhirsuti - Centranthetum angustifolii, Rumici scutati - Scrophularietum hoppei. - 6 habitats de zones humides ouvertes d'intérêt communautaire ou constituant des habitats d'espèces d'intérêt communautaires (oiseaux, chauves-souris, amphibiens) : eau douces stagnantes, Equisetetum fluviatilis, groupement des Littorelletea uniflorae, Phragmitetum australis, Glycerietum maximae, Urtico dioicae - Convolvuletum sepium. - 1 habitat d'eau courante constituant un habitat d'espèces d'intérêt communautaire (poissons) - 3 habitats forestiers d'intérêt communautaire : Galio odorati - Fagetum sylvaticae, Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae, Salicetum albae. Et 2 habitats forestiers artificialisés : plantations de conifères et feuillus. - 2 habitats anthropisés pouvant constituer des habitats d'espèces d'intérêt communautaires (chauves-souris) : villages et zones rudérales. 	CEN FC

Données biotiques	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Flore en général	745 espèces signalées	745 espèces végétales recensées sur les communes de Champlitte et Vars.	CBNFC-ORI, CEN FC
Faune en général	406 espèces signalées	406 espèces de faune recensées sur les communes de Champlitte et Vars : - 32 espèces de mammifères - 159 espèces d'oiseaux dont 112 avec un indice de nidification - 10 espèces d'amphibiens - 7 espèces de reptiles - 199 espèces d'insectes dont 106 lépidoptères, 38 odonates et 46 orthoptères	LPO Franche-Comté, CBNFC-ORI, CEN FC
Faune chassée	donnée non disponible	Principales espèces chassées : faisane de Colchide, perdrix grise, perdrix rouge, chevreuil, cerf élaphe, sanglier, lièvre, lapin de garenne, renard roux, blaireau.	ACCAs de Champlitte et de Vars
Faune pêchée	donnée non disponible	donnée non disponible	Propriétaires privés

Synthèse

Le site Natura 2000 abrite majoritairement des milieux ouverts qui occupent 60% de sa surface. Ils sont constitués, dans l'ordre décroissant d'importance en termes de surfaces, de pelouses sèches et ourlets (29%), de cultures (14%), de prairies mésophiles (13%), de surfaces d'eau libre (2%) et de zones humides ouvertes (1%).

Les milieux forestiers qui couvrent environ 40% du site sont majoritairement formés de hêtraie-chênaie-charmaie mésophile (20%), de boisements de pins plantés ou subspontanés (12%) et de boisements feuillus humides (1%).

A l'interface des zones ouvertes et fermées existent un réseau de haies qui couvre environ 2% du site et un ensemble de fourrés et autres faciès d'enrichissement sur des terrains en déprise agricoles (4%).

Les autres habitats existants occupent des surfaces très faibles qui concernent moins d'1% de la surface totale du site, mais qui peuvent être de grand intérêt écologique (éboulis par exemple).

Cette diversité d'habitats engendre un grand potentiel d'accueil pour la faune et la flore avec plus d'un millier d'espèces observées au moins une fois sur les communes de Champlitte et Vars (échelle bien plus large que celle couverte par le périmètre Natura 2000).

La flore et la faune vertébré bénéficient d'un bon niveau de connaissance localement, les pelouses de Champlitte et l'étang de Theuley constituent en effet des sites connus et fréquentés de longue date par les naturalistes Franc-Comtois. Par contre les invertébrés, en dehors des trois ordres classiquement étudiés (rhopalocères, odonates et orthoptères), restent très imparfaitement connus.

Tableau 6 : Ecosystèmes

Ecosystèmes	Surface, linéaire, % du site	Etat sommaire à dire d'expert	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	environ 120 ha soit 33 %	Etat moyen (stade jeune)	9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum 91E0* : forêts alluviales	Pic noir, Pic cendré, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Chiroptères, Lucane cerf-volant.	Gestion sylvicole mal adaptée, Plantation de résineux ou de peupliers	Cartographie habitats/ DDT, ONF, CRPF, etc.
Fourrés et friches buissonnantes	environ 14 ha soit 4 %	Bon état	6210 : Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire	Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent d'Europe	Gestion agricole intensive, déprise agricole	Cartographie habitats/-
Haies	donnée non disponible	Inconnu	6210 : Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Chiroptères, Triton crêté, Lucane cerf-volant.	Arrachage, entretien mal adapté	Cartographie habitats/ DDT, Chambre d'agriculture, FDC, LPO, ONCFS, etc.
Milieux rupestres	environ 0,3 ha soit moins de 1 %	Bon état	8130 : Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	Engoulevent d'Europe	Création de pistes forestières, destruction des murets et murgers, remblaiement des anciennes lavières	Cartographie habitats/-
Grottes et cavités	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	-
Prairies de fauche et pâturages	environ 153 ha soit 42 %	Etat variable bon à mauvais (intensification ou déprise)	6210 : Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire 6110 : Pelouses sur dalles 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Milan royal, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Chiroptères, Triton crêté, Damier de la succise	Intensification : fertilisation, labour, augmentation de la pression de pâturage et du nombre de fauches Déprise agricole : enfrichement	Cartographie habitats/ DDT, Chambre d'agriculture, etc.

Ecosystèmes	Surface, linéaire, % du site	Etat sommaire à dire d'expert	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Rivières	1 km	Mauvais état (rectification et incision)	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard	Chabot	Rectification, curage, enrochement, extractions, pollutions domestiques et agricoles, etc...	Cartographie habitats/ AERMC, EPTB Saône-Doubs, contrats de rivières, ONEMA, FDP, etc.
Zones humides terrestres	environ 8 ha soit 2 %	Etat moyen (eutrophisation)	91E0* : forêts alluviales 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles	Blongios nain, Grande Aigrette, Martin pêcheur d'Europe, Triton crêté, Cuivré des marais, Vertigo de Des Moulins.	Enfrichement, atterrissement naturel, drainage, comblement des mares, mise en culture, pollutions domestiques et agricoles	Cartographie habitats/ DREAL, DDT, AERMC, ONEMA etc.
Plans d'eau et végétation aquatique	environ 8 ha soit 2 %	Etat moyen (eutrophisation)	3130 : végétation des Littorelletea uniflorae	Blongios nain, Grande aigrette, Martin pêcheur d'Europe, Triton crêté	Comblement naturel ou artificiel, gestion piscicole ou esthétique, pollutions domestiques et agricoles	Cartographie habitats/ DREAL, DDT, AERMC, ONEMA etc.
Cultures	environ 48 ha soit 13 %	Mauvais état (intensification)		Oedicnème criard, Busard cendré	Modification des pratiques, traitements chimiques	Cartographie habitats/ DDT, Chambre d'agriculture, etc.
Zones urbanisées	environ 3 ha soit moins de 1 %	sans objet		Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Murin à oreilles échancrées	Destruction d'habitats naturels et semi-naturels, Fermeture des accès, dérangement	Cartographie habitats/ DDT, communes, etc.
Infrastructures	sans objet	sans objet			Destruction d'habitats naturels et semi-naturels, mortalité routière et coupure de continuité écologique	Cartographie habitats/ DDT, communes, associations foncières, etc.

Synthèse

Le site Natura 2000 fait parti de la région naturelle des plateaux calcaires de l'Ouest, qui se caractérise par un relief peu marqué où dominant les paysages ouverts dédiés aux grandes cultures céréalières alternant avec des massifs de forêts feuillues et des vallées alluviales occupées par des prairies inondables.

Le site Natura 2000 est donc assez peu typique de ce paysage puisqu'il est dominé par des écosystèmes prairiaux secs et secondairement par des milieux forestiers, les cultures n'occupant que 13% de sa superficie.

Ceci s'explique par le fait que ce sont principalement les milieux prairiaux (pelouses sèches et prairies naturelles) et secondairement les zones humides de Theuley qui ont justifiés sa désignation, du fait de leur valeur intrinsèque en tant qu'habitat naturel et de leur forte capacité d'accueil pour la faune et la flore.

Tableau 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la directive 92/43)

Nom des habitats	Code Natura 2000	Surface habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
<p>Communautés amphibies des grèves d'étangs</p> <p><i>Littorelletea uniflorae</i></p>	3130-2	0,4 ha <1%	<p>Végétations vivaces rases et amphibies des bords de plans d'eau mésotrophes à oligotrophes.</p> <p>Cet habitat occupe une surface très réduite dans le vieil étang de Theuley. Par ailleurs l'habitat a totalement disparu du grand étang (Tran Van Loc, 2001). Ceci est probablement lié à un changement des modalités de gestion de ce dernier (notamment introduction d'amours blancs, poissons herbivores). Le groupement subsistant est fragmentaire et l'association dont il relève n'a pu être définie précisément.</p> <p>Son maintien est lié à celui de la qualité de l'eau et au maintien de la battance du vieil étang. Sa restauration sur le grand étang est possible mais nécessite une modification de la gestion de ce dernier.</p>	<p>Défavorable</p> <p>Mauvais</p> <p>(mauvais 100%)</p>	<p>- CEN FC, 2011. Cartographie des habitats.</p> <p>- Tran Van Loc, 2001</p>
<p>Pelouses pionnières des dalles calcaires à céraiste nain</p> <p><i>Cerastietum pumili</i></p>	6110-1*	0,4 ha <1%	<p>Communautés thermophiles des dalles calcaires horizontales à sol squelettique, répandue à l'étage collinéen en Haute-Saône.</p> <p>Sur le site ces formations sont très ponctuelles et de ce fait rarement cartographiées. On les trouve le plus souvent en mosaïque avec les pelouses sèches mésoxérophiles. Habitat important pour de nombreuses espèces de plantes pionnières, d'insectes géophiles notamment des orthoptères et pour l'engouement d'Europe.</p> <p>Ces formations sont favorisées par l'existence d'un pâturage extensif qui maintient l'ouverture du milieu par broutage et érosion mécanique liée au piétinement. L'abandon des pratiques pastorales conduit à leur régression par densification du tapis herbacé et/ou couverture par les ligneux. L'autre menace est l'intensification avec amendement ou la destruction directe par passage du casse-cailloux.</p>	<p>Favorable</p> <p>(Bon 90,6 % ; mauvais 9,4 %)</p>	<p>- Ferrez, 2004. synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté.</p>

Nom des habitats	Code Natura 2000	Surface habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Pelouses calcicoles mésophiles à saifoin et brome dressé <i>Onobrychido viciifoliae - Brometum erecti</i>	6210-15 6210-15*	1,5 ha <1 %	<p>Pelouses mésophiles de l'étage collinéen à montagnard, fréquentes sur les plateaux haut-saônois. D'intérêt prioritaire du fait de leur richesse en orchidées.</p> <p>Ce type de pelouses installées sur un sol relativement profond est peu représenté et existe uniquement sur une parcelle fauchée du Mont Clair. Les pelouses mésophiles présentent une forte richesse floristique et entomologique et constituent l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Ces pelouses peuvent facilement être intensifiées par fertilisation et tendre vers des habitats de prairies mésophiles (<i>Galio-Trifolietum</i>, voir <i>Lolio-Cynosuretum</i>) ou même être mises en culture. L'autre menace existante est la plantation de résineux ou la recolonisation spontanée de la forêt (fruticées mésophiles, puis hêtraie-chênaie) suite à leur abandon.</p> <p>Ces pelouses appartiennent à un ensemble plus vaste constituant un réseau fonctionnel couvrant les pelouses du plateau de Champlitte (Champlitte et Percey-le-Grand), les pelouses du Sud de la Haute-Marne et les pelouses de la Montagne de la Roche et environs.</p>	Favorable (Bon 100 %)	- CEN FC, 2011. Cartographie des habitats. - Ferrez, 2004. synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté.
Pelouses marnicoles à blackstonie perfoliée et brome dressé <i>Blackstonio perfoliatae - Brometum erecti</i>	6210-21 6210-21*	7,1 ha 2 %	<p>Pelouses marnicoles thermoxérophiles collinéennes très rare en Haute-Saône dans le pays de Champlitte. D'intérêt prioritaire du fait de leur richesse en orchidées.</p> <p>Ces pelouses sont localisées aux pentes argoviennes marneuses du Mont Clair et des Chailles. Les pelouses marneuses abritent une flore spécifique adaptée aux fortes variations saisonnières d'humidité du sol. Elles présentent aussi souvent des faciès écorchés favorables à certaines espèces pionnières ou géophiles.</p> <p>Ces milieux sont très sensibles aux pratiques agricoles, en particulier à la pression de pâturage et à la fertilisation. Ils subissent également une forte dynamique de colonisation par des semis les pins. Enfin ce sont des terres propices à la culture de la vigne et les vignes du Mont Clair occupent certainement d'anciennes pelouses marneuses.</p> <p>Ces pelouses appartiennent à un ensemble plus vaste constituant un réseau fonctionnel couvrant les pelouses du plateau de Champlitte (Champlitte et Percey-le-Grand), les pelouses du Sud de la Haute-Marne et les pelouses de la Montagne de la Roche et environs.</p>	Défavorable inadéquat (Bon 10,5 % ; moyen 50,8 % ; mauvais 38,7 %)	

Nom des habitats	Code Natura 2000	Surface habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Pelouses calcicoles mésoxérophiles à féтуque de Léman et brome dressé <i>Festuco lemanii</i> - <i>Brometum erecti</i>	6210-24 6210-24*	61 ha 17,5 %	<p>Pelouses thermophiles et mésoxérophiles collinéennes fréquentes sur les plateaux haut-saônois. D'intérêt prioritaire du fait de leur richesse en orchidées.</p> <p>Il s'agit du type de pelouses sèches le mieux représenté dans le site et couvrant des grandes superficies à la Pâturie, les Pierrottes, le Mont Gin et la Vieille côte. Elles sont installées sur un sol superficiel caillouteux souvent en mosaïque avec des formations d'ourlets, de dalles et de fruticées. Les pelouses mésophiles présentent une forte richesse floristique, notamment en orchidées, elles constituent alors un habitat prioritaire. Leur intérêt entomologique est également considérable et elles constituent l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Ces pelouses sont menacées par la déprise agricole qui entraîne leur évolution vers la hêtraie-chênaie en passant par des formations d'ourlets et de fruticées. D'autre part, l'existence de pelouses relictuelles nous montre que certains secteurs ont disparu par intensification au profit de prairies mésophiles voir de cultures céréalières (Cressières, Petits Chatrons, Vieille côte) et de plantations de pins.</p> <p>Ces pelouses appartiennent à un ensemble plus vaste constituant un réseau fonctionnel couvrant les pelouses du plateau de Champlitte (Champlitte et Percey-le-Grand), les pelouses du Sud de la Haute-Marne et les pelouses de la Montagne de la Roche et environs.</p>	Favorable (Bon 71,2 % ; moyen 17,1 % ; mauvais 11,7 %)	CEN FC, 2011. Cartographie des habitats. Ferrez, 2004. synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté.
Ourlets mésophiles à coronille bigarée et brachypode penné <i>Coronillo variae</i> - <i>Brachypodietum pinnati</i>	6210	14,6 ha 4,2 %	<p>Ourlets herbacés mésoxérophiles et thermophiles répandus à l'étage collinéen dans toute la Franche-Comté.</p> <p>Cet habitat d'intérêt régional constitue un habitat d'intérêt communautaire lorsqu'il est présent en mosaïque avec des formations de pelouses sèches. Il est bien présenté en périphérie des pelouses, le long des lisières ou autour des zones buissonneuses, et forme des nappes plus étendues dans les secteurs à faible pression de pâturage ou en déprise agricole, dont il constitue le premier stade d'enrichissement. Il s'agit d'un habitat assurant la transition entre les pelouses ouvertes et les zones buissonnantes ou boisées, particulièrement intéressant pour l'entomofaune.</p> <p>Cet habitat transitoire est en général menacé par son évolution spontanée (enrichissement, colonisation par les pins) ou au contraire la remise en gestion des pelouses qui conduisent à sa régression.</p>	Défavorable inadéquat (Bon 18,5 % ; moyen 45,5 % ; mauvais 36 %)	

Nom des habitats	Code Natura 2000	Surface habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Prairies fauchées mésophiles à gaillet jaune et trèfle rampant <i>Galio veri - Trifolietum repentis</i>	6510-6	1,3 ha <1 %	Prairies fauchées souvent pâturées en arrière saison, mésophiles à mésoxérophiles et mésotrophes. Répandues sur les plateaux de Haute-Saône. Ces prairies maigres possèdent une richesse floristique plus faible que celle des pelouses, mais restent intéressantes et leur association à des haies ou fruticées en fait des habitats intéressants pour la faune. Ces prairies n'existent dans le site, au Mont Clair qu'en bordure de l'étang de Theuley. Elles sont menacées par l'intensification qui entraîne leur évolution vers des prairies eutrophes ou par le retournement et la mise en culture.	Favorable (Bon 100 %)	CEN FC, 2011. Cartographie des habitats. Ferrez, 2004. synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté.
Prairies fauchées mésophiles à fromental élevé <i>Arrhenatheretum elatioris</i>	6510-6	7,7 ha 2,2 %	Prairies fauchées mésophiles et mésotrophes, mal connues en Franche-Comté. Ces prairies maigres présentent une richesse floristique intéressante et leur association à des haies ou fruticées en fait des habitats favorables pour la faune. Ces prairies existent dans le site au lieu dit Carmantrand. Elles sont menacées par l'intensification qui entraîne leur évolution vers des prairies eutrophes ou par le retournement et la mise en culture.	Défavorable inadéquat (Moyen 100 %)	
Prairies fauchées eutrophes à berce des prés et brome mou <i>Heracleo sphondylii - Brometum mollis</i>	6510-7	1,5 ha <1%	Prairies fauchées mésophiles eutrophes fertilisées et intensifiées. Potentiellement présentes en tous contextes. Il s'agit de prairies eutrophes, fortement intensifiées et à faible intérêt écologique. Ce type de prairie est peu représenté dans le site, aux Cressières et à Carmantrand. Les menaces existantes sur cet habitat sont surtout liées à leur mise en culture.	Favorable (Bon 46,7 % ; moyen 53,3 %)	
Mégaphorbiaies eutrophes à ortie dioïque et liseron des haies <i>Urtico dioicae - Convolvuletum sepium</i>	6430-4	0,7 ha <1 %	Mégaphorbiaies nitrophiles des berges limoneuses de cours d'eau, répandues dans les vallées alluviales de plaine. Les mégaphorbiaies sont exclusivement présentes en bordure du ruisseau des écoulottes de Vars où elles colonisent des prairies en déprise agricole. Ces habitats à faible diversité floristique et peu étendus sur le site présentent peu d'intérêt écologique. En l'absence d'activité humaine, ils évolueront naturellement vers des aulnaies à hautes herbes (habitat d'intérêt prioritaire).	Défavorable inadéquat (moyen 100 %)	

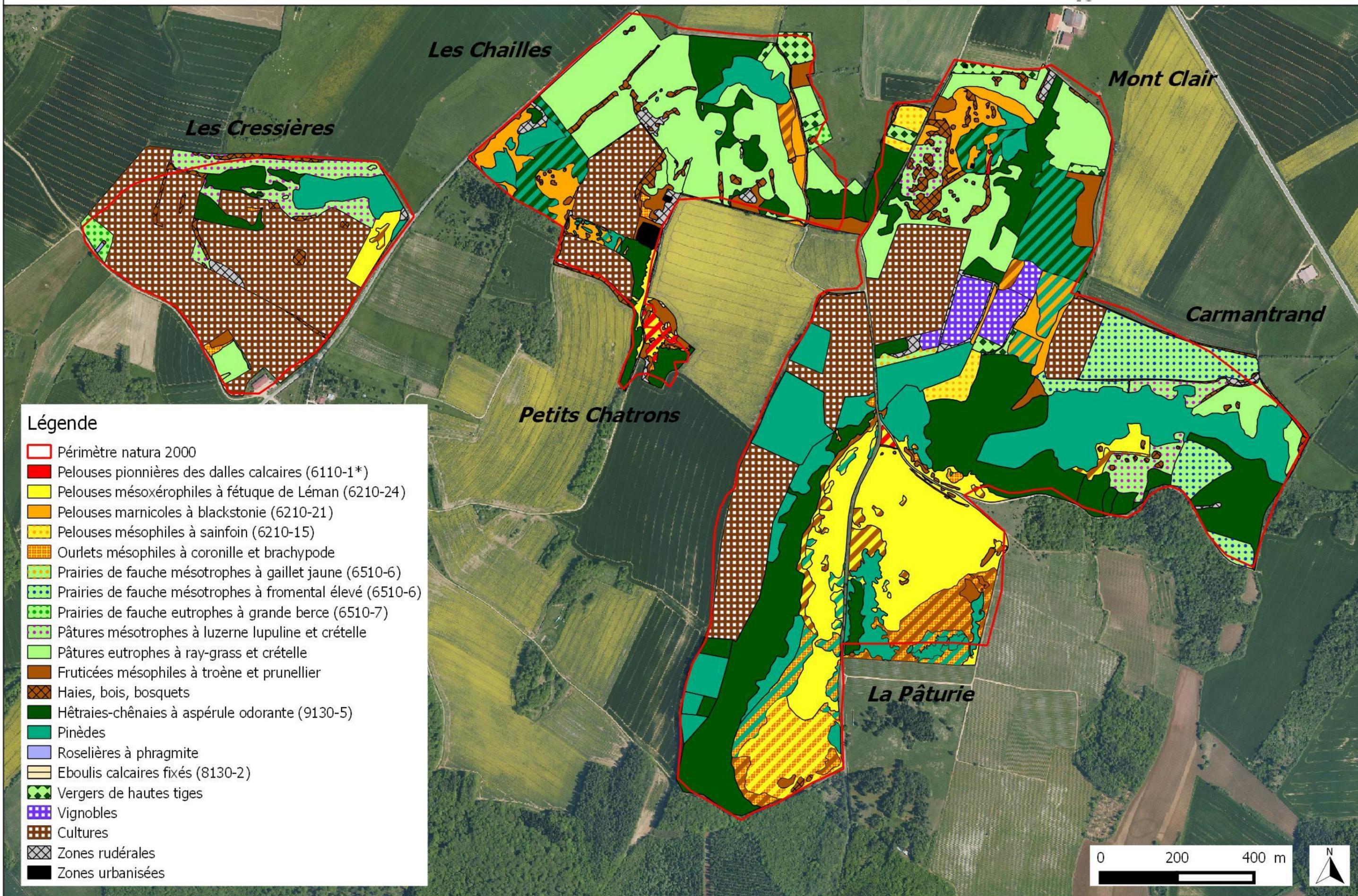
Nom des habitats	Code Natura 2000	Surface habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Eboulis calcaires fixés à fromental élevé et centranthe à feuilles étroites <i>Arrhenathero subhirsuti - Centranthetum angustifolii</i>	8130-2	0,1 ha <1 %	<p>Végétations des éboulis artificiels grossiers et stabilisés. Cette association est connue uniquement du Pays de Champlitte en Franche-Comté.</p> <p>Dans le site, elle se rencontre très ponctuellement au niveau des anciennes lavières et divers pierriers d'origine anthropiques peu recouverts par les ligneux. L'habitat est potentiellement mieux représenté à proximité du site au niveau des anciennes lavières à l'Ouest de Champlitte. Ce type de milieu est très intéressant pour les reptiles et certains insectes.</p> <p>Les éboulis stabilisés sont très menacés par la dynamique des ligneux, et par les destructions directes : arasement et réutilisation pour l'empierrement de chemins ou de plateforme de constructions, etc.</p>	<p>Défavorable inadéquat</p> <p>(Bon 10,7 % ; moyen 50,7 % ; mauvais 38,6 %)</p>	
Eboulis calcaires mobiles à rumex à écussons et scrophulaire du Jura <i>Rumici scutati - Scrophularietum hoppei</i>	8160-3*	0,9 ha <1%	<p>Végétations des éboulis calcaires ombragés et mobiles des pentes fortes. Association de l'étage collinéen très localisée en Haute-Saône dans le Pays de Champlitte et la région Vésulienne.</p> <p>Dans le site elle est bien développée au niveau de l'éboulis de la « Vieille côté » à Montarlot et beaucoup plus fragmentaire au niveau de la forte pente à l'Est du Mont Gin.</p> <p>Cet habitat évolue lentement vers la forêt suite à la fixation de l'éboulis par les arbustes, ce phénomène est net sur le site avec la progression des fruticées mésoxérophiles du <i>Coronillo-Prunetum</i> (comparaison avec photos aériennes de 1940, 1976, 1993) et le développement des semis de pins noirs. Ce type d'éboulis intraforestier peut constituer un milieu de nidification recherché par l'engoulevent d'Europe.</p>	<p>Défavorable inadéquat</p> <p>(moyen 35,3 % ; mauvais 4,7 %)</p>	<p>CEN FC, 2011. Cartographie des habitats.</p> <p>Ferrez, 2004. synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté.</p>
Hêtraie-chênaie à aspérule odorante <i>Galio odorati - Fagetum sylvaticae</i>	9130-5	63,8 ha 18,3 %	<p>Hêtraies-chênaies-charmaies calcicoles à mésoneutrophiles. Il s'agit de l'association forestière la plus répandue à l'étage collinéen en Franche-Comté où elle correspond au groupement climacique sur calcaire.</p> <p>La plupart des boisements relevant de cette association dans le site sont issus de la recolonisation spontanée de milieux ouverts abandonnés. On rencontre ainsi majoritairement des faciès pionniers dominés par les pins ou les robiniers.</p> <p>La « jeunesse » de ces boisements en limite l'intérêt pour la faune qui en forêt dépend surtout de l'existence de vieux arbres et du volume de bois mort ou dépourissant, leur vieillissement sera ainsi bénéfique à long terme.</p>	<p>Favorable</p> <p>(Bon 57,2 % ; moyen 34,6 % ; mauvais 8,2 %)</p>	

Nom des habitats	Code Natura 2000	Surface habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Saulaies arborescentes à saule blanc <i>Salicetum albae</i>	91E0-1*	0,1 ha <1%	<p>Saulaies se développant sur une grande diversité de substrat, supporte bien l'inondation.</p> <p>Cet habitat existe de manière très fragmentaire en bordure du vieil étang de Theuley. Il se trouve dans une situation inhabituelle (habitat typique des grandes vallées alluviales soumises aux crues). En l'absence de rajeunissement par des crues il évoluera probablement vers l'aulnaie-frênaie à reine des prés.</p>	Défavorable inadéquat (moyen 100 %)	
Aulnaie-frênaie à reine de prés <i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	91E0-11*	5 ha 1,4 %	<p>Aulnaies-frênaies hygrophiles sur substrat riche en matière organique avec nappe permanente proche de la surface. Potentiellement présentes au niveau de la plupart des zones humides de l'étage collinéen en Franche-Comté.</p> <p>Les aulnaies-frênaies sont assez bien représentées en ceinture et en queue des étangs de Theuley ainsi qu'en bordure du ruisseau des écoulottes de Vars. Elles constituent des territoires de chasse très favorables pour les chiroptères et un habitat recherché par le pic cendré et de nombreuses autres espèces.</p> <p>Le maintien de ces habitats suppose le maintien d'un niveau d'eau élevé et relativement constant dans le sol.</p>	Défavorable inadéquat (Bon 41,6 % ; moyen 56,6 % ; mauvais 1,8 %)	CEN FC, 2011. Cartographie des habitats. Ferrez, 2004. synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté.

Cartographie des habitats naturels et semi-naturels : voir cartes 4 à 7

Cartographie de l'état de conservation des habitats d'intérêt européen et régional : voir cartes 8 à 11

Carte n°4 : Habitats naturels et semi-naturels - Le Prélôt, sud de Champlitte

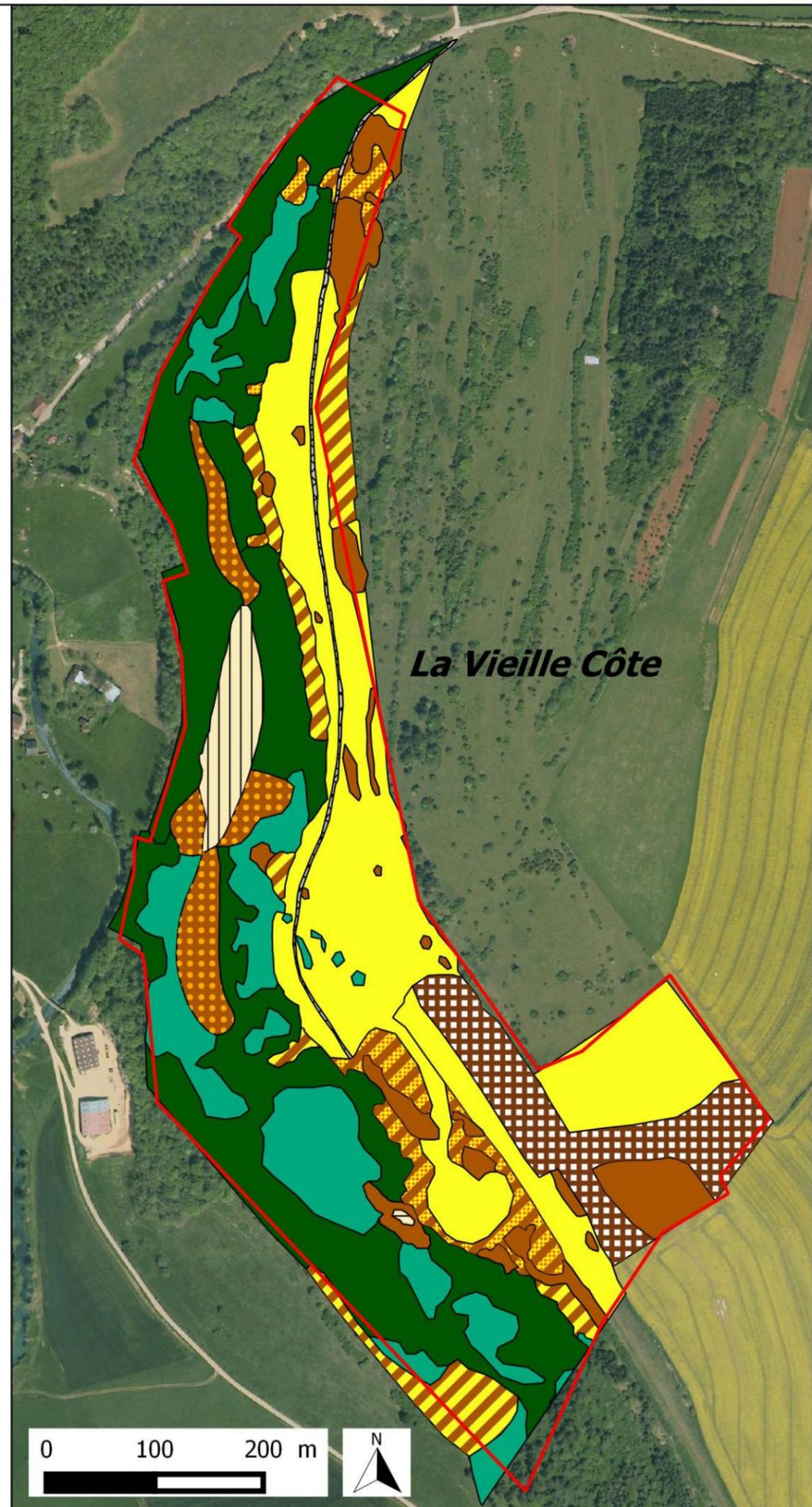
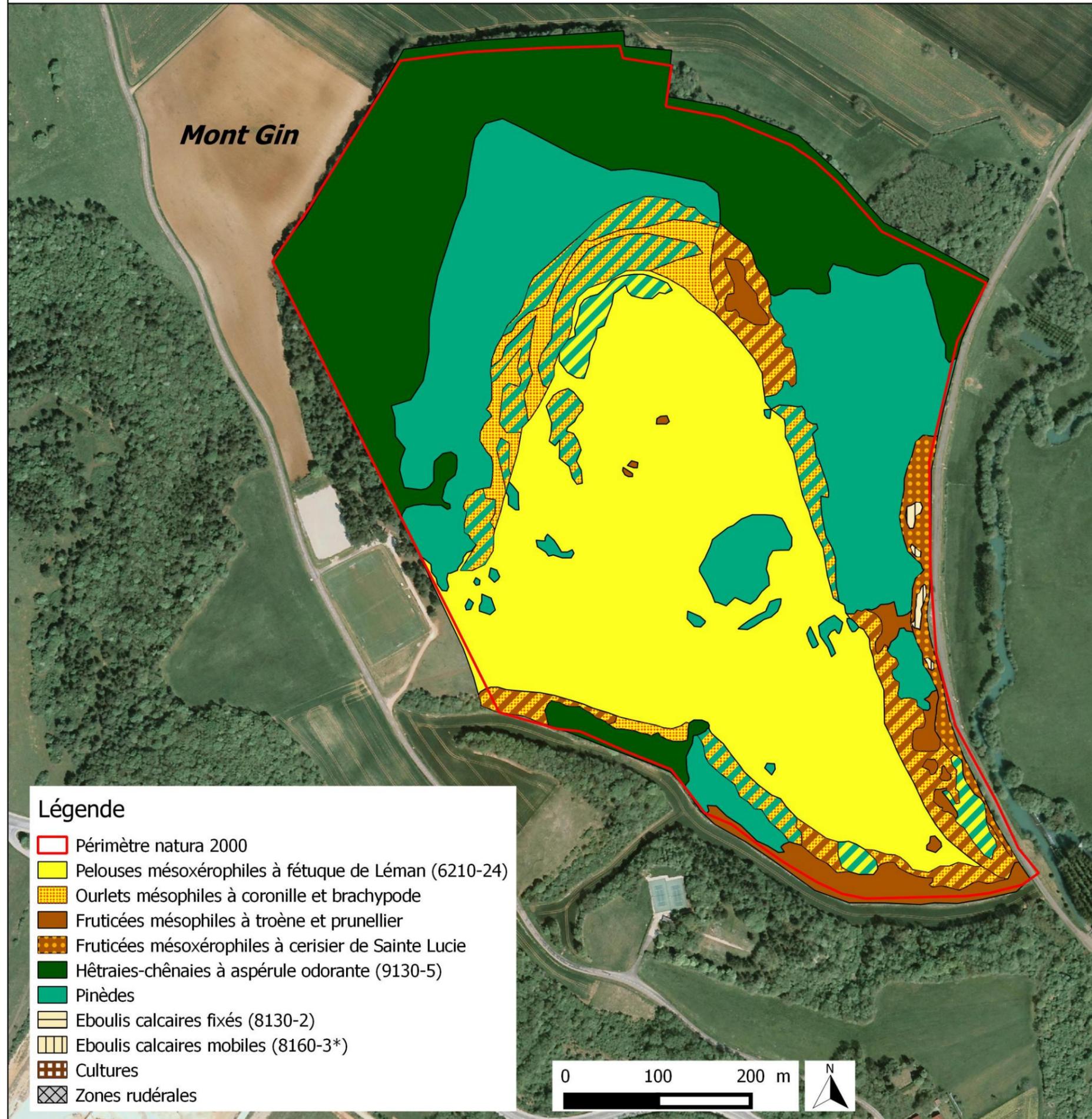


Légende

- Périmètre natura 2000
- Pelouses pionnières des dalles calcaires (6110-1*)
- Pelouses mésoxérophiles à féтуque de Léman (6210-24)
- Pelouses marnicoles à blackstonie (6210-21)
- Pelouses mésophiles à sainfoin (6210-15)
- Ourlets mésophiles à coronille et brachypode
- Prairies de fauche mésotrophes à gaillet jaune (6510-6)
- Prairies de fauche mésotrophes à fromental élevé (6510-6)
- Prairies de fauche eutrophes à grande berce (6510-7)
- Pâtures mésotrophes à luzerne lupuline et crétele
- Pâtures eutrophes à ray-grass et crétele
- Fruticées mésophiles à troène et prunellier
- Haies, bois, bosquets
- Hêtraies-chênaies à aspérule odorante (9130-5)
- Pinèdes
- Roselières à phragmite
- Eboulis calcaires fixés (8130-2)
- Vergers de hautes tiges
- Vignobles
- Cultures
- Zones rudérales
- Zones urbanisées



Carte n°5 : Habitats naturels et semi-naturels - Mont Gin, La Vieille Côte



Légende

- Périmètre natura 2000
- Pelouses mésoxérophiles à féтуque de Léman (6210-24)
- Ourlets mésophiles à coronille et brachypode
- Fruticées mésophiles à troène et prunellier
- Fruticées mésoxérophiles à cerisier de Sainte Lucie
- Hêtraies-chênaies à asperule odorante (9130-5)
- Pinèdes
- Eboulis calcaires fixés (8130-2)
- Eboulis calcaires mobiles (8160-3*)
- Cultures
- Zones rudérales

Carte n°6 : Habitats naturels et semi-naturels - Les Pierrottes



Légende

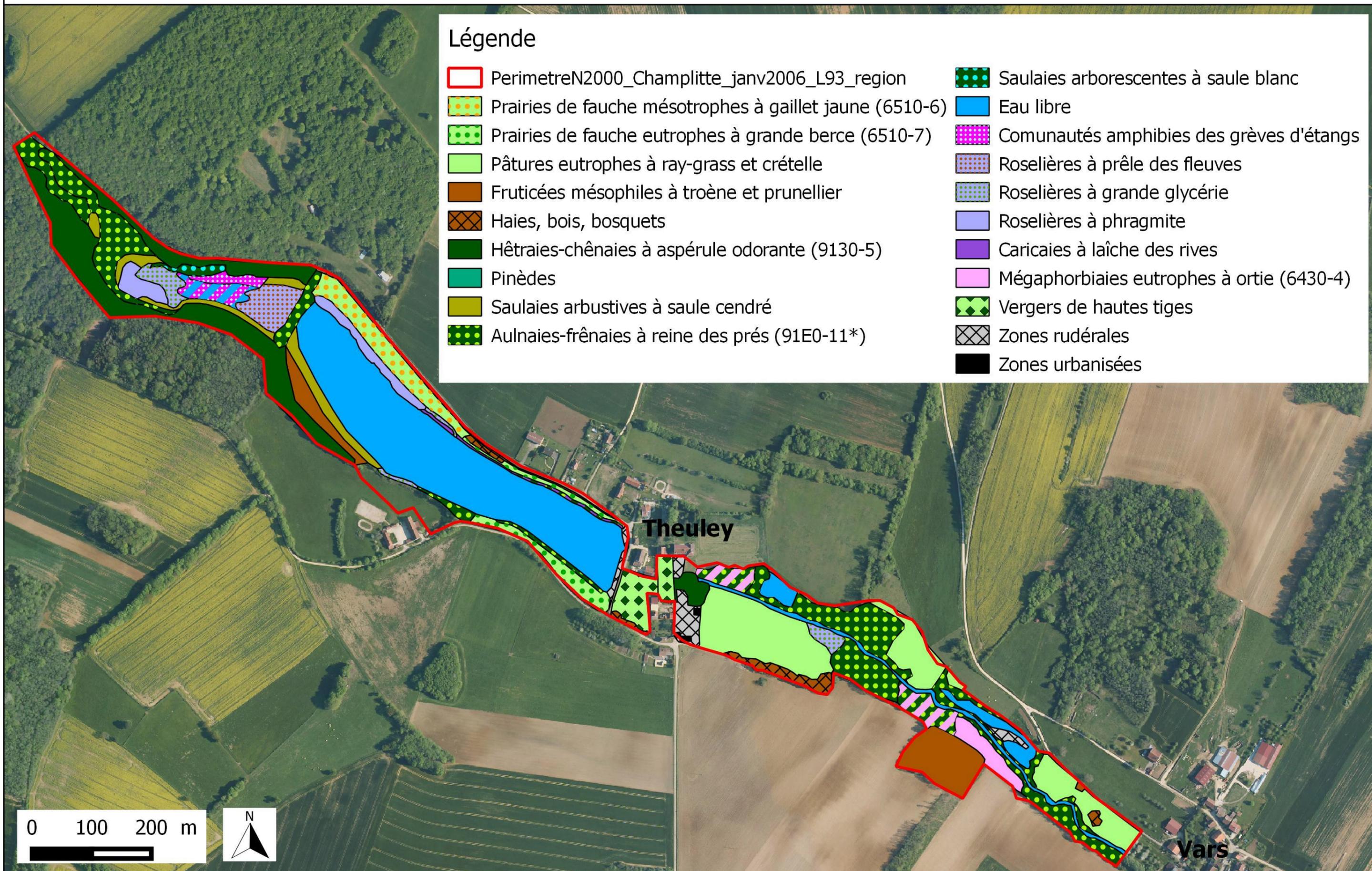
-  Périmètre natura 2000
-  Pelouses pionnières des dalles calcaires (6110-1*)
-  Pelouses mésoxérophiles à fétuque de Léman (6210-24)
-  Ourlets mésophiles à coronille et brachypode
-  Fruticées mésophiles à troène et prunellier



Carte n°7 : Habitats naturels et semi-naturels - Etangs de theuley, ruisseau des Ecoulottes de Vars

Légende

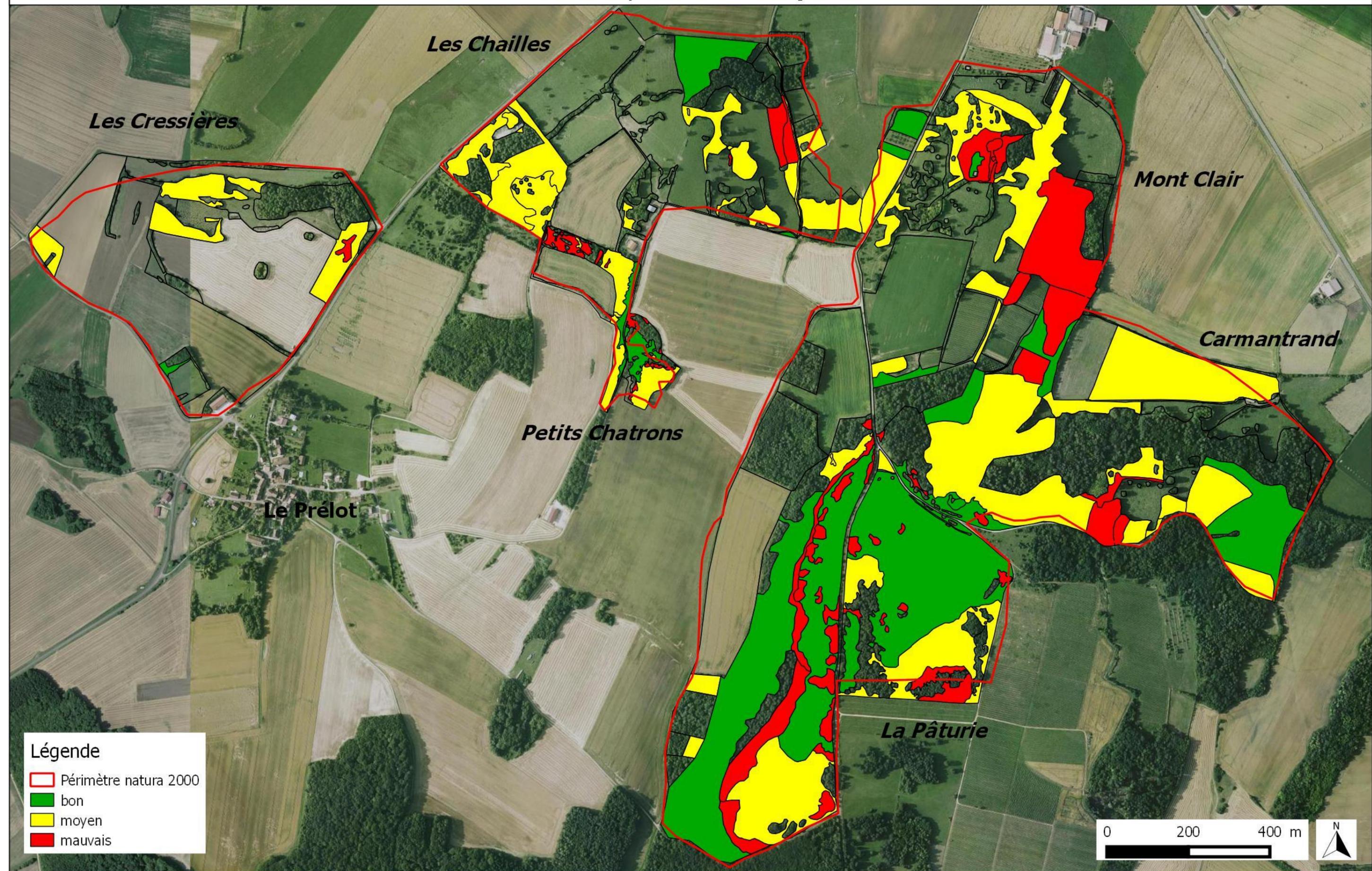
- | | |
|--|---|
|  PerimetreN2000_Champlitte_janv2006_L93_region |  Saulaies arborescentes à saule blanc |
|  Prairies de fauche mésotrophes à gaillet jaune (6510-6) |  Eau libre |
|  Prairies de fauche eutrophes à grande berce (6510-7) |  Comunautés amphibies des grèves d'étangs |
|  Pâtures eutrophes à ray-grass et crénelle |  Roselières à prêle des fleuves |
|  Fruticées mésophiles à troène et prunellier |  Roselières à grande glycérie |
|  Haies, bois, bosquets |  Roselières à phragmite |
|  Hêtraies-chênaies à aspérule odorante (9130-5) |  Caricaies à laîche des rives |
|  Pinèdes |  Mégaphorbiaies eutrophes à ortie (6430-4) |
|  Saulaies arbustives à saule cendré |  Vergers de hautes tiges |
|  Aulnaies-frênaies à reine des prés (91E0-11*) |  Zones rudérales |
| |  Zones urbanisées |



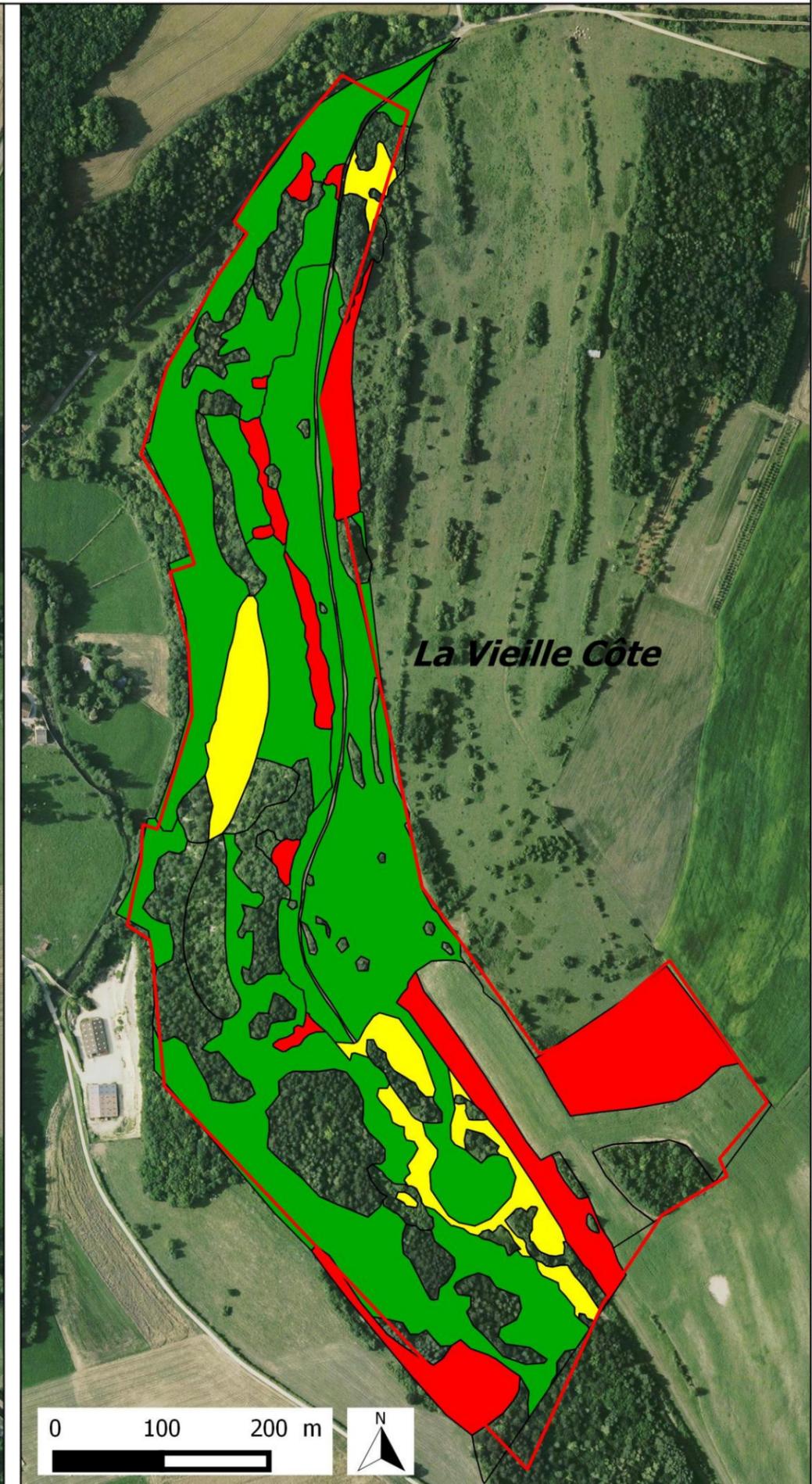
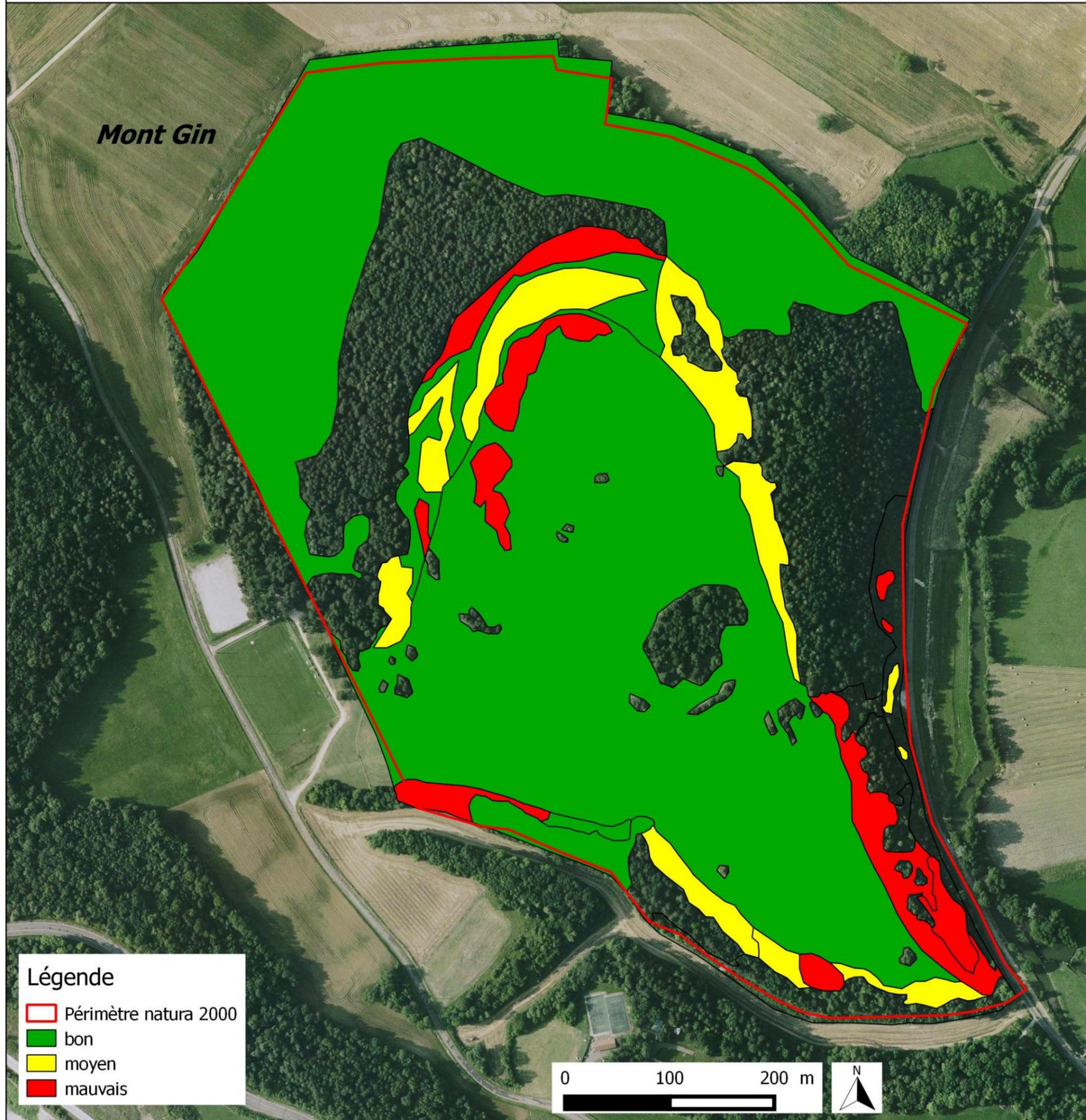
0 100 200 m



Carte n°8 : Etat de conservation des habitats d'intérêt européen et régional - Le Prélot, sud de Champlitte



Carte n°9 : Etat de conservation des habitats d'intérêt européen et régional - Mont Gin, La Vieille Côte



Carte n°10 : Etat de conservation des habitats d'intérêt européen et régional - Les Pierrottes



Carte n°11 : Etat de conservation des habitats d'intérêt européen et régional - Etangs de theuley, ruisseau des Ecoulottes de Vars

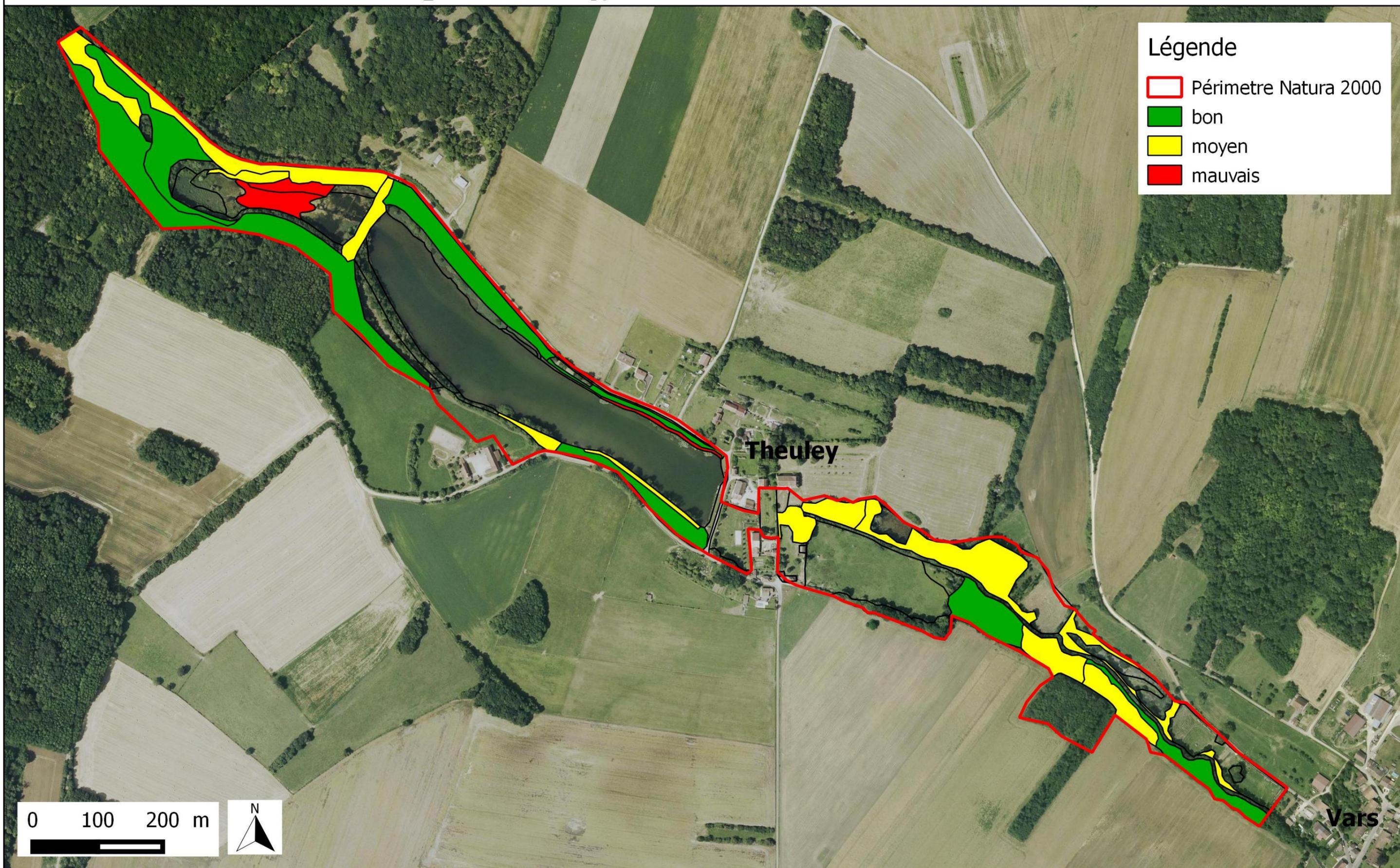


Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive 92/43 et annexe I de la directive 79/409)

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
MAMMIFERES					
<p>Petit Rhinolophe</p> <p><i>Rhinolophus hipposideros</i></p>	1303	<p>A proximité du site 1 colonie de 25 adultes + autres mentions</p> <p>A proximité du site 1 site d'hivernage de 15 individus</p>	<p>DHII ; LRFC VU ; ORGFH I ; PN</p> <p>Territoires de chasse : paysages semi-ouverts, boisements feuillus, lisières, prairies bocagères, vergers, jardins, ripisylves. Régime insectivore varié selon abondance des proies. Colonies de reproductions dans les constructions (combles, caves, etc) et hivernage isolé ou en petits groupes en cavités naturelles ou artificielles (caves, grottes, tunnels, etc.).</p> <p>A proximité du site une colonie de reproduction connue dans l'Eglise de Montarlot (25 adultes en 1999) et signalement de l'espèce en petits groupes ou isolée dans plusieurs hameaux : église de Frettes 6 ind., maison à Neuville les Champlitte 1 ind., maison à Percey-le-Grand 6 ind.</p> <p>Un site de hivernage découvert en 2011 dans les caves de la mairie de Champlitte (15 individus).</p> <p>Ces mentions laissent présager un fort potentiel d'amélioration des connaissances pour cette espèce.</p>	Inconnu	<p>- CPEPSC Franche-Comté (base de données)</p> <p>- Peillon & Dumont, 2003</p>
<p>Grand rhinolophe</p> <p><i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p>	1304	<p>1 colonie d'une centaine d'adultes</p>	<p>DHII ; LRFC EN ; ORGFH I ; PN</p> <p>Territoires de chasse : paysages semi-ouverts, boisements feuillus, lisières, prairies bocagères, vergers, jardins, ripisylves. Régime insectivore avec forte proportion de gros insectes notamment lépidoptères et coléoptères. Favorisé par l'abondance de coléoptères coprophages (prairies pâturées). Colonies de reproductions dans les constructions (grands combles, tunnels, caves, etc) et hivernage en cavités naturelles ou artificielles (caves, grottes, tunnels, etc.).</p> <p>Dans le site une colonie de reproduction mixte d'une centaine d'adultes (120 à 98 en 2002) avec des murins à oreilles échancrées existe dans l'ouvrage de vidange de l'Etang de Theuley les Vars (tunnel). L'espèce n'a pas été retrouvée lors d'une visite du site en 2013, un suivi régulier sera à prévoir. L'espèce n'est pas signalée ailleurs à proximité.</p>	Inconnu	

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	A proximité du site 1 colonie de 10 adultes	DHII ; LRFC NT ; ORGFH V ; PN Territoires de chasse : forestiers, à l'exception des monocultures de résineux. Chasse de préférence le long de lisières et corridors intra forestier. Régime spécialisé sur les lépidoptères de petite taille. Colonies dans des cavités étroites en forêt (fissures et fentes du bois, écorces décollées, etc.) ou en bâti (volets, linteaux de granges, etc.) hivernage dans les arbres, en cavité ou dans le bâti. A proximité du site une colonie de reproduction connue dans un bâtiment de Leffond (10 individus en 2002). L'espèce est à rechercher dans les villages et surtout en forêt.	Inconnu	
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	1 colonie de 450 adultes	DHII ; LRFC VU ; ORGFH I ; PN Territoires de chasse : massifs forestiers feuillus entrecoupés de zones humides. Également bocage, prés vergers et jardins. Proximité de l'eau importante. régime spécialisé sur les arachnides et les diptères. Colonies de reproduction en milieu bâti et hivernage, parfois en grands rassemblements, en cavités naturelles ou artificielles. Dans le site, une colonie de reproduction mixte d'environ 450 (2002) à 150 (2013) adultes avec des grands rhinolophes existe dans l'ouvrage de vidange de l'Etang de Theuley les Vars (tunnel). La colonie a atteint 1145 individus (avec les juvéniles) en juillet 2002.	Inconnu	- CPEPSC Franche-Comté (base de données) - Peillon & Dumont, 2003
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	1324	A proximité du site 1 colonie de 40 adultes + autres mentions	DHII ; LRFC VU ; ORGFH I ; PN Territoire de chasse : dans des milieux où le sol est accessible, forêts à sous bois clair et zones herbacées rases. Régime insectivore basé sur les gros insectes qui sont capturés au sol (carabes, orthoptères, etc.). Colonies de reproduction en milieu bâti (combles, etc.) et hivernage en cavités naturelles ou artificielles. A proximité du site, une colonie de reproduction connue dans l'église de Montarlot (40 adultes en 1999) et signalement de l'espèce dans plusieurs hameaux : pont de Montarlot 2 ind., cave à Margilley 1 ind. mort, pont de Percey-le-Grand 1 ind.	Inconnu	

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
OISEAUX					
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	A022	0	DOI ; LRFC CR ; ORGFH I ; PN Nicheur/migrateur. Occupe les roselières inondées d'une certaine importance, également les saulaies denses et les ripisylves. Nidification probable en 1994 : un chanteur fin avril et un jeune observé fin juillet. L'espèce n'a pu être retrouvée par la suite. Il semble que les ceintures du grand étang de Theuley se soient fortement dégradées depuis cette date. L'introduction d'amours blancs, poissons herbivores, et la modification des modalités de gestion de l'étang ont entraîné la disparition de la végétation aquatique et d'une partie des héliophytes. D'autre part le contexte régional avec une population avoisinant une vingtaine de couples centrés sur la Bresse jurassienne n'est pas favorable à une nidification régulière sur le site.	Défavorable mauvais	- Tran Van Loc, 2001 - Déforêt et Morin, 2008 - Tran Van Loc, 2011 - LPO FC (Base de données)
Grande aigrette <i>Casmerodius albus</i>	A027	Hivernage de quelques individus	DOI ; LRFC NE ; ORGFH III ; PN Migrateur/hivernant. En hivernage et migration recherche les vallées alluviales et les plans d'eau. Se nourrit en milieux ouverts humides ou non (prairies, cultures, rivières, plans d'eau de toutes sortes, etc.). L'étang de Theuley-lès-Vars attire quelques hivernants de cette espèce en pleine expansion au niveau européen. Site marginal pour l'hivernage en région.	Favorable	- CEN FC : B. Cotte obs. pers. 2012-2013 - LPO FC (Base de données)
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	A029	0	DOI ; LRFC CR ; ORGFH II ; PN Nicheur/migrateur. Occupe les roselières inondées d'une certaine importance en bordure d'eau libre. Une seule observation de l'espèce est rapportée sur l'étang de Theuley en juin 1993. Cette observation peut concerner un nicheur comme un individu erratique. La dégradation de ceintures végétales et le contexte régional sont très défavorables avec une population confinée à la basse vallée du Doubs et à la Bresse jurassienne, sans aucune preuve récente de reproduction en Haute-Saône.	Défavorable mauvais	- LPO FC (Base de données)
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A072	donnée non disponible	DOI ; LRFC DD ; PN Nicheur potentiel/migrateur. Espèce discrète à grand territoire, surtout forestière et donc mal connue. Se nourrit d'insectes (nids d'hyménoptères) qu'elle recherche en lisière, dans les clairières et dans les prairies et pelouse sèches. Nidification potentielle dans les pentes boisées du site, territoires de chasse dans le site.	Inconnu	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données)

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A073	1 à 2 couples	DOI ; LRFC NT ; ORGFH III ; PN Nicheur/migrateur. Espèce liée à des zones de nidification forestières tranquilles et des territoires de chasse prairiaux. Particulièrement attirée par les vallées alluviales et les zones humides. Nidification probable dans les pentes boisées du site. Le Milan noir possède un statut de conservation favorable en Franche-Comté.	Favorable	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données)
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A074	0 à 1 couple	DOI ; LRFC EN ; ORGFH III ; PN Nicheur (hors site)/migrateur. Le Milan royal est lié à des zones de nidification forestières ou bocagées tranquilles et des territoires de chasse prairiaux. Nidification hors site très incertaine, territoires de chasse dans le site, passages en migration et hivernage partiel. L'espèce est notée comme nicheuse possible sur les communes limitrophes de Côte d'Or, dans la vallée de la Vingeanne depuis 2012. Nidification possible dans les pentes boisées, des bosquets ou haies du site. Le développement des céréales au dépend de l'élevage conduit actuellement à la dominance des cultures à l'échelle du paysage qui est devenu peu favorable à l'espèce. Ce constat ajouté à la nette dynamique de régression de l'espèce en plaine ne laisse que peu d'espoir de retour de cette espèce dans le site.	Défavorable mauvais	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données) - LPO Côte-d'Or - LPO Champagne-Ardenne
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A082	0 à 1 couple	DOI ; LRFC EN ; ORGFH III ; PN Nicheur potentiel/migrateur. En Franche-Comté niche principalement dans les coupes forestières, ailleurs en France également dans les céréales et les friches. Disparu du site en tant que nicheur (dernière preuve de nidification en 1994 hors site, près de l'étang de Theuley). Disparition Liée à un phénomène de grande ampleur qui touche tout le territoire Franc-Comtois où l'espèce est considérée comme quasi disparue en tant que nicheuse. L'espèce niche toutefois encore régulièrement tout près du site sur les communes limitrophes de Côte d'Or (Vallée de la Vingeanne) et plus sporadiquement en Haute-Marne.	Défavorable mauvais	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données) - LPO Côte-d'Or - LPO Champagne-Ardenne

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A084	0 à 1 couple	<p>DOI ; LRFC CR ; ORGFH IV ; PN</p> <p>Nicheur (hors site)/migrateur. Espèce à grand territoire nichant au sol dans les céréales d'hiver, parfois les jachères et les cultures fourragères, chasse des micromammifères et de gros insectes en milieux ouverts cultivés ou prairiaux. Nicheur certain au début des années 1990 sur la commune de Champlitte puis disparition. L'espèce réapparaît dans les années 2000 avec des preuves certaines de nidifications en 2006, 2007 (tentative en 2008), 2009 et 2011, hors site mais souvent à proximité (les Pierrottes, Combe Sabinière). Territoire de chasse dans le site. Les nicheurs de Champlitte appartiennent à une population plus vaste principalement établie en Haute-Marne et en Côte d'Or. L'espèce niche régulièrement sur une quinzaine de communes limitrophes de ces deux départements. Au moins deux cas de nidifications récentes et certaines ont eu lieu à cheval sur la limite régionale, sur les communes de Saulles et Coublanc (2011 et 2013).</p> <p>L'espèce est très menacée par la destruction des nichées lors des moissons et le manque de ressources alimentaires en milieu céréalier intensif. Les tentatives régulières de reproduction à Champlitte traduisent un retour durable de l'espèce particulièrement intéressant compte tenu du statut régional et national de ce busard.</p>	Défavorable mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données) - LPO Côte-d'Or - LPO Champagne-Ardenne
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	A113	0 à 1 couple	<p>DOI ; LRFC EN ; ORGFH II ; PN</p> <p>Nicheur (hors site)/migrateur. Niche en milieu ouvert, chaud et sec, sur des sols nus ou a végétation clairsemée : cultures caillouteuses de printemps (maïs, tournesol), pelouses sèches, carrières.</p> <p>Nicheur jusqu'en 2006 en bordure du site dans le secteur des Pierrottes et la Combe Charton. Pas de données plus récentes. En Franche-Comté l'espèce est concentrée sur les grèves de la basse vallée du Doubs, les nidifications en dehors de cette zone, particulièrement en milieu agricole cultivé, sont exceptionnelles. L'oedicnème à toutefois probablement niché récemment dans plusieurs communes voisine de Haute-Marne (Choilley-Dardenay, 2013 ; Isômes, 2009 ; Occey, 2009).</p> <p>Les couples nichant dans les cultures sont sensibles à la destruction des nids lors des travaux agricoles (semis, hersage, désherbage, etc) et pâtissent de la dégradation de leurs habitats en milieu céréalier intensif.</p>	Défavorable mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données) - LPO Côte-d'Or - LPO Champagne-Ardenne

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	0	DOI ; LRFC VU ; ORGFH III ; PN Nicheur éteint/migrateur. L'engoulevent est une espèce thermophile qui recherche des microclimats chauds et secs avec une importante proportion de sol nu ou de roche affleurante : pelouses sèches enrichies, bois clairs de pins et buis, coupes forestières. L'engoulevent était connu à Champlitte dans les années 1992 à 1995 notamment sur la pelouse sèche de la Vieille côte. Par la suite aucun indice de présence n'a pu être obtenu malgré des prospections ciblées en 2008 et 2011. L'espèce aura donc disparu du site depuis une dizaine d'années. La présence d'un chanteur en 2009 et en 2012 sur une pelouse sèche au Nord de Leffond en limite avec la Haute-Marne laisse toutefois envisager la possibilité d'une recolonisation ou d'une présence occasionnelle sur le site. En Franche-Comté cette espèce occupe deux noyaux de population principaux : les plateaux et pelouses du centre de la Haute-Saône (environ 50 couples) et la Petite Montagne dans le sud du Jura (au moins 60 couples). L'isolement de Champlitte par rapport aux noyaux régionaux et par rapport à l'éloignement des populations existantes dans les départements voisins, ainsi que la faible étendue de milieux réellement favorables (zones pierreuses de petite dimension associées à des buissons) peu expliquer la disparition de l'engoulevent dans un contexte de rétraction de son aire répartition.	Défavorable mauvais	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données) - LPO Côte-d'Or - LPO Champagne-Ardenne
Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A229	Donnée non disponible	DOI ; LRFC DD ; ORGFH IV ; PN Nicheur potentiel/migrateur/hivernant. Niche dans les berges des cours d'eau et plans d'eau. Pourrait se reproduire sur le ruisseau des Écoulottes. Observé une seule fois sur l'étang de Theuley en septembre, fréquente certainement de manière régulière les étangs en migration et hivernage.	Inconnu	- LPO FC (Base de données)
Pic cendré <i>Picus canus</i>	A234	1 couple probable	DOI ; LRFC DD ; ORGFH IV ; PN Nicheur/hivernant. Forêts de plaine feuillues, chênaies et hêtraies, boisements humides, forêts alluviales, ripisylves, avec beaucoup de bois mort sur pied. L'espèce a été observée pour la première fois en 2012 à l'étang de Theuley-lès-Vars, il a été recontacté comme chanteur en 2013.	Inconnu	- LPO FC (Base de données)

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A236	Chanteurs à proximité	DOI ; LRFC LC ; ORGFH V ; PN Nicheur (hors site)/hivernant. Massifs forestiers importants même morcelés, espèce à grand domaine vital. Les zones forestières du site sont jeunes, issues de la recolonisation spontanée de la forêt. Elles ne constituent pas pour l'instant un biotope favorable au pic noir mais leur vieillissement permettra leur colonisation à terme. Le pic noir est une espèce en expansion qui n'est pas menacée à l'échelle régionale comme nationale.	Favorable	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données)
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	A238	Chanteurs à proximité	DOI ; LRFC LC ; ORGFH IV ; PN Nicheur/hivernant. Vieilles chênaies de plaine. L'espèce est régulièrement notée sur les communes de Champlitte et de Vars. Le site Natura 2000 ne présente toutefois pas d'habitats favorables et ne présente qu'un intérêt limité pour ce pic.	Inconnu	- LPO FC (Base de données)
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A246	Au moins 12 chanteurs (plus de 50% des IPA)	DOI ; LRFC NT ; ORGFH III ; PN Nicheur/migrateur. L'Alouette lulu recherche les pelouses sèches rases avec des zones de sol nu et piquetées de buissons ou arbres épars servant de postes de chant. Elle est bien présente sur les pelouses de Champlitte où elle profite du pâturage ou de la fauche qui maintiennent l'ouverture du milieu. L'espèce marque une prédilection pour les zones de plateaux de basse altitude et est présente dans la plupart des sites favorables Haut-Saônois	Favorable	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données)
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	un dizaine de couples	DOI ; LRFC NT ; ORGFH III ; PN Nicheur/migrateur. Espèce typique des milieux buissonnants associés à des milieux ouverts ; pâtures ou prairies de fauche avec haies basses, pelouses piquetées de buissons... Nette préférence pour les buissons d'épineux. La Pie-grièche écorcheur est encore largement répandue et commune en Franche-Comté, même si l'espèce pâti du développement de la céréaliculture au dépend de l'élevage en plaine.	Favorable	- Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (Base de données)

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
AMPHIBIENS					
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	1166	1 population restreinte à une seule mare	DHII ; LRFC VU ; ORGFH II ; PN Le Triton crêté est une espèce plutôt planitiaire qui affectionne les grandes mares prairiales ou forestières assez profondes et bien végétalisées. Ses habitats terrestres sont constitués de prairies, haies, bosquets et boisements de feuillus. Le Triton crêté est connu dans la mare des Cressières où il se reproduit de manière certaine puisque des larves et des adultes y ont été observés. Il n'est pas connu de l'étang de Theuley mais pourrai trouver un biotope favorable dans le vieille étang en cours d'atterrissement et très végétalisé. La mare des Cressières apparaît comme une station isolée (pas d'autres données de l'Espèce sur la commune de Champlitte) avec peu de biotopes aquatiques favorables à proximité. La mare est de plus cernée par des cultures peu favorables au déplacement des amphibiens. Cette mare appartient toutefois à un vallon orienté Nord-Est / Sud-Ouest qui rejoint la vallée de la Vingeanne, celui-ci abrite quelques mares et étangs où l'espèce pourrai être cherchée. D'autant plus que le triton crêté est connu dans la commune limitrophe de Saint-Seine-sur-Vingeanne en Côte d'Or (2013).	Défavorable Inadéquat	- Peillon & Dumont, 2003. - LPO FC (Base de données) - LPO Côte-d'Or
POISSONS					
Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163	Donnée non disponible	DHII ; PN Le chabot est un poisson des ruisseaux et rivières vives bien oxygénées, à fond caillouteux offrant de nombreuses caches et conservant une température fraîche en été (zone à truites). La présence du Chabot est signalée dans le ruisseau des Écoulottes de Vars. Toutefois aucune information récente n'existe sur l'état de ses populations.	Donnée non disponible	- ONEMA - Fédération de pêche de Haute-Saône.

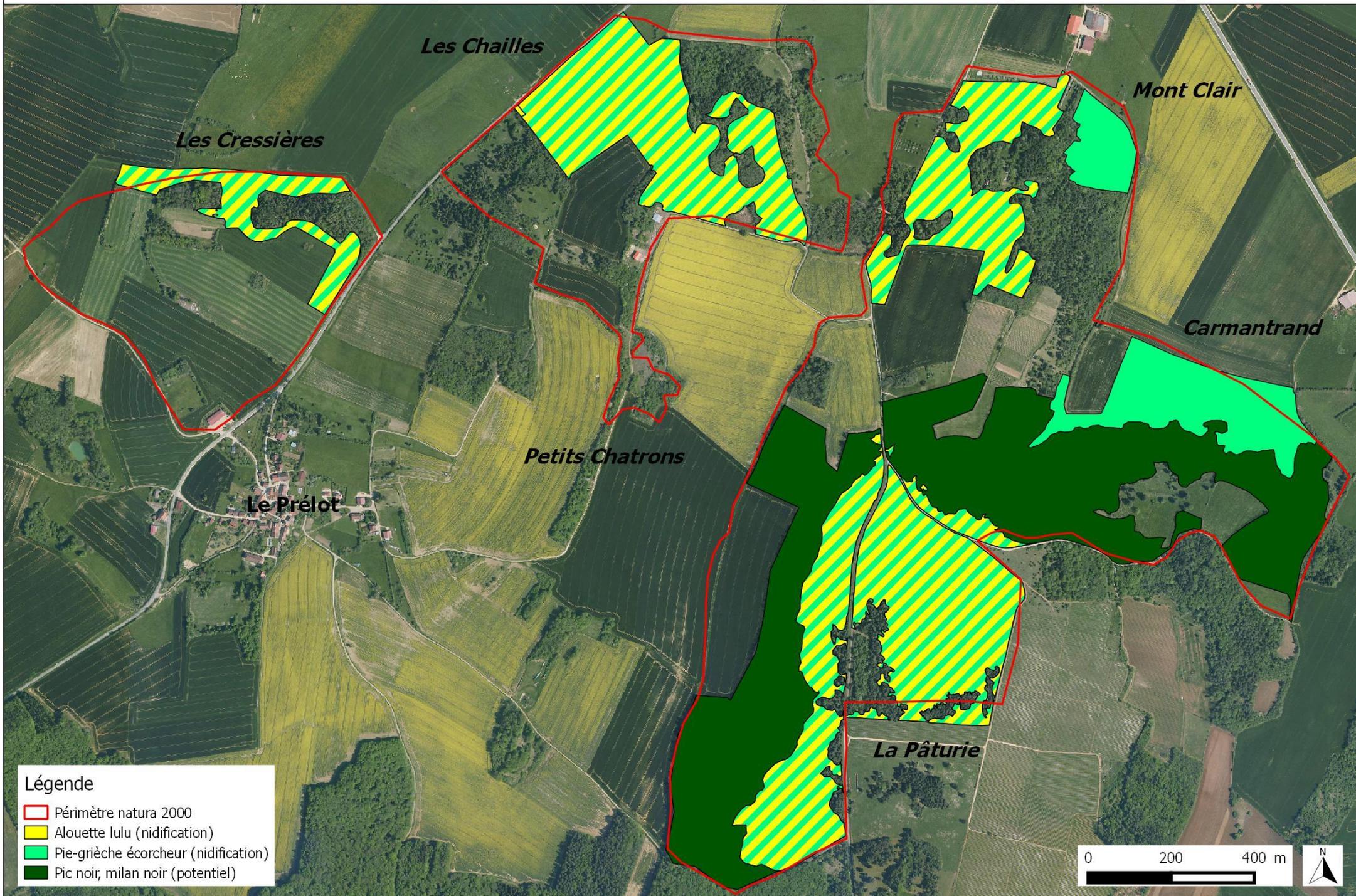
Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
INSECTES					
Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1052	Donnée non disponible	DHII ; LRFC NT ; ORGFH III ; PN L'espèce présente deux écotypes sur pelouses sèches ou sur prairies humides. A Champlitte on le trouve sur les pelouses sèches où se développent ses plantes hôtes : principalement <i>Succisa pratensis</i> et <i>Scabiosa columbaria</i> . Le Damier de la succise est présent sur les pelouses sèches des Pierrottes, La Pâturie et les Petits Chartons (dernière obs. 2005) ainsi que sur d'autres pelouses sèches de Champlitte hors du site (Charmes rondes, Frette, Combe Charton). Ses populations sont fragmentées sur les biotopes favorables et l'espèce est connue pour ses importantes fluctuations interannuelles. Le maintien de ses biotopes ainsi que de corridors de déplacements entre eux dépend de l'existence d'activités de pâturage ou fauche extensives.	Donnée non disponible	- Lacroix et Dumont, 1999 - Peillon & Dumont, 2003. - Mora & DufLOT-Minet, 2005 - CBNFC-ORI (base de données)
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	1060	Donnée non disponible	DHII ; LRFC NT ; ORGFH II ; PN Le Cuivré des marais, est comme son nom l'indique une espèce de prairies humides qui se reproduit sur différentes espèces de <i>Rumex</i> . Il a toutefois été noté en 2010 sur un milieu sec à la Combe au Charton, à proximité du site Natura 2000. Cette espèce peut en effet coloniser des friches agricoles du fait de la plasticité de ses plantes hôtes, en particulier <i>Rumex obtusifolius</i> . L'observation reste toutefois anecdotique. Le cuivré des marais est cependant à rechercher dans les prairies humides et mégaphorbiaies bordant le ruisseau des écoulottes de Vars, au niveau des ceintures végétales des étangs de Theuley et autour de la mare des Cressières.	Donnée non disponible	

Nom des espèces	Code Natura 2000	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	État de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	Donnée non disponible	DHII Le Lucane cerf-volant est un grand coléoptère dont les larves saproxylophages se développent essentiellement dans les parties mortes du système racinaire et les souches des chênes (<i>Quercus</i> sp.), mais également d'autres feuillus. L'espèce est donc liée aux forêts de feuillus avec des souches ou des arbres dépérissants. Le lucane est mentionné dans les chênaies de la Pâturie et du Prélôt (Lacroix et Dumont, 1999) et à proximité du site Natura 2000 au Bois de Lausianne (Dumont, 2000). Il a été observé en 2013 à Theuley-lès-Vars mais il n'existe aucune donnée récente dans la base du CBNFC-ORI pour les communes de Champlitte et Vars. Ceci révèle plus d'un manque de prospections que d'une absence réelle de cette espèce commune en plaine. Le Lucane est répandu dans toute la France où il n'est pas actuellement menacé. Aucune synthèse ni évaluation régionale de son état de conservation n'est disponible et un important travail de connaissance reste à réaliser sur cette espèce.	Donnée non disponible	- CEN FC, B. Cotte obs. pers. 2013. - Lacroix et Dumont, 1999 - Peillon & Dumont, 2003. - CBNFC-ORI (base de données)
MOLLUSQUES					
Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	1016	1-2 individus	DHII Ce petit escargot occupe les cariçaies et roselières des zones humides calcaires, sur un sol saturé en eau ou inondé. Il fréquente les marais, berges de plans d'eau et rivières et les prairies humides. Il est présent dans les ceintures d'hélophytes du vieil étang de Theuley. De découverte très récente (2013) l'espèce reste mal connue sur le site.	Donnée non disponible	- CBNFC-ORI : Eric Brugel com. pers. 2013

Cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire :

- Espèce de la directive « oiseaux » (DO1) : voir cartes 12 à 14
- Espèces de la directive « habitats, faune, flore » (DH2) : voir cartes 15 à 17

Carte n°12 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DO1) - Le Prélot, sud de Champlitte



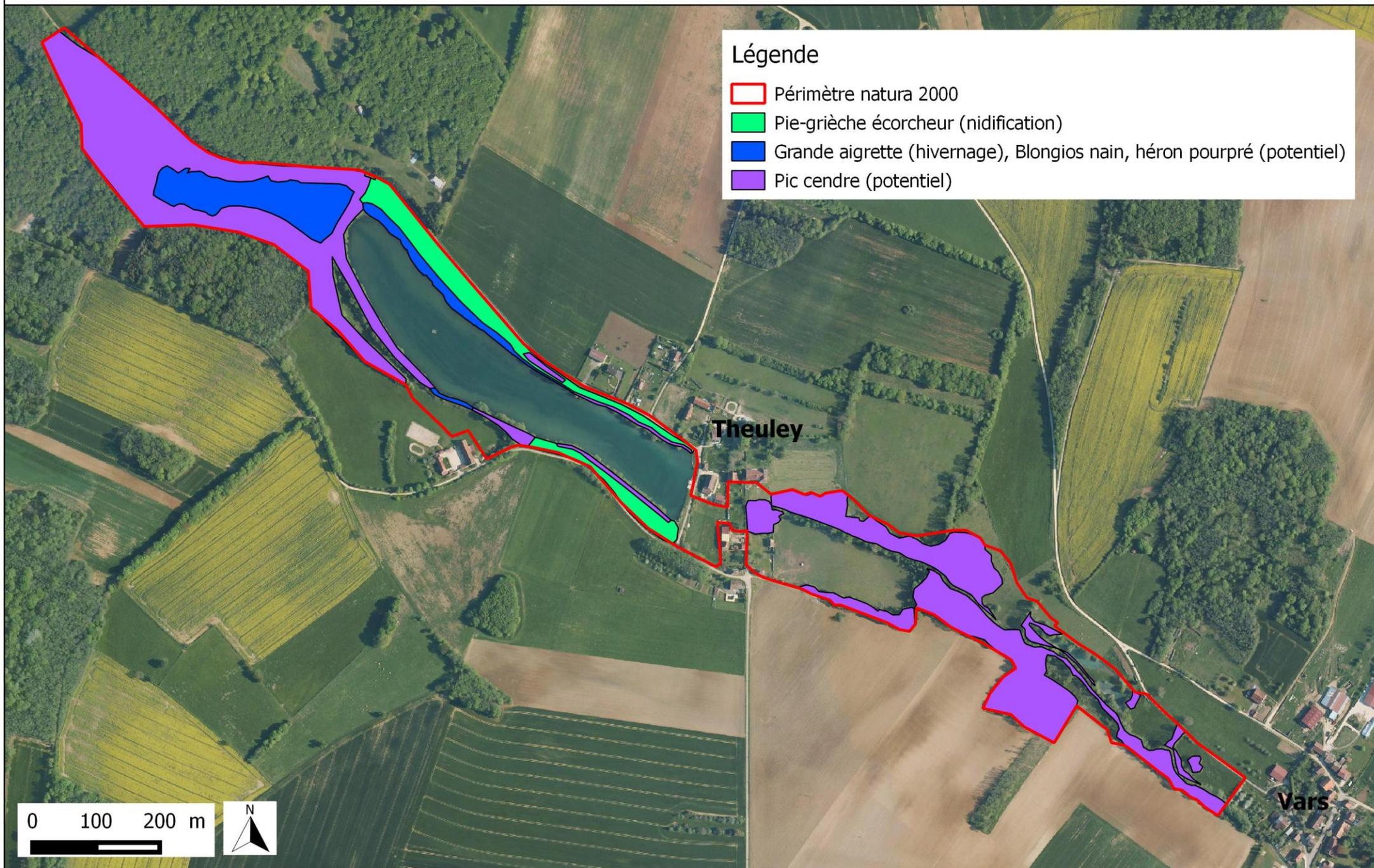
Carte n°13 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DO1) - Pierrottes, Mont Gin, La Vieille Côte

Légende

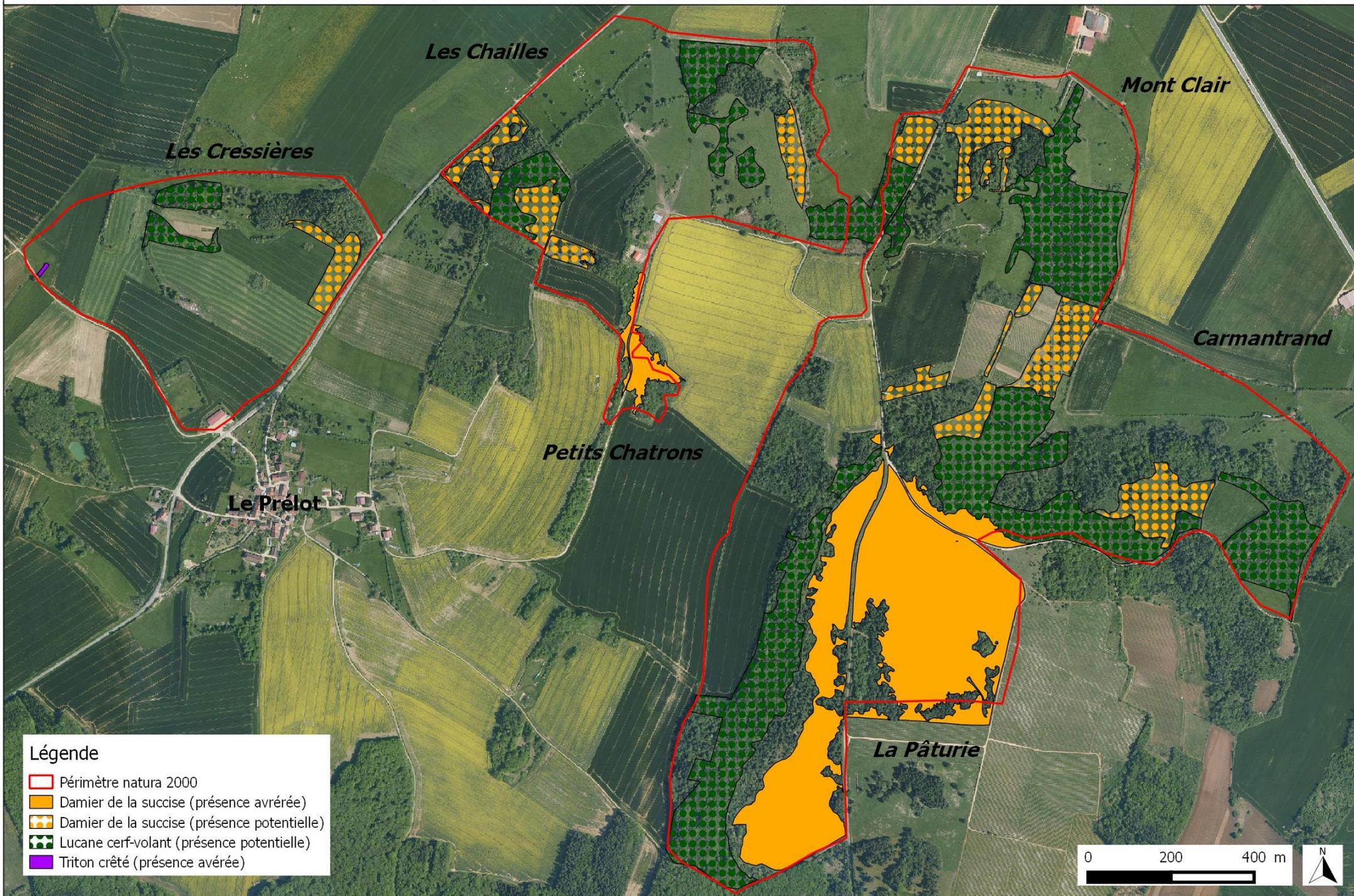
-  Périmètre natura 2000
-  Alouette lulu (nidification)
-  Pie-grièche écorcheur (nidification)
-  Pic noir, milan noir (potentiel)
-  Busard cendré, oedicnème (site historique)



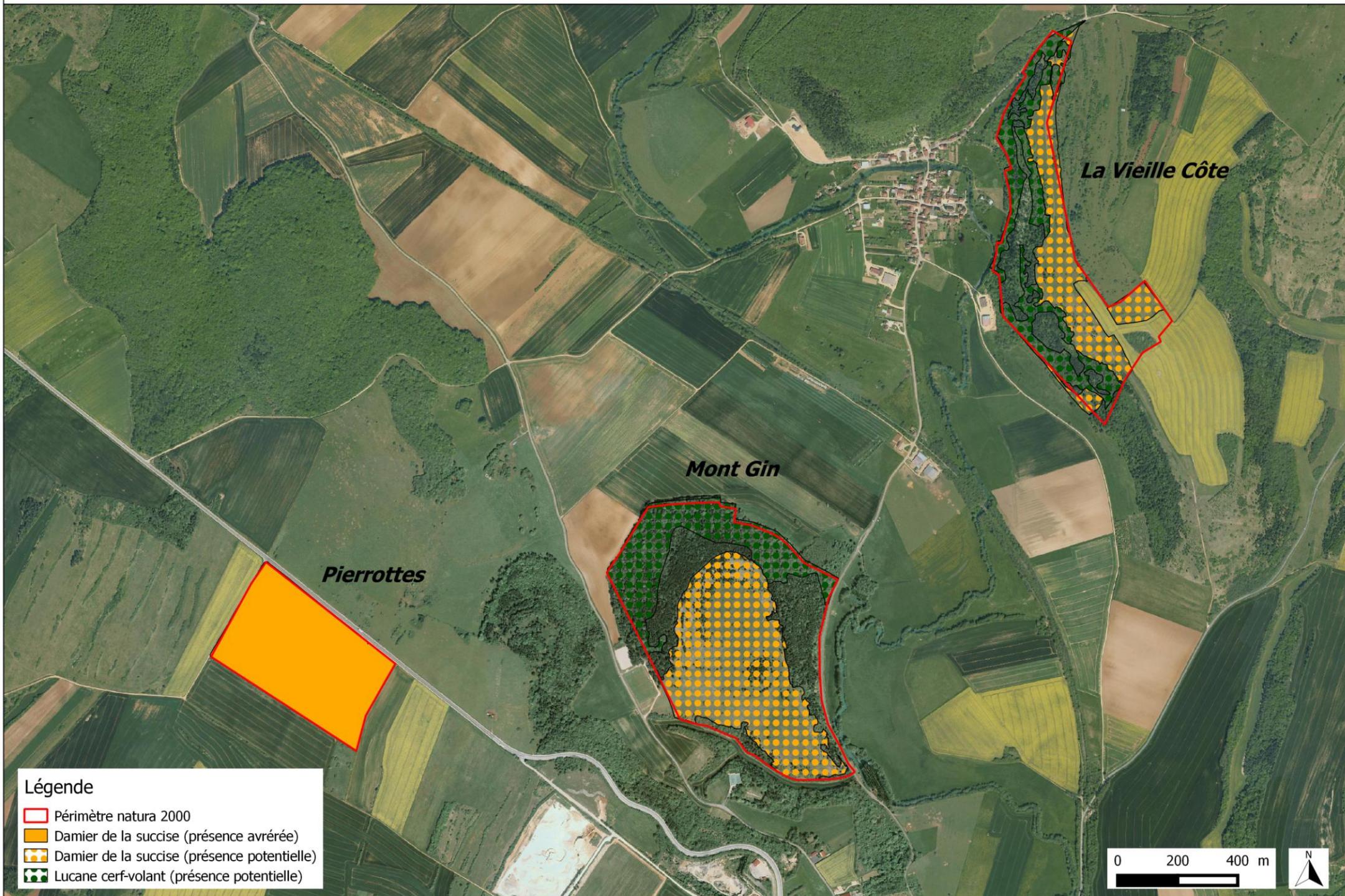
Carte n°14 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DO1) - Etangs de theuley, ruisseau des Ecoulottes de Vars



Carte n°15 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DH2) - Le Prélot, sud de Champlitte



Carte n°16 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DH2) - Pierrottes, Mont Gin, La Vieille Côte



Carte n°17 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DH2) - Etangs de theuley, ruisseau des Ecoulottes de Vars

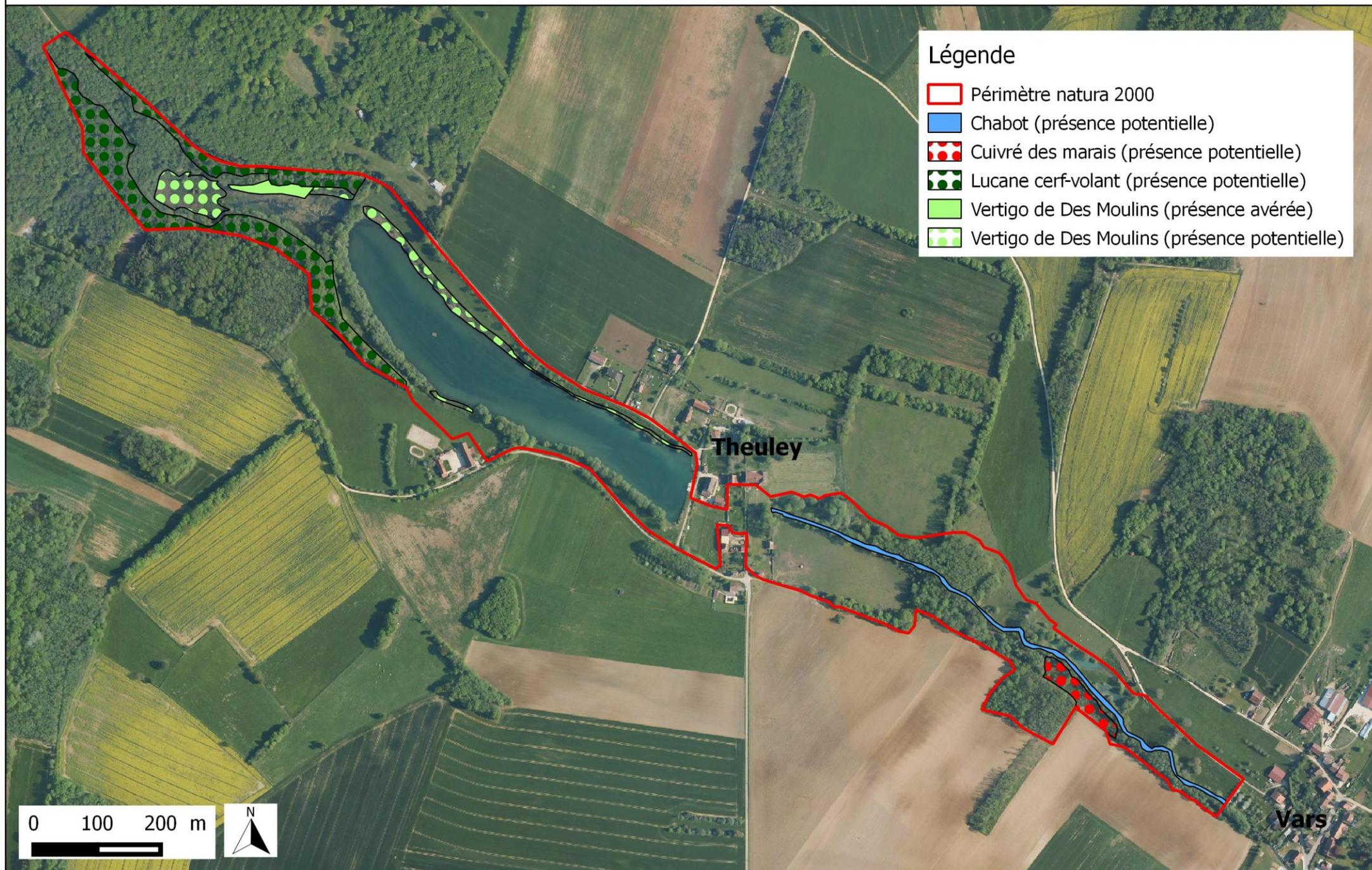


Tableau 9 : espèces remarquables à enjeux de conservation en Franche-Comte (autres que espèces d'intérêt communautaire)

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
FLORE			
Adonis flamme <i>Adonis flammea</i>	soixantaine de pieds	LRFC CR Espèce messicole. Dernière localité Franc-comtoise de l'espèce en bordure du site Natura 2000, Les Pierrottes. Au contact d'une culture qui a empiété sur pelouse sèche. La commune de Champlitte est par ailleurs connue pour abriter une grande diversité de plantes messicoles dont plusieurs espèces très menacées à l'échelon régional. Plusieurs de ces plantes sont présentes dans les cultures à proximité du site Natura 2000.	- Lacroix et Dumont, 1999 - Peillon & Dumont, 2003 - Delafollye, 2009 - CBNFC-ORI (base de données)
Micrope dressé <i>Bombycilaena erecta</i>	quelques pieds	LRFC VU ; PR Plante pionnière des milieux arides et rocailloux. Plusieurs stations à la Pâturie, les Pierrottes, Petits Chatrons.	
Cotonnière commune <i>Filago vulgaris</i>	Donnée non disponible	LRFC NT Espèce annuelle des pelouses sèches et prairies maigres écorchées. Une station aux Pierrottes et à proximité hors site à la Combe Charton.	
Gagée des champs <i>Gagea villosa</i>	plusieurs milliers de pieds	LRFC CR ; PN Espèce messicole. 1 des deux stations de Franche-Comté jouxte le site Natura 2000 aux « Pierrottes ». Le CEN FC met en place une gestion conservatoire en partenariat avec l'agriculteur exploitant.	
Orchis odorant <i>Gymnadenia odoratissima</i>	dizaines de pieds	LRFC NT, PR Espèce des pelouses marneuses. Présente aux Petits chatrons et Mont Clair à la faveur d'affleurements de calcaires à chailles.	
Inule de Vaillant <i>Inula helvetica</i>	cinquantaine de pieds	LRFC VU ; PR La station originelle située dans une ancienne carrière près de Montarlot a été détruite. L'espèce subsiste hors site Natura 2000 à partir de pieds de cette station introduits dans une vigne de Mr Henriot.	
Inule des montagnes <i>Inula montana</i>	centaines de pieds	LRFC NT Espèce des pelouses sèches xérothermophiles et rocailleuses en limite septentrionale de répartition. Connue de Franche-Comté uniquement à Champlitte sur quatre stations : Petits Chartons, la Vieille Côte, La Pâturie et les Pierrottes.	

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
Ophrys abeille <i>Ophrys apifera</i>	centaines de pieds	LRFC NT ; PR Espèce des pelouses sèches. Mont Gin, Pâturie, Petits Chatrons, Pierrottes.	- Lacroix et Dumont, 1999 - Peillon & Dumont, 2003 - Delafollye, 2009 - CBNFC-ORI (base de données)
Ophrys araignée <i>Ophrys aranifera</i>	1 seul pied	LRFC NT ; PR Espèce des pelouses sèches. 1 des deux stations de Haute-Saône à la Vieille Côte.	
Orchis pourpre <i>Orchis purpurea</i>	dizaines de pieds	PR Espèce des pelouses sèches et faciès d'enfrichement. La Pâturie et les Cressières.	
Anémone pulsatile <i>Pulsatilla vulgaris</i>	Donnée non disponible	LRFC NT Espèce des pelouses sèches, seules stations de Haute-Saône à Champlitte. Signalée de plusieurs lieux dits, dans le site Natura 2000 : la Pâturie, Mont Gin et la Vieille côte	
Grande douve <i>Ranunculus lingua</i>	centaine de pieds	LRFC VU ; PN Hélophyte des ceintures végétales des étangs de Theuley. Seulement 2 stations en Haute-Saône. Non revu récemment sur site.	
Germandrée des marais <i>Teucrium scordium</i>	Donnée non disponible	LRFC NT Espèce des rives d'étangs, zones d'atterrissement, fossés et prairies humides. Étangs de Theuley. Non revu récemment sur site	
Saxifrage granulée <i>Saxifraga granulata</i>	dizaines de pieds	LRFC NT ; PR Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Les Pierrottes et la Vieille Côte	
Spiranthe d'automne <i>Spiranthes spiralis</i>	centaines de pieds	PR Espèce des pelouses rases. Mont de Gin, la Vieille Côte, la Pâturie.	
Thésium couché <i>Thesium humifusum</i>	Donnée non disponible	LRFC NT Espèce des pelouses sèches restreinte à l'Ouest de la région et très rare en Haute-Saône. Signalée en divers point de la commune de Champlitte, dans le site Natura 2000 : la Pâturie et la Vieille côte	
Passerine annuelle <i>Thymelea passerina</i>	1 à 10 pieds	LRFC EN Espèce messicole ou des pelouses sèches écorchées. Une station aux Pierrottes en bordure du site Natura 2000, au contact d'une culture qui a empiété sur pelouse sèche.	
Trèfle strié <i>Trifolium striatum</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; PR Espèce des pelouses sèches. Les Pierrottes.	

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
MAMMIFERES			
Chat forestier <i>Felis sylvestris</i>	donnée non disponible	DH IV ; LRFC VU ; ORGFH III ; PN Grands massifs forestiers et milieux ouverts près des lisières. Connus sur Champlitte et Vars.	- Lacroix et Dumont, 1999
Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	donnée non disponible	DH IV ; LRFC DD ; ORGFH IV ; PN Lisières, friches, milieux buissonnants et fourrés, haies riches en baies sauvages. Connus sur Champlitte	- LPO FC (base de données)
Oreillard <i>Plecotus sp.</i>	1 colonie de 12 adultes	DH IV ; LRFC LC ; ORGFH V ; PN Territoire de chasse : forêts de feuillus, haies, vergers. Colonies dans le bâti ou dans les arbres. Hivernage en cavités naturelles ou artificielles, arbres creux. Colonie de 12 adultes dans l'église de Champlitte, présence d'1 individu dans l'église de Vars. Dans les deux cas l'espèce n'a pas été identifiée et concerne soit l'Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) soit l'Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>).	- CPEPESC FC (base de données)
Vespertilion de daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	1 colonie	DH IV ; LRFC LC ; ORGFH V ; PN Territoire de chasse : cours d'eau, plans d'eau, ripisylves. Colonies à proximité de l'eau, ponts, moulins, grottes, cavités d'arbres et hivernage en cavités naturelles ou artificielles. Colonie de reproduction dans la vidange de l'étang de Theuley ; signalé à Leffond (Fontaine Saint-Jean).	
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1 colonie	DH IV ; LRFC LC ; ORGFH V ; PN Espèce anthropophile réalisant tout son cycle dans le bâti. Chasse en milieu ouvert. 1 colonie connue à Margilley, très certainement présente dans la plupart des hameaux.	
OISEAUX			
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinacea</i>	1 à 4 chanteurs selon les années	LRFC : VU ; ORGFH IV ; PN Nicheur/migrateur. La Rousserolle turdoïde a été notée pour la première fois en 1994 sur les étangs de Theuley. Des recherches en 1996 et 1997 n'avaient pas permis de la retrouver. L'espèce est à nouveau contactée en 2005 puis régulièrement jusqu'en 2011 avec 4 chanteurs cantonnés. En Haute Saône la turdoïde occupe surtout les roselières de la Saône et de l'Ognon ailleurs elle occupe sporadiquement les milieux favorables comme l'étang de Theuley. Niche dans les grandes roselières inondées. La dégradation des ceintures des étangs (gestion piscicole et enfrichement) semble avoir réduit le nombre de couple (2 chanteurs en 2013).	- Lacroix et Dumont, 1999 - Tran Van Loc, 2001 - Déforêt et Morin, 2008
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	plus de 50% des IPA	ORGFH IV Nicheur/migrateur/hivernant. L'Alouette des champs remplace la lulu dans les milieux très ouverts. Elle fréquente les prairies mais également les cultures céréalières. Espèce en déclin en France.	- LPO FC (base de données)

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	2 à 3 couples	LRFC : EN ; ORGFH II ; PN Nicheur/hivernant. Fréquente surtout la périphérie des villages (Champlitte, Theuley-lès-Vars), niche dans les constructions ou les arbres creux. Territoire de chasse dans les vergers, prairies et cultures avec haies ou arbres isolés. En régression significatif en Franche-Comté et en Haute-Saône.	
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	10 à 33% des IPA	LRFC : DD ; ORGFH IV Nicheur/migrateur. Milieux agricoles ouverts à végétation herbacée haute (céréales, prairies de fauche). Migratrice à effectifs très fluctuants d'une année à l'autre.	
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	plus de 50% des IPA	ORGFH IV ; PN Nicheur/migrateur/hivernant. Niche en milieu ouvert où alternent milieux agricoles, haies, friches et zones buissonnantes, vergers. Commun en Franche-Comté mais en régression marquée au niveau national.	
Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	4 à 5 chanteurs (10 à 33% des IPA)	LRFC : NT ; ORGFH II ; PN Nicheur/migrateur. L'espèce est régulièrement notée sur les pelouses sèches autour de Champlitte. Le Torcol est répandu en Franche-Comté sans être abondant. Il fréquente les haies, vergers, lisières, bosquets, jardins et se nourrit en milieu prairiales principalement de fourmis et leurs œufs.	- Lacroix et Dumont, 1999 - Tran Van Loc, 2001 - Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (base de données)
Bruant proyer <i>Miliaria calandra</i>	5 chanteurs (33 à 50% des IPA)	LRFC : DD ; ORGFH Nicheur/migrateur. Niche en milieu ouvert herbacé (pelouses et prairies, cultures, friches) avec un piquetés de perchoirs (buissons, piquets, arbres isolés). Largement répandu à Champlitte mais en déclin au niveau national.	
Petit-duc scops <i>Otus scops</i>	0 à 1 couple	LRFC : CR ; ORGFH III ; PN Nicheur (hors site)/migrateur. Espèce en limite d'aire de répartition. Le Petit-duc était noté tous les ans dans le Village de Champlitte et ce noyau a atteint jusqu'à 10 chanteurs dans les années 1990, mais plus aucune donnée n'existe à partir de l'année 2000. Niche à proximité des villages : bâtiments ou arbres creux et chasse en milieu ouvert avec haies, vergers, etc...	
Perdrix grise / Perdrix rouges <i>Perdix perdix / Alectoris rufa</i>	donnée non disponible	ORGFH II Nicheur/hivernant. Milieux agricoles ouverts et semi ouverts (céréales, friches, prairies, pelouses sèches pour la perdrix rouge). Gestion par les associations de chasse avec introduction d'oiseaux, les populations du site ne peuvent plus être considérées comme sauvages.	
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	1 chanteur	LRFC : DD ; ORGFH IV Nicheur/migrateur/hivernant. 1 chanteur détecté en 2011 sur les étangs de Theuley. Occupe les roselières, cariçaies et autres ceintures végétales inondées en bord d'étangs.	

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
Tarier pâtre <i>Saxicola torquata</i>	10 à 33% des IPA	ORGFH IV ; PN Nicheur/migrateur. Niche en milieu ouvert dans les prairies pâturées ou fauchées ponctuées de buissons ou bordées de haies arbustives.	- Lacroix et Dumont, 1999 - Déforêt et Morin, 2008 - LPO FC (base de données)
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	plus de 50% des IPA	ORGFH IV Nicheur/migrateur. Espèce du bocage et des vergers, niche également en lisière de boisements.	
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	donnée non disponible	ORGFH II ; PN Nicheur (hors site)/hivernant. Fréquente surtout la périphérie des villages, niche dans les constructions.	
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	1 à 3 couples selon les années	LRFC : VU ; ORGFH IV ; Nicheur/migrateur. PN Nicheur/migrateur. L'espèce a été notée plusieurs fois sur les pelouses sèches de la Pâturie et du Mont de Gin. La Haute-Saône constitue le bastion régional de l'espèce en Franche-Comté. Effectifs très fluctuants d'une année à l'autre. Niche dans les arbres creux et les constructions et se nourrit dans les prairies riches en gros insectes, fréquente les abords des villages et le bocage.	
AMPHIBIENS			
Triton ponctué <i>Lissotriton vulgaris</i>	très faible : 1 individu	LRFC VU ; PN Mare des Cressières. Occupe les plans d'eau avec végétation aquatique développée. Données ancienne 1 individu en 1991, pas d'observation récente. Espèce rare en Franche-Comté.	- Tran Van Loc, 2001
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	jusqu'à une dizaine d'individus	DH IV ; LRFC NT ; PN Mare des Cressières, Etangs de Theuley. Apprécie les queues d'étang marécageuses en environnement forestier. Espèce peu commune en Franche-Comté.	- LPO FC (base de données)
REPTILES			
Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i>	donnée non disponible	DH IV ; LRFC NT ; PN Pelouses sèches avec buissons et lisières thermophiles. Champlitte constitue la plus importante population de Haute-Saône, en limite Nord de répartition. A noter que cette population s'étend sur les départements limitrophes de Haute-Marne et de Côte d'Or.	- Lacroix et Dumont, 1999 - LPO FC (base de données)
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	donnée non disponible	DH IV ; PN Milieu thermophile : pelouses sèches buissonneuses, lisières et haies, souvent près de l'homme (jardins, maisons).	- LPO Côte d'Or - LPO
Couleuvre d'esculape <i>Zamenis longissimus</i>	donnée non disponible	DH IV ; PN Milieu thermophile : pelouses sèches, lisières, friches, souvent près de l'homme (jardins, maisons).	Champagne-Ardenne

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
RHOPALOCERES			
Fadet de la mélisque <i>Coenonympha glycerion</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH IV Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur diverses poacées. La Pâturie, Pierrottes, Petits Chatrons.	- Lacroix et Dumont, 1999 - Peillon & Dumont, 2003 - Mora & Duflot-Minet, 2005 - Delafollye, 2009 - CBNFC-ORI (base de données)
Azuré des cytises <i>Glaucopsyche alexis</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH III Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur fabacées. La Pâturie, Petits Chatrons, Vieille côte, Pierrottes.	
Virgule <i>Hesperia comma</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH IV Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur <i>Festuca</i> . La Pâturie, Petits Chatrons, Vieille côte, Pierrottes, Mont Gin.	
Sylvandre <i>Hipparchia genava</i>	donnée non disponible	LRFC VU ; ORGFH II Espèce thermophile des bois clairs thermophiles, lisières et pelouses sèches arborées. En forte régression dans le Nord-Est de la France. La Pâturie.	
Agreste <i>Hipparchia semele</i>	disparu ?	LRFC EN ; ORGFH II Espèce thermophile des pelouses riches en surfaces pierreuses, écorchées ou dénudées. La Pâturie, les Petits Chatrons.	
Agreste <i>Hipparchia semele</i>	donnée non disponible	LRFC EN ; ORGFH II Espèce thermophile des pelouses sèches avec sol nu et zones caillouteuses. Se reproduit sur Poaceae des milieux secs. En forte régression dans le Nord de la France. La Pâturie et les Petits Chatrons mais plus observé depuis 1998.	
Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	donnée non disponible	LRFC VU ; ORGFH II ; PN Espèce liée aux pelouses sèches rases se reproduisant sur les <i>Thymus</i> avec un cycle complexe incluant une fourmi hôte du genre <i>Myrmica</i> . Présent sur les pelouses de la Pâturie, Mont Gin et Petits Chatrons. Fait l'objet d'un plan national de conservation.	
Mélitée des digitales <i>Melitaea aurelia</i>	donnée non disponible	LRFC EN ; ORGFH III Espèces des pelouses sèches, landes et lisières. Se reproduit sur <i>Plantago</i> . Aire de répartition morcelée, en limite sud de la population de la moitié Nord-est de la France. Connue de la Pâturie et les Petits Chatrons.	
Grand nègre des bois <i>Minois dryas</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH III Espèce des ourlets et lisières thermophiles, pelouses sèches enfrichées, haies, bois clairs. Se reproduit sur poacées. La Pâturie, Petits Chatrons, Pierrottes.	

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
Azuré du genêt <i>Plebeius idas</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH III Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur fabacées et <i>Helianthemum nummularium</i> . Les chenilles sont constamment entourées de fourmis du genre <i>Formica</i> ou <i>Lasius</i> . La Pâturie, Mont Gin, Petits Chatrons, Pierrottes.	
Azuré du thym <i>Pseudophilotes baton</i>	donnée non disponible	LRFC EN ; ORGFH II Espèce des pelouses sèches rases se reproduisant sur les <i>Thymus</i> . Présent sur les pelouses de la Pâturie, Petits Chatrons et la Vieille côte.	- Lacroix et Dumont, 1999
Hespérie du faux-buis <i>Pyrgus alveus</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH III Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur <i>Helianthemum nummularium</i> . La Pâturie, Petits Chatrons, Vieille Côte.	- Peillon & Dumont, 2003
Hespérie des potentilles <i>Pyrgus armoricanus</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH III Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur diverses <i>Potentilla</i> . La Pâturie, Petits Chatrons, Mont Gin.	- Mora & Duflot-Minet, 2005
Hespérie de l'alchémille <i>Pyrgus serratulae</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH III Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur diverses <i>Potentilla</i> . La Pâturie, Petits Chatrons, Vieille Côte.	- Delafollye, 2009
Hespérie du chiendent <i>Thymelicus acteon</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH IV Espèce des pelouses sèches et prairies maigres. Se reproduit sur diverses <i>Poacées</i> . La Pâturie, Petits Chatrons, Vieille Côte.	- CBNFC-ORI (base de données)
ORTHOPTERES			
Dectique verrucivore <i>Decticus verrucivorus</i>	donnée non disponible	LRFC NT Espèce des pelouses sèches et prairies maigres, géophile recherchant des zones rases et dénudées en mosaïque avec une végétation dense servant d'abris. La Pâturie, Pierrottes, Mont Gin.	- CBNFC-ORI (base de données)
Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>	donnée non disponible	LRFC NT Espèce des cariçaies, roselières et autres formations de grands héliophytes en milieu longuement inondé. Ceinture de végétation du grand étang de Theuley.	- CEN FC : B. Cotte, obs. pers.

Nom des espèces	Effectifs de la population	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Origine des données/ Structures ressources
Criquet rouge-queue <i>Omocestus haemorrhoidalis</i>	donnée non disponible	LRFC VU Criquet thermophile lié aux pelouses sèches pionnières, zones écorchées, dalles et cailloutis. Connu uniquement des pelouses sèches de la Vieille Côte.	- CBNFC-ORI (base de données)
ODONATES			
Naiade au corps vert <i>Erythromma viridulum</i>	donnée non disponible	ORGFH III Espèce des eaux stagnantes thermophiles avec une végétation aquatique de surface type myriophylles abondante. L'espèce a été notée en 2004 et 2005 à l'étang de Theuley. La dégradation des habitats aquatiques de l'étang est une menace forte pour cette espèce.	- Tran Van Loc, 2001 - Mora & Duflot-Minet, 2005 - CBNFC-ORI (base de données)
Agrion nain <i>Ischnura pumilio</i>	donnée non disponible	LRFC NT ; ORGFH III Espèce surtout pionnière sur pièces d'eau récentes, mais également en petit nombre sur les queues d'étangs herbeuses, mares enherbées, fossés, etc. L'espèce a été observée une seule fois en 1996 à l'étang de Theuley. La dégradation des habitats aquatiques de l'étang est une menace forte pour cette espèce.	
Leste verdoyant <i>Lestes virens</i>	donnée non disponible	LRFC VU ; ORGFH III Espèce des eaux stagnantes thermophiles bien végétalisées. L'espèce a été observée une seule fois en 2005 à l'étang de Theuley. La dégradation des habitats aquatiques de l'étang est une menace forte pour cette espèce.	

Synthèse (tableaux 7, 8 et 9)

15 habitats d'intérêt communautaire ou régional :

166,1 ha soit 48% de la surface totale du site

- 5 habitats de pelouses sèches : 84,6 ha soit 24%
- 3 habitats de prairies mésophiles : 10,4 ha soit 3%
- 2 habitats rocheux : 1 ha soit 0,3%
- 2 habitats de zones humides ouvertes : 1,2 ha soit 0,3%
- 3 habitats forestiers : 68,9 ha soit 19,8%

26 espèces d'intérêt communautaire

- 5 espèces de mammifères
- 16 espèces d'oiseaux
- 1 espèce d'amphibien
- 1 espèce de poisson
- 3 espèces d'insectes

Enjeux liés aux pelouses sèches et à leurs faciès d'embroussaillage :

Les pelouses sèches et habitats associés (ourlets) constituent l'habitat d'intérêt communautaire le mieux représenté dans le site Natura 2000 (24% de la surface totale du site) et leur richesse en orchidées leur confère un caractère **prioritaire**. Il s'agit du **principal enjeu de conservation sur le site** qui a en grande partie justifié sa désignation.

Les associations phytosociologiques relevées sont typiques des plateaux calcaires de l'étage collinéen de la Haute-Saône, Lorraine, Champagne-Ardenne et du Nord-Est de la Bourgogne soumis à des influences océaniques et continentales. Elles abritent une flore très riche et diversifiée dont une dizaine d'espèces protégées ou remarquables en Franche-Comté, parmi lesquelles plusieurs espèces d'orchidées justifiant le caractère prioritaire des habitats de pelouses sèches du site (sites d'orchidées remarquables). Les pelouses accueillent aussi tout un cortège de faune thermophile ou associée à des milieux semi-ouverts combinant surfaces herbacées, milieux buissonneux et haies. Un remarquable cortège d'oiseaux dont trois espèces d'intérêt communautaire (**engoulement d'Europe, alouette lulu, pie-grièche écorcheur**) dépendent de ces habitats pour leur nidification. Les pelouses de Champlitte sont particulièrement riches du point de vue de l'entomofaune et abritent plusieurs espèces de rhopalocères et d'orthoptères menacées au niveau régional dont le **damier de la succise** ou l'azuré du serpolet. La région de Champlitte abrite aussi l'une des plus importantes populations de lézard vert de Haute-Saône.

La conservation des pelouses sèches est étroitement dépendante des activités agricoles qui façonnent ces milieux semi-naturels, deux tendances opposées de l'évolution des pratiques agricoles les menacent actuellement :

- d'une part l'intensification des pratiques qui conduit soit à l'eutrophisation et à la banalisation du milieu par fertilisation et surpâturage soit à la destruction de la pelouse par retournement et mise en culture céréalière
- d'autre part la déprise agricole qui entraîne la fermeture et l'évolution spontanée vers la forêt parfois accélérée par des plantations de résineux ou feuillus.

Leur état de conservation est globalement bon, mais celui-ci est variable selon les types de pelouses. Les pelouses marnicoles semblent ainsi fortement menacées du fait de leur faible représentation et de leur fort niveau d'enfrichement. Les pelouses calcicoles ont un meilleur état de conservation et bénéficient déjà pour une part importante de mesures de conservation liées à l'activité du Conservatoire d'espaces naturels.

La conservation efficace et ambitieuse des pelouses sèches ne peut toutefois se concevoir sur quelques sites isolés. La prise en compte d'un réseau de pelouses interconnectées est indispensable pour garantir le maintien à long terme des populations d'espèces qui y sont inféodées. Les pelouses du site Natura 2000 font partie d'un réseau plus large (voir annexe 3), bien développé sur les communes de Champlitte et Percey-le-Grand, débordant sur la Haute-Marne au Nord (Site Natura 2000 « Pelouses du Sud-Est haut-marnais » - FR2100260), et relié à l'ensemble des pelouses de la Montagne de la Roche à l'Ouest via Pierrecourt et Argillières. Une réflexion pour la prise en compte de cet ensemble fonctionnel au delà des limites actuelles du périmètre Natura 2000 est indispensable à l'atteinte des objectifs de conservation. La disparition récente de

l'engouement d'Europe en tant que nicheur dans le site, alors qu'il existe encore à proximité sur la commune de Champlitte, illustre bien la nécessité de conservation des populations et de leur milieu de vie dans leur ensemble et les limites d'une intervention sur une superficie restreinte.

Enjeux liés aux prairies mésophiles, aux haies et aux vergers :

Les prairies mésophiles d'intérêt communautaire ne couvrent que 3% de la surface du site Natura 2000 et constituent des biotopes complémentaires des pelouses sèches avec lesquels elles partagent de nombreuses espèces.

Elles sont représentées sous deux formes :

- les prairies mésotrophes fauchées à gestion plutôt extensive et conservant une flore intéressante,
- les prairies eutrophes fauchées fortement intensifiées et banalisées du point de vue floristique.

Outre leur intérêt intrinsèque les prairies mésophiles et plus généralement toutes surfaces en herbe, qu'elles soient d'intérêt communautaire ou non, constituent des habitats favorables aux oiseaux et aux chauves-souris dès lors qu'elles sont associées à des réseaux de haies, de ripisylve ou de vergers de hautes tiges. Ce sont des sites de nidification pour l'avifaune des haies (**pie-grièche écorcheur**, huppe fasciée, torcol fourmilier, chevêche, etc.), des territoires de chasse pour les rapaces (**milan noir et royal, busard cendré et Saint-Martin**) et certaines espèces de chiroptères (**petit et grand rhinolophe**) et des habitats terrestre pour les amphibiens et reptiles (**Triton crêté**, etc.).

Les prairies mésophiles sont surtout menacées par l'intensification agricole qui conduit à la banalisation de leur flore par eutrophisation (fertilisation), précocité et augmentation du nombre de fauches ou surpâturage et à la destruction des haies. La diminution du nombre d'éleveurs au profit des exploitations céréalières et aussi une menace forte en Haute-Saône conduisant à la mise en culture d'importantes surfaces de prairies.

L'état de conservation des prairies mésophiles est variable, les groupements mésotrophes sont plutôt en mauvais état (fertilisation, fauche précoce, remplacement de la fauche par le pâturage) alors que les groupements eutrophes sont en bon état. Il faut souligner que malgré leur intérêt communautaire les prairies maigres eutrophes sont biologiquement très pauvres et ne traduisent pas un état satisfaisant du point de vue écologique, leur conservation doit donc viser une évolution vers des prairies plus mésotrophes.

Enjeux liés aux habitats rocheux :

Les habitats rocheux d'intérêt communautaire du site sont exclusivement représentés par les éboulis de la Vieille côte et du Mont gin et les éboulis artificiels issus des anciennes lavières. Les éboulis sont très localisés et couvrent moins d'1% de la surface du site. On peut y ajouter l'ensemble des murgers en pierre sèche et tas d'épierrement issus des activités agricoles traditionnelles (murets de vigne, épierrement des champs et des pâtures). Ces milieux rocheux d'intérêt prioritaire constituent des habitats intéressants pour la faune, ils sont notamment recherchés par l'**engouement d'Europe** en période de nidification et attractifs pour la majorité des espèces de reptiles dont le lézard vert.

Les éboulis naturels de la Vieille côte et du Mont Gin sont en bon état de conservation et apparaissent comme peu menacés actuellement. Leur lente évolution naturelle conduira à terme à l'installation de la forêt et peut être de forêts de pentes sur éboulis remarquables du point de vue écologique. On veillera simplement à ne pas modifier leur fonctionnement par l'ouverture de pistes forestières ou d'extractions de granulats.

Les éboulis artificiels des lavières, les murets et murgers sont quant à eux beaucoup plus menacés par les destructions directes dans le but de faciliter la mécanisation des parcelles agricoles ou leur utilisation comme remblais et pour empierrer des chemins. Ces milieux rocheux artificiels issus d'activités humaines anciennes sont de plus rapidement couverts par la forêt en l'absence d'entretien et perdent alors une grande partie de leur intérêt biologique.

Enjeux liés aux milieux humides ouverts :

Les milieux humides sont localisés dans le site autour des étangs de Theuley et du ruisseau des Écoulottes de Vars ainsi qu'au niveau de la mare des Cressières. De ce fait, ils couvrent moins d'1% de la surface du site Natura 2000.

- Les milieux humides les plus intéressants du point de vue écologique sont formés par les deux étangs de Theuley et leurs ceintures de végétation. Le vieux étang, en cours d'atterrissement, présente des ceintures très développées et assez diversifiées, on y trouve notamment un habitat d'intérêt communautaire constitué par les communautés vivaces et amphibies des *Littorelletea uniflorae*. Mais l'intérêt des étangs est surtout lié à leurs potentialités d'accueil pour la faune. Les roselières à phragmites et à prèles, les magnocariçaies et les fourrés de saule cendré abritent une petite population nicheuse de rousserolle turdoïde, espèce très localisée en Franche-Comté et on y a déjà permis la reproduction du **blongios nain**. Les étangs accueillent en migration et hivernage différentes espèces d'oiseaux dont la **grande aigrette** ou le **martin pêcheur d'Europe**. Les pièces d'eau libres et leurs ceintures constituent des territoires de chasse privilégiés pour les chauves-souris du fait de l'abondance des insectes à larves aquatiques (diptères et trichoptères surtout), l'existence d'étangs est par exemple un facteur important dans l'installation des colonies de **murin à oreilles échanquées**. Le cortège odonatologique des étangs est également intéressant avec plusieurs espèces inscrites sur la liste rouge de Franche-Comté. Enfin le potentiel batracologique des étangs de Theuley-lès-Vars reste mal connu et mériterait d'être étudié, en recherchant notamment la présence du Triton crêté.

L'état de conservation des étangs reste relativement bon avec des ceintures bien développées et diversifiées. Toutefois d'après les données historiques dont nous disposons (Tran Van Loc, 2001) l'état du grand étang semble s'être considérablement dégradé notamment avec la disparition de la quasi totalité de la végétation aquatique, la disparition des formations amphibies des *Littorelletea uniflorae* et une régression de la végétation de bordure (cariçaie, phragmitaie, roselière à grande glycérie). La gestion en faveur d'une pratique de pêche de loisir semble en être la cause, en particulier l'introduction d'amours blancs (*Ctenopharyngodon idella*), espèce exogène herbivore, introduite dans les étangs pour éliminer la végétation qui gêne les pêcheurs à la ligne. Les autres menaces existantes sur les plans d'eau sont un risque d'eutrophisation du fait de l'existence de grandes cultures céréalières en amont et un risque de curage non raisonné du vieux étang en cours d'atterrissement. Par ailleurs le développement des saulaies arbustives au détriment des ceintures herbacées sera à terme défavorable pour la nidification des oiseaux paludicoles. Un diagnostic fin de la gestion actuelle des étangs en concertation avec leur propriétaire permettrait de mieux comprendre le phénomène et de proposer des mesures de restauration des habitats compatibles avec l'activité de pêche de loisir.

- En bordure du ruisseau des Écoulottes de Vars, plusieurs prairies humides en déprise agricole ont été colonisées par des mégaphorbiaies d'intérêt communautaire. Ces mégaphorbiaies nitrophiles, floristiquement pauvres et peu étendues dans le site, présentent peu d'enjeux écologiques, le **cuivré des marais** sera toutefois à rechercher dans ce type de milieux.

Ces mégaphorbiaies constituent un stade transitoire d'évolution vers des aulnaies-frênaies riveraines, habitat d'intérêt prioritaire, il semble donc souhaitable de les laisser évoluer librement.

- La mare des Cressières constitue l'unique point d'eau existant dans la partie Chanitoise du site. Du fait du substratum perméable les mares sont naturellement rares dans la région. La mare des Cressières est particulièrement intéressante au travers de l'originalité habitationnelle qu'elle apporte et du cortège d'amphibiens qu'elle abrite, en particulier le **tritron crêté** et le triton ponctué. Du fait de son isolement la conservation de

cette mare est prioritaire. Elle est menacée comme toute mare par la dynamique naturelle d'atterrissement, et du fait de sa situation enclavée au sein de zones céréalières par un risque de pollution et d'eutrophisation de l'eau.

Enjeux liés aux cours d'eau :

Le ruisseau des écoulottes abrite une population de **chabot**, espèce d'intérêt communautaire, dont l'état de conservation est inconnu. Ce cours d'eau a subi de nombreuses dégradations : existence des étangs de Theuley sur son cours amont, rectification et curage, creusement des plans d'eau dans son lit majeur, ouvrages de moulins, rejets domestiques et pollution diffuse agricole. Son état de conservation peut donc être jugé comme très défavorable. Cependant des études complémentaires sur ce cours d'eau sont nécessaires pour une bonne évaluation de son état de conservation et une analyse des causes de dégradation.

Enjeux liés aux milieux cultivés :

Les cultures chanitoises constituent l'un des derniers secteurs de Franche-Comté abritant le **busard cendré** et l'**œdicnème criard** en période de nidification, tous deux très menacés localement. La région de Champlitte est par ailleurs connue de longue date pour la richesse et la diversité des plantes messicoles se développant dans les cultures céréalières. On y trouve ainsi des plantes particulièrement rares et menacées par l'utilisation des herbicides en grandes cultures telles que la gagée des champs, protégée au niveau national ou l'adonis flamme, protégé au niveau régional.

La faune et la flore des champs cultivés sont très menacées par l'utilisation d'herbicides et de pesticides, ainsi que par l'évolution des itinéraires culturaux peu compatibles avec la phénologie des espèces. Un travail de conservation des messicoles a été engagé par le Conservatoire d'espaces naturels en partenariat avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté sur une parcelle de culture expérimentale à proximité du site Natura 2000.

Les associations de plantes commensales des cultures n'ont pas été caractérisées lors de la cartographie des habitats et leur état de conservation n'est donc pas connu. L'œdicnème semble quant à lui avoir disparu en tant que nicheur et le busard cendré se maintient tant bien que mal en périphérie du site grâce à l'existence de population plus importantes en Haute-Marne et Côte d'Or voisines et l'intervention de bénévoles permettant de protéger certaines nichées en période de moisson. Le périmètre actuel du site n'inclut que de faibles surfaces céréalières et n'est pas adapté à la conservation de ces espèces.

Enjeux liés aux milieux forestiers :

Les forêts constituent le second type d'habitats d'intérêt communautaire le mieux représenté dans le site Natura 2000 avec près de 20% de la surface totale. Il s'agit principalement de boisements du *Galio-Fagetum*, type d'habitat forestier le plus commun en Franche-Comté à l'étage collinéen et donc non menacé. Ces boisements où le chêne est bien représenté constituent l'habitat de reproduction du **lucane cerf-volant**, grand coléoptère saproxylophage d'intérêt communautaire.

Plus ponctuellement on trouve des Aulnaies-frênaies hygrophiles et des saulaies à saule cassant, deux types des boisements alluviaux d'intérêt prioritaire, en bordure des étangs de Theuley et dans le lit majeur du ruisseau des Écoulottes de Vars.

Les zones boisées sont par ailleurs des milieux de nidification potentiels pour plusieurs espèces de rapaces d'intérêt communautaire (**milan noir et royal, bondrée apivore, busard Saint-Martin**) et pour plusieurs espèces de pics dont le **pic cendré** et le **pic noir**. Elles constituent aussi des territoires de chasse recherchés par quantité de chauves-souris : **barbastelle d'Europe, grand murin, murin à oreilles échancrées, petit et grand rhinolophe**, etc.

La typicité floristique et les capacités habitationnelles des boisements pour la faune sont assez faibles actuellement car ils sont pour la plupart issus de la recolonisation spontanée d'anciens milieux ouverts. Beaucoup sont ainsi représentés sous des formes jeunes ou pionnières dominées

par les pins voir par les robiniers. Le vieillissement naturel des boisements devrait augmenter leurs potentialités écologiques notamment en lien avec le volume de bois mort et l'existence d'arbres matures et sénescents.

De ce point de vue les habitats forestiers mésophiles constituent un enjeu secondaire sur le site et la priorité doit être mise sur la conservation des habitats forestiers humides.

Peu de menaces ont été identifiées sur le site en milieu forestier, il s'agit surtout de mettre en place une gestion forestière permettant de garantir le maintien d'arbres vieillissants ou présentant des cavités, de maintenir le bois mort sur place et de garantir la quiétude des espèces d'intérêt communautaire en période de nidification.

Enjeux liés aux constructions humaines :

Une importante colonie mixte de **grand rhinolophe** et de **murin à oreilles échancrées** existe dans le site au sein de l'ouvrage de vidange du grand étang de Theuley. Son état de conservation est favorable, mais reste soumise à la sensibilisation du propriétaire de l'étang. Par ailleurs plusieurs colonies de **grand murin, petit rhinolophe et barbastelle d'Europe** sont connues en périphérie du site dans les villages et hameaux de Champlitte. Ces colonies utilisent le site comme territoire de chasse et nécessitent des mesures de conservation de leurs gîtes.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau 10 : *Enjeux et objectifs transversaux*

Tableau 11 : *Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines*

Tableau 10 : Enjeux et objectifs transversaux

Objectifs	Sous-objectifs	Activités humaines concernées	Financement potentiel
A. Assurer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	A1. Mise en place de moyens humains, techniques et financiers pour l'animation et le suivi du site		État (MEDDE) / Europe (FEADER)
	A2. Favoriser la réalisation des actions du document d'objectifs en milieu non agricole et forestier grâce aux contrats Natura 2000	Sylviculture, activités cynégétiques, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme	
	A3. Maintenir et encourager des pratiques agricoles respectueuses des milieux et des espèces grâce aux mesures agro-environnementales (MAE)	Agriculture	
	A4. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site grâce à la charte Natura 2000	Ensemble des activités humaines et des propriétaires du site	
	A5. Suivre et intégrer les objectifs du docob aux projets et programmes susceptibles d'impacter le site Natura 2000	Ensemble des activités humaines	
	A6. Faciliter la mise en place d'actions conservatoires en faveur des milieux naturels par la maîtrise foncière et d'usage	sans objet	
B. Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	B1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Activités naturalistes, Gestion conservatoire des milieux naturels	État (MEDDE) / Europe (FEADER)
	B2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
	B3. Améliorer la connaissance scientifique du site		
	B4. Permettre la modification du périmètre du site en adéquation avec la volonté locale et les enjeux écologiques identifiés (cohérence avec les limites cadastrales, extensions sur sites remarquables à proximité, etc.)	Agriculture, sylviculture, pisciculture, activités cynégétiques, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme, recherche scientifique	
C. Maintenir les activités agricoles, sylvicoles et le	C1. Favoriser le développement d'une agriculture et d'une sylviculture préservant les milieux naturels	Agriculture, sylviculture, pisciculture, activités	État (MEDDE) / Europe (FEADER)

rôle social (tourisme, chasse, cadre de vie, etc.) du site Natura 2000	C2. Aider à la conservation des petites activités agricoles diversifiantes (apiculture, trufficulture, maraîchage, arboriculture, etc.)	cynégétiques, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme, éducation	/ collectivités territoriales
	C3. Conserver l'accessibilité du site Natura 2000 en limitant les risques de perturbation ou de dégradation liés à la fréquentation		
	C4. Favoriser la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et paysager		
D. Assurer la concertation et la sensibilisation des acteurs locaux du site et du grand public aux enjeux écologiques	D1. Assurer l'animation du Comité de Pilotage	Agriculture, sylviculture, pisciculture, activités cynégétiques, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme, éducation	État (MEDDE) / Europe (FEADER)
	D2. Informer et sensibiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, etc.)		
	D3. Informer et sensibiliser la population locale à la biodiversité en valorisant les richesses écologiques du site		
	D4. Sensibiliser le public scolaire		

Tableau 11 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs	Sous-objectifs	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement potentiel
E. Protéger, restaurer et gérer les habitats prairiaux remarquables et les espèces associées	E1. Maintenir en bon état de conservation et restaurer les pelouses sèches calcaire, marnicoles et sur dalles	Pelouses sèches calcaires et marnicoles Pelouses pionnières sur dalles Habitats associés : ourlets, fruticées, haies et bosquets, murgers, etc.	Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Bondrée apivore, Damier de la succise	Agriculture	État (MEDDE) / Europe (FEADER)
	E2. Maintenir en bon état de conservation et restaurer les prairies maigres de fauche	Prairies mésophiles de fauche Habitats associés : haies et bosquets, murgers, etc.	Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Damier de la succise	Agriculture	
	E3. Développer un réseau fonctionnel de pelouses sèches et de prairies maigres interconnectées	Pelouses sèches et prairies mésophiles Corridors biologiques : haies, bandes enherbées, talus, etc.	Toutes les espèces utilisant les pelouses sèches et prairies mésophiles	Agriculture	
F. Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces en milieu prairial ordinaire	F1. Maintenir, voir accroître la surface en herbe et favoriser des pratiques agricoles extensives	/	Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Milan royal, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Triton crêté, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, etc.	Agriculture	

	F2. Conserver et développer le réseau de haies, vergers, arbres isolés, ripisylves, murgers et autres éléments fixes du paysage	/	Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Milan royal, Triton crêté, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, etc.	Agriculture	État (MEDDE) / Europe (FEADER)
	F3. Favoriser l'entomofaune coprophage et coprophile	/	Pie-grièche écorcheur, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Busard cendré, Oedicnème criard, etc.	Agriculture	
G. Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces en grandes cultures	G1. Améliorer la réussite des nichées d'espèces d'intérêt communautaire en grandes cultures	/	Oedicnème criard, Busard cendré, Busard Saint-Martin	Agriculture	
	G2. Maintenir ou améliorer les habitats de nidification en grandes cultures	/		Agriculture	
	G3. Améliorer la prise en compte des enjeux en milieux cultivés	/		Agriculture	
H. Protéger, restaurer et gérer les habitats en zones humides et cours d'eau, et les espèces associées	H1. Maintenir en bon état de conservation et restaurer la végétation rivulaire des étangs et du ruisseau des Écoulottes	Communautés amphibiennes des <i>Littorelletea uniflorae</i> Mégaphorbiaies riveraines	Blongios nain, Grande aigrette, Martin pêcheur, Triton crêté, Murin à oreilles échancrées, Vertigo de Des Moulins	Pêche, pisciculture, loisirs	État (MEDDE) / Europe (FEADER)
	H2. Maintenir en bon état de conservation et restaurer les habitats du Triton crêté	/	Triton crêté	Agriculture	
	H3. Maintenir en bon état de conservation et restaurer les cours d'eau	Forêts alluviales Mégaphorbiaies	Martin pêcheur,		

		riveraines	Chabot		Europe (FEADER) / AERMC
	H4. Conserver et améliorer la qualité des eaux	Communautés amphibies des Littorelletea uniflorae, Mégaphorbiaies riveraines, Forêts alluviales	Martin pêcheur, Chabot, Triton crêté	Agriculture, Assainissement domestique	État (MEDDE) / Europe (FEADER) / AERMC / collectivités territoriales
I. Protéger, restaurer et gérer les habitats rocheux et les espèces associées	I1. Maintenir en bon état de conservation et restaurer les éboulis calcaires	végétation des éboulis calcaires mobiles et fixes	Engoulevent d'Europe	Sylviculture, Agriculture, conservation du patrimoine culturel et bâti	
J. Protéger, restaurer et gérer les habitats forestiers et les habitats d'espèces forestières	J1. Maintenir en bon état de conservation et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire	Hêtraies-chênaies-charmaies de l'Asperulo-Fagetum Forêts alluviales	Lucane cerf-volant, Barbastelle d'Europe, Grand et Petit rhinolophe, Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Milan noir, Milan royal, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Pic noir	Sylviculture	État (MEDDE) / Europe (FEADER)
	J2. Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil pour les espèces forestières	Hêtraies-chênaies-charmaies de l'Asperulo-Fagetum Forêts alluviales		Sylviculture	
	J3. Favoriser la reproduction des espèces forestières	Hêtraies-chênaies-charmaies de l'Asperulo-Fagetum Forêts alluviales		Sylviculture, loisirs, tourisme	
K. Conserver les gîtes à chiroptères	K1. Maintenir les gîtes à chiroptères connus et favoriser l'accueil des chauves-souris dans le bâti	-	Grand et Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Murin à oreilles échancrées	Urbanisme	État (MEDDE) / Europe (FEADER)

Synthèse (tableaux 10 et 11)

Les objectifs de développement durable ont été définis sur la base du croisement des données relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire connus, des menaces identifiées vis-à-vis de leur conservation et des activités humaines existantes sur le site (voir partie diagnostic).

Ils se déclinent en deux grandes catégories :

- des objectifs dits « transversaux » qui visent à assurer l'animation du site, la mise en œuvre du Docob et la « vie » local du dispositif Natura 2000 ;
- des objectifs dits « opérationnels » qui visent concrètement la conservation d'un ou plusieurs habitats et/ou espèces en lien avec les activités humaines concernées. Ceux-ci sont proposés par grands types de milieux naturels (prairies, zones humides, forêts, etc.) qui regroupent des problématiques et des enjeux communs et déclinés plus précisément en plusieurs sous-objectifs.

Objectifs transversaux

Ils se déclinent en quatre objectifs :

- mise en œuvre du Docob : moyens financiers et humains, mise en œuvre des outils Natura 2000 (différents types de contrats), intégration aux projets et documents de planifications (incidences, etc.) ;
- veille environnementale : suivi des habitats et des espèces, suivi des actions, etc ;
- lien avec les activités économiques et sociales, promotion des pratiques respectueuses de la biodiversité ;
- concertation, information et sensibilisation des acteurs locaux, du grand public et des scolaires.

Objectifs en faveur des habitats, espèces et activités humaines

Ils se déclinent par grands types de milieux, les milieux correspondants et les enjeux pour leur conservation sont :

- les milieux prairiaux remarquables (pelouses sèches et prairies mésophiles d'intérêt communautaire) : gestion agricole courante et restauration des habitats en déprise.
- les milieux prairiaux dits « ordinaires » (prairies, bocage, prés vergers) : gestion agricole courante et restauration des habitats dégradés (remise en herbe, plantation de haies, etc.)
- les grandes cultures (habitats à œdicnème criard et busard cendré) : préservation des nichées vis-à-vis des travaux agricoles, amélioration des conditions de nidification et des habitats
- les zones humides ouvertes (ceintures d'étangs, mégaphorbiaies, habitats à triton crêté, cours d'eau) : gestion anthropique des étangs, gestion sylvicole des boisements humides, fonctionnement hydrologique, qualité de l'eau
- les habitats rocheux (éboulis naturels et artificiels) : absence de destruction, gestion agricoles courante
- les milieux forestiers (habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces) : gestion sylvicole courante, gestion du bois mort et sénescence, quiétude en période de nidification
- les gîtes à chiroptères : connaissance et préservation des gîtes, de leur accessibilité et de leur quiétude

Chaque objectif/sous-objectif correspond à une ou plusieurs actions proposées dans la partie suivante. Pour retrouver les correspondances entre objectifs et actions, un code a été attribué à chaque objectif et sous-objectif, ces codes sont rappelés pour chaque action correspondante.

C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Tableau 12 : Actions

TABLEAU 12 : Actions

Intitulé de l'action	N° fiche action	N° Obj	Description succincte de l'action	Échéancier	Maître d'ouvrage, Responsable potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Coût global prévisionnel de l'action	Plan de financement (principaux financeurs)
Animation du document d'objectifs	MT-1	A1 A2 A3 A4 A5 D1 D2	- Animation générale et contact avec les partenaires - Moyens financiers et humains - Mise en œuvre des contrats Natura 2000 non agricoles - Mise en œuvre des contrats Natura 2000 agricoles - Mise en œuvre de la Charte Natura 2000	Tous les ans	Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC	Animateur Natura 2000	Forfait animation	État (MEDDE) & Europe (FEADER)
Animation foncière	MT-2	A6	- Stratégie foncière - Veille foncière - Animation foncière sur sites prioritaires - Acquisition et/ou conventionnement	Tous les ans	Animateur Natura 2000	Collectivités territoriales, CEN FC, SAFER	Forfait animation	État (MEDDE) & Europe (FEADER)
Connaissance et suivi	MT-3	B1 B2 B3	- Amélioration et mise à jour des connaissances espèces et habitats - Suivi des mesures de gestion - Évaluation des états de conservation des espèces et habitats	Tous les ans	Animateur Natura 2000	Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC, Associations naturalistes, Bureau d'étude	Forfait animation & études supplémentaires sur devis	État (MEDDE) & Europe (FEADER)
Soutien aux activités humaines préservant les milieux naturels et les espèces	MT-4	C1 C2 C3 C4	- Soutien à l'agriculture et à la sylviculture extensive - Favoriser l'activité économique locale à travers la gestion écologique - Concilier conservation, activités de loisir et conservation du patrimoine culturel et bâti	Tous les ans	Animateur Natura 2000	DDT 70, Chambre d'agriculture, organismes socioprofessionnels, collectivités territoriales, etc.	Forfait animation	État (MEDDE) & Europe (FEADER)

Intitulé de l'action	N° fiche action	N° Obj	Description succincte de l'action	Échéancier	Maître d'ouvrage, Responsable potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Coût global prévisionnel de l'action	Plan de financement (principaux financeurs)
Communiquer, informer et sensibiliser au sujet du dispositif Natura 2000 et de sa mise en œuvre	MT-5	D2 D3 D4	- A destination des Acteurs locaux et partenaires socioprofessionnels - A destination de la population locale et du grand public - A destination des scolaires	Tous les ans	Animateur Natura 2000	Animateur Natura 2000, CPIE, structure spécialisée dans l'animation ou la conception de supports de communication, etc.	Forfait animation & Prestations sur devis.	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales
Gestion courante extensive des pelouses sèches	MP-1	E1	- Limitation de la pression de pâturage - Fauche tardive - Absence de fertilisation - Maintien de l'ouverture - Conservation et entretien des haies et éléments fixes du paysage.	tous les ans	Animateur Natura 2000, DDT 70	Exploitants agricoles, Communes, propriétaires privés et bailleurs	MAEC 208,76 €/ha/an & travaux non agricoles sur devis	État (MEDDE) & Europe (FEADER) Contrats agricoles et non agricoles
Restauration des pelouses sèches et prairies mésophiles en voie d'enfrichement ou de boisement	MP-2	E1 E2	- Travaux de réouverture - Équipements pastoraux - Entretien par fauche tardive ou pâturage extensif	Tous les ans	Animateur Natura 2000, DDT 70	Exploitants agricoles, Communes, propriétaires privés et bailleurs	Sur devis	État (MEDDE) & Europe (FEADER)
Gestion courante extensive des prairies mésophiles d'intérêt communautaire	MP-3	E2	- Fauche tardive - Limitation de la fertilisation - Conservation et entretien des haies et éléments fixes du paysage.	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Exploitants agricoles, Communes, propriétaires privés et bailleurs	MAEC 247,93 €/ha/an & travaux non agricoles sur devis	État (MEDDE) & Europe (FEADER) Contrats agricoles et non agricoles
Prise en compte d'un réseau de milieux ouverts d'intérêt communautaire	MP-4	E3	- Identification des milieux prairiaux remarquables en périphérie du site - Propositions d'adaptation du périmètre Natura 2000 - Élargissement de la réflexion aux départements voisins	X	Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC	Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC	Forfait animation	État (MEDDE) & Europe (FEADER)

Intitulé de l'action	N° fiche action	N° Obj	Description succincte de l'action	Échéancier	Maître d'ouvrage, Responsable potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Coût global prévisionnel de l'action	Plan de financement (principaux financeurs)
Gestion courante extensive des prairies bocagères et prés vergers	MP-5	F1 F2	- Conservation et entretien des haies, vergers et éléments fixes du paysage - Pâturage extensif - Limitation de la fertilisation	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Exploitants agricoles, Communes, propriétaires privés et bailleurs	MAEC 113,61 €/ha/an & travaux non agricoles sur devis	État (MEDDE) & Europe (FEADER) Contrats agricoles et non agricoles
Restauration des prairies bocagères et des prés vergers	MP-6	F2	- Restauration par la taille - Plantation de haies et ripisylves diversifiées - Plantation de vergers hautes tiges de variétés locales - Remise en herbe de terres cultivées	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Exploitants agricoles, Communes, propriétaires privés et bailleurs	travaux de taille et plantation sur devis	État (MEDDE) & Europe (FEADER) Contrats agricoles et non agricoles
Réflexion sur l'usage des traitements antiparasitaires du bétail	MP-7	F3	- Synthèse bibliographique et expériences de gestion - Groupe de travail - Sensibilisation des partenaires agricoles et vétérinaires	X	Animateur Natura 2000	Animateur Natura 2000, Chambre d'agriculture	Forfait animation	État (MEDDE) & Europe (FEADER)
Surveillance des couples nicheurs de Busard cendré et d'Œdicnème criard	MC-1	G1	- Identifier et localiser les nids - Sensibiliser les agriculteurs pour protéger les nichées et adapter les travaux agricoles	X	Animateur Natura 2000, DREAL BFC	LPO Franche-Comté, Centre ATHENAS	Forfait animation & Études sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales
Mise en place de cultures favorables à la faune sauvage	MC-2	G1 G2	- Adaptation des itinéraires culturaux - Réduction des intrants - Mise en place de couverts spécifiques	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Exploitants agricoles	Forfait animation et MAEC à définir	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales

Intitulé de l'action	N° fiche action	N° Obj	Description succincte de l'action	Échéancier	Maître d'ouvrage, Responsable potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Coût global prévisionnel de l'action	Plan de financement (principaux financeurs)
Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation des espèces des milieux cultivés	MC-3	G3	- Identification des milieux cultivés remarquables en périphérie du site - Propositions d'adaptation du périmètre Natura 2000		Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC	Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC	Forfait animation	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales
Connaître et adapter la gestion des étangs de Theuley-lès-Vars	MH-1	H1	- Diagnostic des pratiques actuelles - Propositions d'adaptations - Information et sensibilisation des propriétaires	X	Animateur Natura 2000, CEN FC	Propriétaires de l'étang	Forfait animation	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales
Gestion conservatoire des mégaphorbiaies et roselières	MH-2	H1	- Entretien par fauche/broyage pluriannuel - Débroussaillage sélectif - Rajeunissement par étrépage, création de mares et chenaux	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Propriétaires privés et bailleurs	Travaux sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER), Contrats non agricoles
Gestion conservatoire de la mare des Cressières et des populations d'amphibiens qu'elle abrite	MH-3	H2	- Conservation et entretien de la mare et des ses milieux périphériques - Prise en compte du fonctionnement des populations d'amphibiens à plus large échelle - Adapter le périmètre du site si besoin.	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	<i>Etudes</i> : Animateur Natura 2000, LPO FC, CEN FC, bureau d'étude <i>Actions</i> : Propriétaires privés et bailleurs, exploitants agricoles	Travaux sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER), Contrats non agricoles
Évaluer l'état du ruisseau des Écoulottes de Vars	MH-4	H3	- Diagnostic biologique - Diagnostic morphologique - Diagnostic physico-chimique - Diagnostic phytosociologique des habitats aquatiques - Identification des altérations et de leurs causes	X	Animateur Natura 2000, EPTB Saône-Doubs	EPTB Saône-Doubs, Fédération de pêche, bureau d'étude	Forfait animation & études sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales

Intitulé de l'action	N° fiche action	N° Obj	Description succincte de l'action	Échéancier	Maître d'ouvrage, Responsable potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Coût global prévisionnel de l'action	Plan de financement (principaux financeurs)
Conservation et restauration du ruisseau des Écoulottes de Vars	MH-5	H3	- Programme d'action selon diagnostic initial - Mise en œuvre des actions	X	Animateur Natura 2000, DDT 70, EPTB Saône-Doubs	EPTB Saône-Doubs, Collectivité territoriale	Forfait animation & Travaux sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales
Diagnostic et conservation de la qualité des eaux superficielles	MH-6	H4	- Diagnostic initial - Mesures de conservation de la qualité de l'eau en milieu agricole - Mesures liées aux rejets domestiques	X	Animateur Natura 2000, DDT 70, EPTB Saône-Doubs	Collectivités territoriales, propriétaires privés, exploitants agricoles	Forfait animation	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales
Conservation des éboulis calcaires naturels	MR-1	I1	- Absence d'extraction de création de dessertes et d'extraction de matériaux - Interventions ponctuelles sur enjeux écologiques particuliers	X	Animateur Natura 2000	Commune de champlitte, Propriétaires privés, gestionnaires forestiers	Forfait animation	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales
Entretien et restauration des lavières, murgers et tas d'épierrement	MR-2	I1	- Maintien de l'existant - Restauration des murs et murgers en pierre sèche - Travaux de réouverture et entretien de la végétation ligneuse - Prise en compte dans les documents d'urbanisme	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Exploitants agricoles, Communes, propriétaires privés et bailleurs	Inclus dans MAEC & Travaux sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER)
Gestion sylvicole des Hêtraies-chênaies à aspérule odorante	MF-1	J1	- Maintien de l'habitat - Diversité d'espèces et de strates - Régénération naturelle - Maintien d'arbres morts et déperissants	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Gestionnaires forestiers, propriétaires privés et bailleurs	Forfait animation & travaux sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER) Contrats forestiers

Intitulé de l'action	N° fiche action	N° Obj	Description succincte de l'action	Échéancier	Maître d'ouvrage, Responsable potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Coût global prévisionnel de l'action	Plan de financement (principaux financeurs)
Gestion sylvicole des boisements alluviaux	MF-2	J1	- Maintien de l'habitat - Absence d'assèchement - Naturalité et non exploitation - Restauration hydrologique	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Gestionnaires forestiers, propriétaires privés et bailleurs	Travaux sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER) Contrat forestiers
Favoriser la faune xylophage, saproxylophage et cavernicole	MF-3	J2	- Développement du bois mort et sénescents en forêt gérée - Mise en place des îlots de sénescence	X	Animateur Natura 2000, DDT 70	Gestionnaires forestiers, propriétaires privés et bailleurs	Forfait plafonné à 2000,- €/ha pied à pied et 4000,- €/ha îlot	État (MEDDE), Europe (FEADER) Contrat forestiers
Favoriser la reproduction de la faune forestière d'intérêt communautaire	MF-4	J3	- Identifier et localiser les nids et gîtes des espèces cibles - Conserver les arbres porteurs de nids et gîtes - Mettre en place un périmètre de quiétude en période de nidification pour les rapaces	X	Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC	<i>Etudes</i> : LPO FC, CPEPESC, bureau d'étude <i>Actions</i> : Gestionnaires forestiers, propriétaires privés et bailleurs	Forfait animation & Études sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER)
Conservation des gîtes à chiroptères dans le bâti	MA-1	K1	- Actualiser l'inventaire des gîtes dans le bâti - Informer et sensibiliser les propriétaires - Mettre en place des mesures de conservation des gîtes	X	Animateur Natura 2000, DDT 70, DREAL BFC	<i>Etudes</i> : CPEPESC FC, bureau d'étude <i>Actions</i> : Communes, Propriétaires privés	Forfait animation & étude sur devis	État (MEDDE), Europe (FEADER), Collectivités locales et territoriales

Cartographie des actions du Docob : voir cartes n° 18 à 20

Synthèse

Comme les objectifs dont elles découlent, les mesures de gestion sont organisées par grands types de milieux naturels. Chaque action est susceptible de répondre à un ou plusieurs objectifs et sous-objectifs. Les codes des objectifs sont ainsi rappelés pour permettre de retrouver les correspondances objectifs/actions.

Chaque action fait l'objet d'une « fiche action » jointe au Docob dans le recueil correspondant. Ces fiches détaillent précisément les actions en rappelant :

- le ou les objectifs correspondants

- le code de l'action par type de milieu
- Les habitats et espèces concernés et les enjeux de conservation correspondants
- La problématique de conservation traitée par la fiche
- Les recommandations de gestion
- Les moyens de mise en œuvre
- Les moyens d'évaluation de l'action

La mise en œuvre des actions a été prévue préférentiellement par l'usage des outils spécifiques du dispositif Natura 2000 : contrats agro-environnementaux, contrats Natura 2000 non agricoles et forestiers, chartes Natura 2000, évaluation des incidences des projets potentiellement impactants. Mais les autres moyens d'intervention existants (contrats de rivière, intervention du CEN, APPB, etc.) ne sont pas écartés pour autant et viendront compléter l'éventail des actions possibles.

Nous détaillons à la suite les modalités de mise en œuvre des outils spécifiques du dispositif Natura 2000 :

LES CONTRATS NATURA 2000

Signés avec l'État, ils s'adressent aux propriétaires et ayant droit des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Les contrats sont basés sur une démarche volontaire, où le signataire s'engage à respecter une liste d'engagements, définis en concertation avec l'animateur du site et basés sur les recommandations des fiches action du présent document. Les engagements visent à mettre en œuvre des actions en faveur de la conservation et/ou de la restauration des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Le respect de ces engagements donne lieu au versement d'une contrepartie financière, visant à compenser un manque à gagner sur une production ou indemniser des actions ou aménagements spécifiques. Le financement de ces mesures fait appel à des fonds de l'Union Européenne et de l'État.

Quatre types de contrats sont accessibles selon le contexte et l'action :

- Les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Ce sont des contrats agricoles d'une durée de 5ans, destinés aux exploitants agricoles, pour des parcelles intégrées à la surface agricole utile (déclaration PAC), sous réserve de l'éligibilité de la parcelle à la mesure du DOCOB choisie (présence d'un habitat ou d'une espèce à enjeu).

Pour la période 2015-2020, la mise en œuvre des MAEC est co-pilotée par la Région (autorité de gestion du FEADER) et l'Etat (DRAAF). Elle se traduit par un appel à candidature annuel pour l'élaboration d'un « projet agro-environnemental et climatique » (PAEC).

Ce PAEC est porté par un Opérateur (qui peut être structure animatrice Natura 2000) et défini à l'échelle d'un territoire qui peut correspondre au périmètre d'un site Natura 2000, mais également à une zone plus étendue permettant d'adapter la cohérence géographique du projet selon les enjeux identifiés. Il est rédigé en concertation avec les acteurs agro-environnementaux du territoire (exploitants, syndicats et chambre d'agriculture, associations de protection de la nature, services de l'état, etc.). Le PAEC est constitué d'un diagnostic agricole et environnemental qui abouti à des mesures adaptées à la conservation des enjeux agro-environnementaux mis en évidence. Ces mesures sont élaborées en utilisant un cadrage national qui inclue des mesures « systèmes », à l'échelle des exploitations, et des mesures « unitaires » répondant à des enjeux localisés à la parcelle.

L'engagement des exploitants dans une ou plusieurs mesures du PAEC est volontaire, et se traduit par l'obtention d'une aide forfaitaire par hectare et par an qui vise à compenser le manque à gagner lié aux pratiques agro-environnementales préconisées (montant variable selon le contenu du cahier des charges).

Liste des mesures disponible en annexe 4 du Docob.

- Les Contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers

Ils concernent les parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000, non intégrées à la SAU et n'ayant pas un caractère boisé. Ils s'adressent aux propriétaires et ayant droits des parcelles (hors exploitants agricoles). Il s'agit de contrats passés pour 5 ans entre le propriétaire ou le détenteur des droits et l'État. Ces contrats permettent de financer des actions d'entretien (ex : fauche, pâturage,...) et/ou de restauration (ex : débroussaillage, restauration hydrologique, curage ou création de mares...) des habitats et habitats d'espèces sur la base d'un cahier des charges élaboré au cas par cas avec l'animateur du site (voir mesures éligibles en annexe 3).

Liste des mesures disponibles en annexe 3 du Docob.

- Les Contrats Natura 2000 forestiers

Ils concernent les parcelles forestières incluses dans le périmètre du site Natura 2000 et s'adressent aux propriétaires et ayant droits des parcelles. Il s'agit de contrats passés pour 5 ans entre le propriétaire ou le détenteur des droits et l'État. Ces contrats permettent de financer des actions d'entretien (ex : îlots de sénescence, régénération dirigée) et/ou de restauration (ex : élimination d'espèce indésirable, création de mare,...) des habitats et habitats d'espèces sur la base d'un cahier des charges élaboré au cas par cas avec l'animateur du site.

Liste des mesures disponibles en annexe 3 du Docob.

LA CHARTE NATURA 2000 (voir partie E)

Introduite par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2005-157 du 23 février 2005, la Charte Natura 2000 permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du DOCOB.

Elle est basée sur une démarche volontaire du propriétaire, le système d'engagement fonctionne à l'échelle parcellaire. Elle se présente sous forme d'une liste d'engagements simples qui n'impliquent pas le versement d'une rémunération. L'adhésion à la charte du site permet en revanche l'octroi d'avantages fiscaux (accès à certaines aides publiques ; exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties...).

LES EVALUATIONS DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne (au titre de l'article 6 de la directive « habitats, faune, flore » du 21 mai 1992 et de l'article 4 de la Directive « Oiseaux » du 30 novembre 2009) pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (c'est-à-dire aux habitats naturels, d'espèces, espèces végétales et animales) des sites Natura 2000, désignés au titre, soit de la directive « oiseaux », soit de la directive « habitats, faune, flore ».

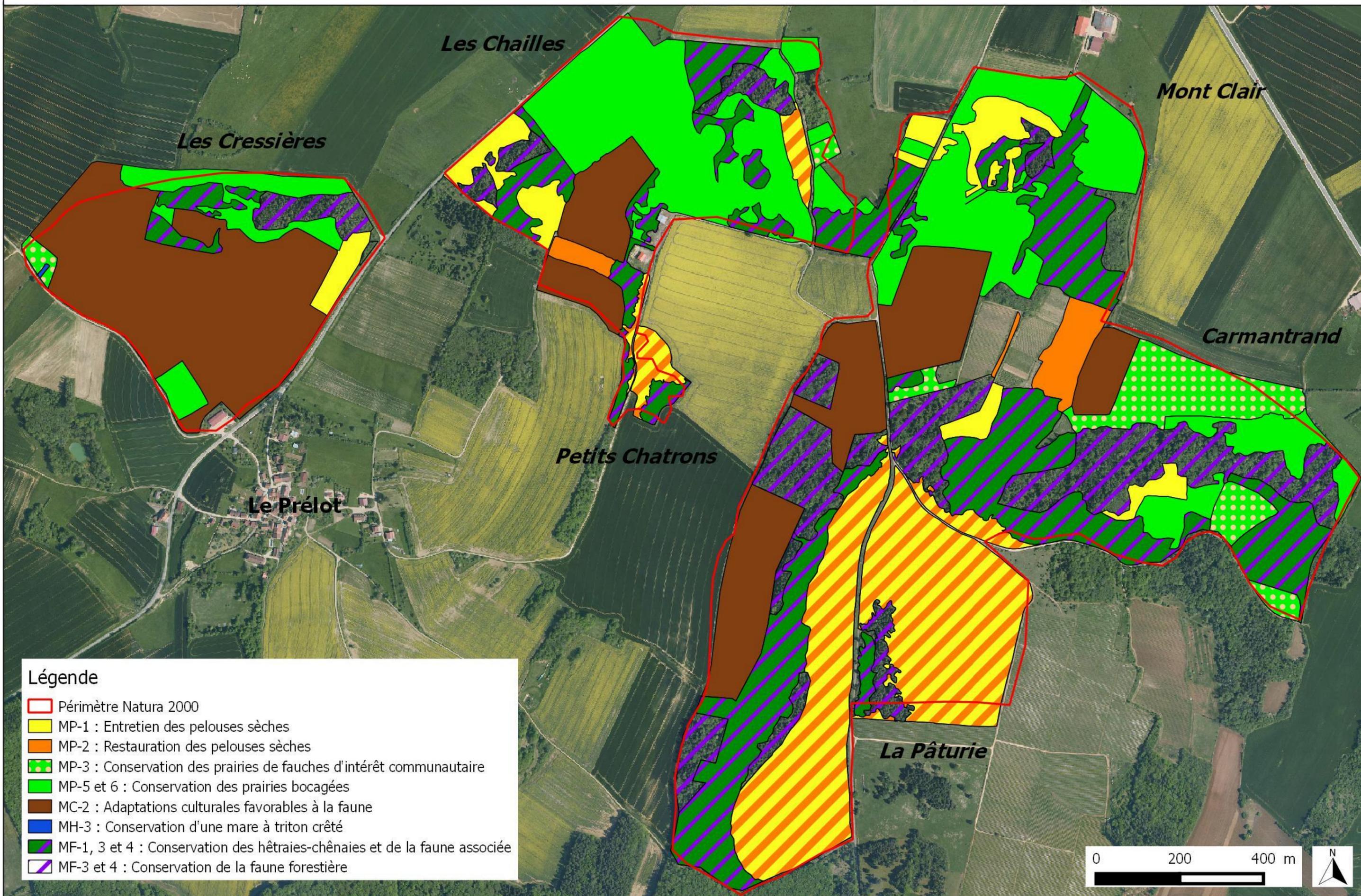
En France, le dispositif s'articule autour de trois listes dites « positives » définies par le Décret du 9 avril 2010 qui révisé les articles R.414-19 et suivants du Code de l'environnement. Ces listes fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- une liste nationale (LN) de 29 catégories de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions : elle est fixée au titre de l'alinéa I de l'article R.414-19 du Code de l'environnement, elle est d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- une première liste locale (LL1) : prévue au titre de l'alinéa III de l'article L.414-4 du Code de l'environnement, elle est complémentaire de la liste nationale. Elle concerne les projets déjà soumis à autorisation, déclaration ou approbation dans les procédures concernant toute autorité publique. Pour la Franche-Comté, cette liste a été établie, après consultations, par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2011.
- une deuxième liste locale (LL2) : prévue au titre de l'alinéa IV de l'article L.414-4 du Code de l'environnement, l'arrêté préfectoral créera un régime administratif propre à Natura 2000. Elle concernera les projets qui peuvent avoir un impact sur l'environnement et qui ne relève actuellement d'aucun régime d'encadrement.

L'évaluation des incidences a pour objectif d'identifier les projets portant potentiellement atteinte aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, d'orienter préventivement ces projets vers ceux minorant ou supprimant les impacts, à défaut de proposer des mesures alternatives visant à réduire ou supprimer ces atteintes et dans le cas où ces dernières ne seraient pas envisageables et de proposer des mesures permettant de compenser la perte de biodiversité.

La Liste des projets soumis à évaluation des incidences est fournie en annexe 5 du Docob.

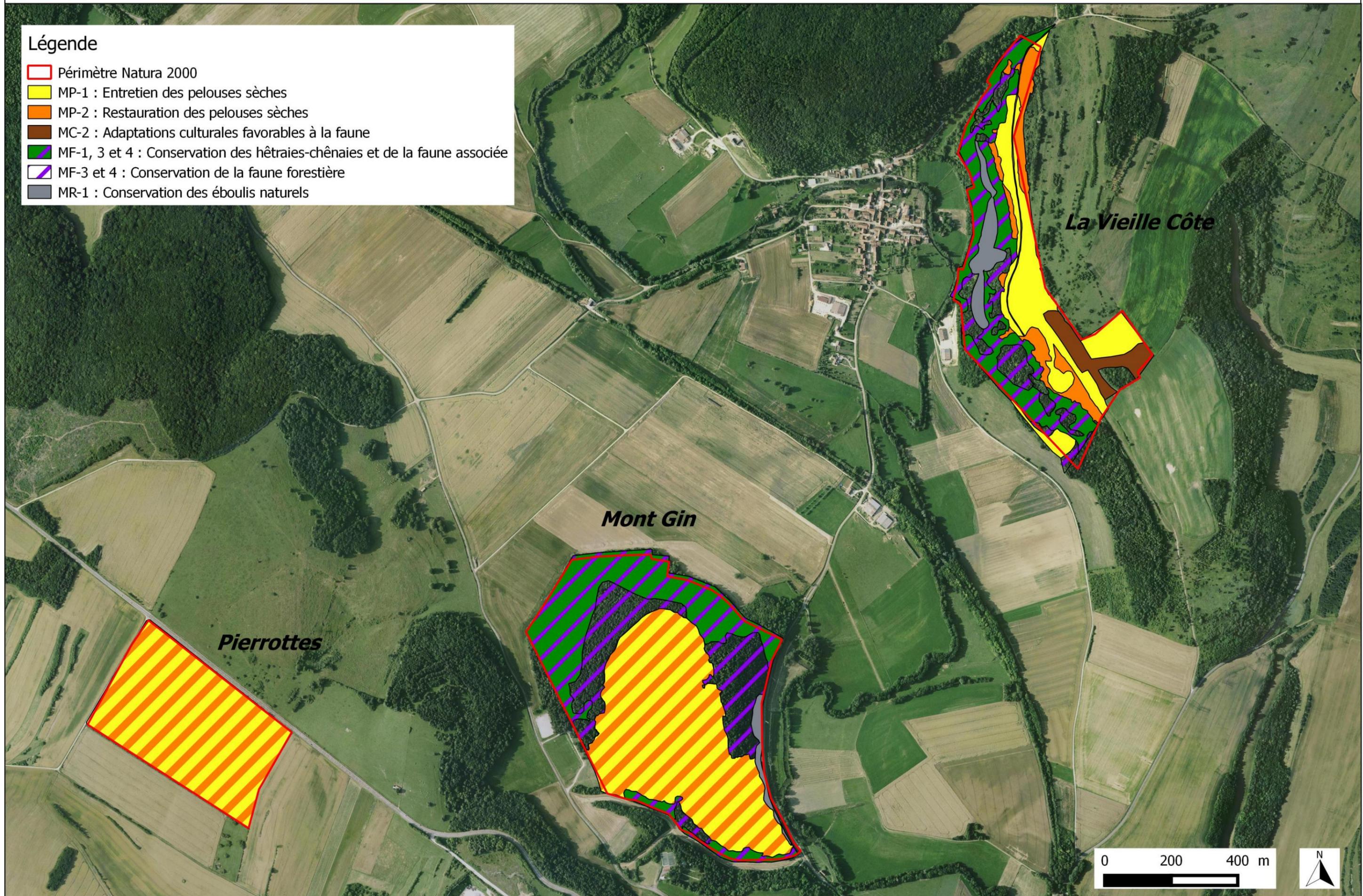
Carte n°18 : Localisation des actions du Docob - Le Prélot, sud de Champlitte



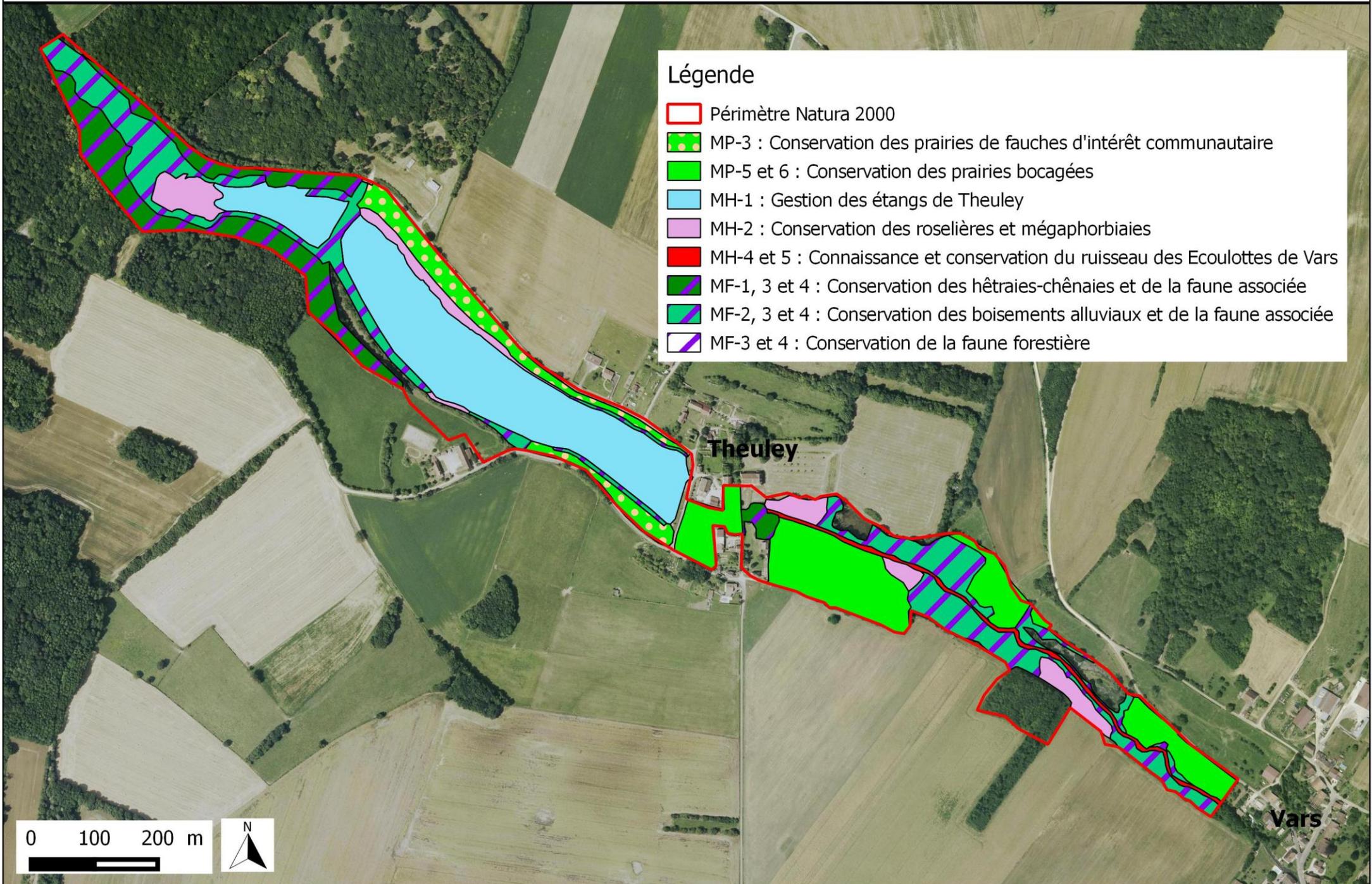
Carte n°19 : Localisation des actions du Docob - Pierrottes, Mont Gin, La Vieille Côte

Légende

- ▭ Périmètre Natura 2000
- ▭ MP-1 : Entretien des pelouses sèches
- ▭ MP-2 : Restauration des pelouses sèches
- ▭ MC-2 : Adaptations culturelles favorables à la faune
- ▭ MF-1, 3 et 4 : Conservation des hêtraies-chênaies et de la faune associée
- ▭ MF-3 et 4 : Conservation de la faune forestière
- ▭ MR-1 : Conservation des éboulis naturels



Carte n°20 : Localisation des actions du Docob - Etangs de theuley, ruisseau des Ecoulottes de Vars



D. MODALITES DE SUIVI : EVALUATION

Tableau 13 : *Évaluation des actions*

Tableau 14 : *Évaluation de l'état de conservation des habitats naturels*

Tableau 15 : *Évaluation de l'état de conservation des espèces*

Tableau 13 : Evaluation des actions

N° fiche action	Intitulé des actions	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration
MT-1	Animation du document d'objectifs	A1, A2, A3, A4, A5, D1 et D2 Animation et vie du site Natura 2000	- Existence d'un opérateur/animateur (oui/non) - Réunions régulières du Comité de pilotage (dates) - Mise en œuvre des outils contractuels (MAE, contrats Natura 2000, Charte Natura 2000) : nombre de contrats et surfaces	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MT-2	Animation foncière	A6 Faciliter la conservation des habitats et espèces par la maîtrise foncière	- Définition d'une stratégie à l'échelle du site (oui/non) - Opérations d'animation foncière sur enjeux prioritaires : nombre de contacts et surfaces contractualisées	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MT-3	Connaissance et suivi	B1, B2 et B3 Amélioration des connaissances, suivi de la gestion et états de conservation habitats, espèces	- Études complémentaires faune/flore : liste d'études, thématique - Suivi des mesures de gestion : type d'actions suivies, liste d'études - Évaluation des états de conservation : groupe taxonomique ciblé, liste d'études	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MT-4	Soutien aux activités humaines préservant les milieux naturels et les espèces	C1, C2, C3 et C4 Favoriser les activités respectueuses des milieux naturels, préservation du patrimoine et fréquentation du site	- Sans objet, voir actions opérationnelles (à la suite) au cas par cas.	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MT-5	Communiquer, informer et sensibiliser au sujet du dispositif Natura 2000 et de sa mise en œuvre	D2, D3, D4 Informer et sensibiliser les différents publics (acteurs du site, population locale, scolaires)	- voir animation du site Natura 2000 (MT1) - Outils de communication spécifiques mis en place (type et nombre, diffusion) - Recensement des actions de communication et information (articles, réunions, etc.) - Animations scolaires (type, thématique, classes et écoles concernées, nombre et date)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>

N° fiche action	Intitulé des actions	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration
MP-1	Gestion courante extensive des pelouses sèches	E1 Maintenir en bon état et restaurer les pelouses sèches	- MAE : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MP-2	Restauration de pelouses sèches et prairies mésophiles en voie d'enrichissement ou de boisement	E1 et E2 Maintenir en bon état et restaurer les pelouses sèches et prairies mésophiles	- MAE : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MP-3	Gestion courante extensive des prairies mésophiles d'intérêt communautaire	E2 Maintenir en bon état et restaurer les prairies maigres de fauche	- MAE : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MP-4	Prise en compte d'un réseau de milieux ouverts d'intérêt communautaire	E3 Conserver un réseau de pelouses sèches et prairies maigres	- Étude diagnostique du réseau : réalisation et résultats - Évolution du périmètre Natura 2000 : procédure, surface, habitats concernés	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MP-5	Gestion courante extensive des prairies bocagères et prés vergers	F1 et F2 Maintenir et développer le réseau de haies, verger, etc.	- MAE : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MP-6	Restauration des prairies bocagères et des prés vergers	F2 Maintenir et développer le réseau de haies, verger, etc.	- MAE : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>

N° fiche action	Intitulé des actions	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration
MP-7	Réflexion sur l'usage des traitements antiparasitaires du bétail	F3 Favoriser l'entomofaune coprophage et coprophile	- Synthèse bibliographique et recueil d'expériences (oui/non) - Réunions de travail : nombre, participants - Support de communication : format, diffusion	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MC-1	Surveillance des couples nicheurs de Busard cendré et d'Œdicnème criard	G1 Améliorer la réussite des nichées des oiseaux des cultures	- Stratégie de conservation au niveau de Champlitte (oui/non) - Surveillance et protection des nichées : nombre de campagnes, nombre de nids et jeunes	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MC-2	Mise en place de cultures favorables à la faune sauvage	G1 et G2 Améliorer la réussite des nichés et conserver les habitats des oiseaux des cultures	- MAE : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MC-3	Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation des espèces des milieux cultivés	G3 Améliorer la prise en compte des enjeux en milieux cultivés	- Étude diagnostique des milieux cultivés de Champlitte : réalisation et résultats - Évolution du périmètre Natura 2000 : procédure, surface, habitats concernés	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MH-1	Connaître et adapter la gestion des étangs de Theuley-lès-Vars	H1 Conservation de la végétation rivulaire des étangs et ruisseaux	- Diagnostic des pratiques de gestion des étangs de Theuley-lès-Vars (oui/non) - Propositions de mesures de gestion (oui/non)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MH-2	Gestion conservatoire des mégaphorbiaies et roselières	H1 Conservation de la végétation rivulaire des étangs et ruisseaux	- Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>

N° fiche action	Intitulé des actions	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration
MH-3	Gestion conservatoire de la mare des Cressières et des populations d'amphibiens qu'elle abrite	H2 Conservation du Triton crêté	- MAE (sur prairie environnante) : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Diagnostic de la population d'amphibiens (oui/non) - Autres actions : détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MH-4	Évaluer l'état du ruisseau des Écoulottes de Vars	H3 Maintenir en bon état et restaurer les cours d'eau	- Diagnostic du ruisseau des écoulottes (oui/non)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MH-5	Conservation et restauration du ruisseau des Écoulottes de Vars	H3 Maintenir en bon état et restaurer les cours d'eau	- Programme d'action pour le ruisseau des Écoulottes - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MH-6	Diagnostic et conservation de la qualité des eaux superficielles	H4 Conserver et améliorer la qualité des eaux	- Diagnostic de la qualité de l'eau (oui/non) - MAE : surfaces, nombre d'exploitants, nombre de contrats - Autres actions : détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MR-1	Conservation des éboulis calcaires naturels	I1 Maintenir en bon état et restaurer les éboulis calcaires	- Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MR-2	Entretien et restauration des lavières, murgers et tas d'épierrement	I1 Maintenir en bon état et restaurer les éboulis calcaires	- Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>

N° fiche action	Intitulé des actions	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration
MF-1	Gestion sylvicole des Hêtraies-chênaies à aspérule odorante	J1 Maintenir en bon état et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire	- Intégration aux PSG : nombre de PSG, surfaces - Contrats forestiers : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MF-2	Gestion sylvicole des boisements alluviaux	J1 Maintenir en bon état et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire	- Intégration aux PSG : nombre de PSG, surfaces - Contrats forestiers : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MF-3	Favoriser la faune xylophage, saproxylophage et cavernicole	J2 Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil pour les espèces forestières	- Intégration aux PSG : nombre de PSG, surfaces - Contrats forestiers : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MF-4	Favoriser la reproduction de rapaces forestiers	J3 Favoriser la reproduction des espèces forestières	- Inventaire et identification des arbres porteurs de nids (oui/non) - Périmètres de quiétude : espèce ciblée, nombre de cas	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
MA-1	Conservation des gîtes à chiroptères dans le bâti	K1 Maintenir les gîtes à chiroptères connus et favoriser l'accueil des chauves-souris dans le bâti	- Actualisation de l'inventaire des gîtes en bâti (oui/non) - Contrats non agricoles : surface, nombre de bénéficiaires, nombre de contrats - Autres actions : surface, détail de l'action	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>

Tableau 14 : Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats naturels	Code habitat	Surface initiale (ha)	État de conservation initial (%)	Surface post-action et évolution (ha et %)	État de conservation post-action et évolution (ha et %)	Fonctionnalité de l'habitat et évolution	Recommandations
Communautés amphibies des grèves d'étangs <i>Littorelletea uniflorae</i>	3130-2	0,4 ha	Défavorable Mauvais (mauvais 100%)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
Pelouses pionnières des dalles calcaires à céréaiste nain <i>Cerastietum pumili</i>	6110-1*	0,4 ha	Favorable (Bon 90,6 % ; mauvais 9,4 %)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
Pelouses calcicoles mésophiles à esparcette à feuille de vesce et brome dressé <i>Onobrychido viciifoliae - Brometum erecti</i>	6210-15 6210-15*	1,5 ha	Favorable (Bon 100 %)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
Pelouses marnicoles à blackstonie perfoliée et brome dressé <i>Blackstonio perfoliatae - Brometum erecti</i>	6210-21 6210-21*	7,1 ha	Défavorable inadéquat (Bon 10,5 % ; moyen 50,8 % ; mauvais 38,7 %)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
Pelouses calcicoles mésoxérophiles à fétuque de Léman et brome dressé <i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>	6210-24 6210-24*	61 ha	Favorable (Bon 71,2 % ; moyen 17,1 % ; mauvais 11,7 %)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
Ourlets mésoxérophiles à coronille bigarée et brachypode penné <i>Coronillo variae - Brachypodietum pinnati</i>	6210	14,6 ha	Défavorable inadéquat (Bon 18,5 % ; moyen 45,5 % ; mauvais 36 %)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>

Habitats naturels	Code habitat	Surface initiale (ha)	État de conservation initial (%)	Surface post-action et évolution (ha et %)	État de conservation post-action et évolution (ha et %)	Fonctionnalité de l'habitat et évolution	Recommandations
Prairies fauchées mésophiles à gaillet jaune et trèfle rampant <i>Galio veri - Trifolietum repentis</i>	6510-6	17,4 ha	Favorable (Bon 100 %)	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Prairies fauchées mésophiles à fromental élevé <i>Arrhenatheretum elatioris</i>	6510-6	7,7 ha	Défavorable inadéquat (moyen 100%)				
Prairies fauchées eutrophes à berce des prés et brome mou <i>Heracleo sphondylii - Brometum mollis</i>	6510-7	1,5 ha	Favorable (Bon 54 % ; moyen 46 %)	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Mégaphorbiaies eutrophes à ortie dioïque et liseron des haies <i>Urtico dioicae - Convolvuletum sepium</i>	6430-4	0,7 ha	Défavorable inadéquat (moyen 100%)	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Eboulis calcaires fixés à fromental élevé et centranthe à feuilles étroites <i>Arrhenathero subhirsuti - Centranthetum angustifolii</i>	8130-2	0,1 ha	Défavorable inadéquat (Bon 10,7 % ; moyen 50,7 % ; mauvais 38,6 %)	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Eboulis calcaires mobiles à rumex à écussons et scrophulaire du Jura <i>Rumici scutati - Scrophularietum hoppei</i>	8160-3*	0,9 ha	Défavorable inadéquat (moyen 35,3 % ; mauvais 4,7 %)	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

Habitats naturels	Code habitat	Surface initiale (ha)	État de conservation initial (%)	Surface post-action et évolution (ha et %)	État de conservation post-action et évolution (ha et %)	Fonctionnalité de l'habitat et évolution	Recommandations
Hêtraie-chênaie à aspérule odorante <i>Galio odorati - Fagetum sylvaticae</i>	9130-5	63,8 ha	Favorable (Bon 57,2 % ; moyen 34,6 % ; mauvais 8,2 %)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
Saulaies arborescentes à saule blanc <i>Salicetum albae</i>	91E0-1*	0,1 ha	Défavorable inadéquat (moyen 100%)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>
Aulnaie -frênaie à reine de prés <i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	91E0-11*	5 ha	Défavorable inadéquat (Bon 41,6 % ; moyen 56,6 % ; mauvais 1,8%)	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>	<i>phase d'évaluation</i>

Tableau 15 : Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Codes espèce	Effectif initiale population	État de conservation initial	Effectif post-action population et évolution	État de conservation post-action et évolution	Fonctionnalité de la population et évolution	Recommandations
MAMMIFERES							
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	1 colonie 25 adultes + hivernage 15 ind (hors site)	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	1 colonie de 120 adultes	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	1 colonie de 10 individus (hors site)	Inconnu				
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	1 colonie de 450 adultes	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	1324	1 colonie de 40 adultes (hors site)	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
OISEAUX							
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	A022	Disparu	Défavorable mauvais	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Grande aigrette <i>Casmerodius albus</i>	A027	Hivernage de quelques individus	Favorable	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	A029	Disparu	Défavorable mauvais	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

Espèces	Codes espèce	Effectif initiale population	État de conservation initial	Effectif post-action population et évolution	État de conservation post-action et évolution	Fonctionnalité de la population et évolution	Recommandations
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A072	donnée non disponible	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A073	1 à 2 couples	Favorable	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A074	0 à 1 couple	Défavorable mauvais	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A082	0 à 1 couple	Défavorable mauvais	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A084	0 à 1 couple	Défavorable mauvais	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicanus</i>	A113	0 à 1 couple	Défavorable mauvais	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	Disparu	Défavorable mauvais	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A229	Données non disponibles	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pic cendré <i>Picus canus</i>	A234	1 couple probable	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A236	Chanteurs à proximité	Favorable	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

Espèces	Codes espèce	Effectif initiale population	État de conservation initial	Effectif post-action population et évolution	État de conservation post-action et évolution	Fonctionnalité de la population et évolution	Recommandations
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	A238	Chanteurs à proximité	Inconnu	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A246	Au moins 12 chanteurs (plus de 50% des IPA)	Favorable	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	un dizaine de couples	Favorable	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
AMPHIBIENS							
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	1166	1 population restreinte à une seule mare	Défavorable Inadéquat	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
POISSONS							
Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163	Donnée non disponible	Donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
INSECTES							
Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1052	Donnée non disponible	Donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	1060	Donnée non disponible	Sans objet	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	Donnée non disponible	Donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
MOLLUSQUES							
Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	1016	1-2 individus	Donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

E. CHARTE NATURA 2000

Pelouses de Champlitte et étang de Theuley-lès-Vars

Validé par le Comité de pilotage du

14 décembre 2011

PRESENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

Introduite par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2055-157, la charte est l'un des outils de mise en œuvre du document d'objectifs (DocOb). Elle est constituée d'une **liste d'engagements non rémunérés** contribuant à la **conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen** d'un site Natura 2000.

Les engagements portent sur des pratiques n'engageant pas de surcoût de gestion pour le signataire.

En contre partie de son adhésion, le signataire peut bénéficier, pour les parcelles engagées,

- de l'exonération de la totalité de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (T.F.N.B.) pendant 5 ans.
- de l'exonération d'une partie des droits de succession à titre gratuit pour certaines successions et donations. Cette exonération porte sur les ¾ des droits de mutations.
- de déduction du revenu imposable des charges de propriétés rurales. Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.
- de garantie de gestion durables des forêts. Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 hectares et d'aides publiques à l'investissement forestier.

QUI PEUT ADHERER ?

Chaque **propriétaire, public ou privé**, qui possède **une ou des parcelles incluses dans le site** Natura 2000 peut adhérer librement à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

Dans les cas où la gestion de la parcelle de terrain est confiée à un mandataire ou à un locataire (Ceci concerne les conventions de gestion, les baux de location, les baux ruraux, les conventions pluriannuelles d'exploitation ou de pâturage,), la charte doit être cosignée par le propriétaire et le mandataire ou le locataire. Dans ce cas, la durée du mandat ou de la location doit au minimum couvrir la durée de l'adhésion à la charte.

Exemple : Dans le cas d'un bail rural, la charte doit être cosignée par le bailleur (le propriétaire) et le preneur (l'exploitant agricole). Cependant, les exonérations et déductions sont alors accordées uniquement au propriétaire. Il revient au propriétaire et au locataire de négocier au moment de la signature de la charte des avantages financiers dont le locataire pourra bénéficier.

QUELLE EST LA DUREE DE VALIDITE DE L'ADHESION ?

La durée de l'adhésion est de 5 ans à compter de la date de réception du dossier complet par la Direction Départementale du Territoire (D.D.T.). Cette date est indiquée sur l'accusé de réception adressé à chaque signataire par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.).

Arrivée à échéance, l'adhésion peut être renouvelée.

COMMENT ADHERER ?

Après validation de la charte par le Comité de Pilotage, le propriétaire ou le mandataire opère de la façon suivante, appuyé par la structure animatrice :

- 1- il prend connaissance des règles de bons sens mentionnées dans la charte.
- 2- il prend connaissance des milieux ou des espèces d'intérêt communautaire, présents sur ses parcelles.
- 3- dans la mesure où ses parcelles sont concernées par un type d'Habitat ou une espèce d'intérêt communautaire, il prend connaissance auprès de l'animateur, des engagements spécifiques définis dans la charte.
- 4- s'il en est d'accord, il renseigne le formulaire de déclaration d'adhésion à la charte et joint les pièces annexes nécessaires (plan au 1/25.000ème de situation des parcelles, extrait récent de matrice cadastrale et plan cadastral de la parcelle).
- 5- il transmet ce dossier complet à la D.D.T. de Haute-Saône.

Pour bénéficier de l'exonération de la Taxe sur le Foncier non Bâti (T.F.N.B.), le propriétaire doit envoyer une copie du formulaire de déclaration d'adhésion à la charte, accompagnée de l'accusé de réception de la D.D.T. de Haute-Saône, aux Services Fiscaux du Département, avant le 1er septembre de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable.

<p>Cadre légal de la charte Natura 2000 Site « Pelouses de Champlitte et étang de Theuley-lès-Vars » Textes de référence</p>

- Directive 92-43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.
- Directive 79-409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
- Code de l'environnement : Articles L.414-3, R414-11, R414-12 et R414-12-1.
- Circulaire DNP/SDEN N°2007-n°1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 relative à l'application des dispositions du 5ème paragraphe de l'article R414-11 et des articles R414-12 et R414-12-1 du Code de l'environnement se rapportant à la carte Natura 2000.
- Document d'Objectifs du site
- Charte Natura 2000 du site validée le 14 décembre 2011.

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE DE LA CHARTE NATURA 2000 « PELOUSES DE CHAMPLITTE ET ETANG DE THEULEY-LÈS-VARS »

Code	Engagements de portée générale (toute parcelle)	Point de contrôle
PG1	Je m'engage à respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site en particulier, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Loi sur l'eau.	Absence/présence de procès verbal
PG2	Je m'engage à autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. Au préalable de toutes opérations d'inventaire et d'évaluation, la structure animatrice en préviendra le propriétaire.	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
PG3	Je m'engage à informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire a souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits. Modification des mandats.

Code	Engagements pour les milieux forestiers	Point de contrôle
MF1	Je m'engage à ne pas pratiquer de coupe rase d'un seul tenant (hors coupes progressives de régénération naturelle ou problèmes sanitaires) sur des pentes de plus de 30 % et sur une surface supérieure à 1 hectare. Respecter la réglementation en vigueur liée aux coupes rases.	Contrôle sur place des surfaces de coupe rase. En cas de constat de nouvelle coupe rase, faire des relevés des pentes et des surfaces concernées
MF2	Je m'engage à ne pas planter dans les habitats associés à la forêt (clairières forestières, lisières et prés-bois, ...) (voir guide régional habitats forestiers Franche-Comté).	Contrôle sur place de l'absence de plantations selon déclaration initiale
MF3	Je m'engage (hors problème sanitaire) à ne pas exploiter ou faire exploiter, ni brûler ou faire brûler les rémanents (bois de moins de 7 cm de diamètre) et ne pas les entreposer dans les mares, les éboulis, les cours d'eau, les gouffres et les zones ouvertes forestières.	Contrôle sur place de l'absence d'entrepôts ou de traces d'incinération de rémanents
MF4	Je m'engage à ne pas stocker de bois sur des milieux naturels remarquables identifiés.	Contrôle sur place de l'absence de stockage de bois

Code	Engagements pour les milieux forestiers	Point de contrôle
MF5	Je m'engage à maintenir au moins un arbre sénéscent, à cavité, mort sur pied et/ou à terre par hectare, à une distance minimale équivalente à la hauteur dominante du peuplement plus 10 % ou, par défaut, à plus de 50 m d'une voie de circulation ouverte au public et sauf risques sanitaires.	Contrôle sur place de la présence d'arbres sénescents sur une superficie d'un hectare

Code	Engagements pour les milieux humides	Point de contrôle
MH1	Je m'engage à ne pas procéder à la destruction des milieux humides par quelque procédé que ce soit mécanique (remblayer ou déposer des matériaux, affouiller le sol, empierrer, drainer,...), chimique.	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de destruction
MH5	Je m'engage à ne pas remblayer, ni déposer de matériel, ni affouiller le sol et ni empierrer en zone humide ou à moins de 20 m du lit mineur de la rivière et dans la zone de mobilité des cours d'eau quelque soit la superficie de cette zone.	Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place de l'absence de modification de part et d'autre du lit mineur
MH6	Je m'engage à ne pas réaliser de travaux dans les cours d'eau (modification artificielle du système hydrique préjudiciable, irrigation, drainage, endiguement, busage, recalibrage, protection des berges...) (excepté déclaration d'utilité publique et travaux de restauration écologique prévus dans le Docob).	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de modification.
MH8	Je m'engage à ne pas introduire sciemment des espèces invasives ni favoriser le développement d'espèces invasives par quelque moyen discret ou indiscret que ce soit.	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence d'espèces invasives non identifiées avant signature.
MH9	Je m'engage à ne pas procéder à l'entretien des machines (vidanges, plein de carburant) en zone humide ni rejeter quelque produit chimique que ce soit.	Vérification sur place de l'absence de carburant, d'huile, de pièces usagées et de résidus de vidange

Code	Engagements pour les milieux ouverts non humides	Point de contrôle
MO1	Je m'engage à ne pas transformer les prairies permanentes et pelouses sèches (retournement, désherbage chimique, plantation, irrigation ...).	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction selon déclaration initiale.
MO2	Je m'engage à ne pas intervenir (taille, coupe, traitements divers, ...) sur les haies en période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 30 septembre).	Contrôle sur place de l'absence d'égagage durant la période fixée.
MO3	Je m'engage à ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, murs, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés, points d'eau, dépressions humides.	Contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison avec les photos aériennes.
MO4	Je m'engage à ne pas recourir à l'usage du casse-cailloux.	Vérification sur place de la conservation des roches.
MO5	Je m'engage à ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (du 15 mars au 30 septembre, hors travaux agricoles courants tels que fauche, moisson, etc).	Contrôle de l'absence de travaux pendant les périodes déterminées.

Code	Engagements pour les milieux rocheux	Point de contrôle
MR1	Je m'engage à ne pas dégrader ou détruire les gîtes à chauves-souris (obstruction, modification des entrées ou toute action susceptible de déranger ou faire fuir les animaux).	Etat des lieux avant signature. Contrôle sur place de l'absence de dégradation ou de destruction.
MR2	Je m'engage à ne pas créer d'aménagements, d'équipements touristiques, de chemins, d'extractions de matériaux.	Etat des lieux avant la signature selon déclaration initiale. Contrôle sur place.
MR3	Je m'engage à conserver les vergers existants, les murets et les haies aux abords des gîtes à chiroptères.	Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place.

CONCLUSION

Le site Natura 2000 pelouses de Champlitte et étang de Theuley-lès-Vars occupe 346 ha en sept îlots disjoints répartis sur les communes de Champlitte et de Vars (70). La grande valeur écologique de ce territoire est reconnue à travers différents zonages : 7 ZNIEFFs de type 1, 2 zones humides inventoriées, 1 APPB des pelouses sèches de Champlitte, 3 sites d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Elle se traduit par l'existence dans le site de 15 habitats d'intérêt communautaire, dont 7 d'intérêt prioritaire, et 25 espèces d'intérêt communautaire (4 mammifères, 16 oiseaux, 1 poisson, 3 insectes et 1 mollusque).

Les principaux enjeux de conservation sur le site sont liés aux pelouses sèches, prairies maigres et aux espèces qu'elles abritent, ainsi qu'au maillage de haies, fruticées, murets et habitats rocheux associés. Ces milieux de forte valeur patrimoniale (intérêt communautaire prioritaire) occupent une part importante du site et présentent un état de conservation variable selon leur état d'enfrichement. Ils hébergent des espèces menacées dont certaines ont déjà disparu du site (Engoulevent). Ces milieux fonctionnent en réseau et nécessitent une prise en compte plus large sur la région de Champlitte, conditions indispensables à la préservation de populations d'espèces viables.

Le vallon du ruisseau des Écoulottes de Vars et la mare des Cressières présentent des habitats humides d'un grand intérêt : ceintures d'étangs, mégaphorbiaies et boisements humides d'aulnes et de saules. Leur état de conservation est étroitement lié à l'utilisation anthropique des étangs (pêche de loisir), à la conservation de leur fonctionnement hydrologique et à celle de la qualité de l'eau.

Les milieux cultivés hébergent deux espèces d'intérêt communautaire, l'une ayant déjà disparu (œdicnème criard) et l'autre au seuil de l'extinction (busard cendré). Leur conservation nécessite une action urgente et une prise en compte plus large des terres cultivées.

Les milieux forestiers, bien que couvrant près de 40% du site, constituent un enjeu secondaire du fait du faible niveau de menace des hêtraies-chênaies à aspérule en France (habitat très largement répandu) et du faible intérêt des peuplements (boisements jeunes, morcelés et souvent colonisés par des espèces pionnières ou indésirables).

Enfin le site héberge différentes espèces de Chiroptères associés aux constructions ou au milieu forestier pour leur reproduction. On note en particulier l'existence d'une importante colonie dans le tunnel de vidange de l'étang de Theuley-lès-Vars et de plusieurs colonies situées dans les hameaux en périphérie mais dont les territoires de chasse recoupe probablement le site Natura 2000. La connaissance de ce groupe reste imparfaite et nécessite des recherches complémentaires afin d'assurer leur conservation.

La préservation de ce patrimoine naturel est intimement liée aux activités et pratiques anthropiques, en particulier l'agriculture. Celles-ci sont en constante évolution, par exemple la régression marquée de l'élevage au profit de la céréaliculture observée dans le secteur constitue une forte menace vis-à-vis du maintien des habitats prairiaux.

Les objectifs et les mesures proposés visent donc pour un grand nombre d'entre eux le maintien, le soutien et l'encouragement d'activités et de pratiques extensives favorables à la biodiversité. D'autres actions ciblent une restauration des milieux qui ont été dégradés soit par l'intensification soit par la déprise des activités humaines.

La mise en œuvre des actions a été prévue préférentiellement par l'usage des outils spécifiques du dispositif Natura 2000 : contrats agro-environnementaux, contrats Natura 2000 non agricoles et forestiers, chartes Natura 2000, études d'incidences des projets. Mais les autres moyens d'intervention existants (contrats de rivière, intervention du CEN, APPB, etc.) ne sont pas écartés pour autant et viendront compléter l'éventail des actions possibles.

Les six années à venir (période de validité du Docob) verront le passage à la phase opérationnelle de l'animation du site et la mise en œuvre concrète des actions. Celles-ci seront effectuées dans un esprit de partenariat et de concertation avec les acteurs et nécessiteront un engagement volontaire des propriétaires, exploitants et usagers du site.

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. *Cahier d'habitats Natura 2000. Tome 4 - Habitats agropastoraux.* MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V (coord.), 2002. *Cahier d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales.* MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides.* MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux.* MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALIER H. (coord.), 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers.* MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

CONTINI D., 1986. *Carte géologique de la France à 1/50000 - Champlitte et le Prélôt.* Bureau de recherches géologiques et minières. Service géologique national. Ministère de l'industrie des P et T et du tourisme. Ed. BRGM, Orléans. **32 p. + carte.**

DÉFORÊT T., MORIN C., 2008. *Etude ornithologique dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « pelouses de champlitte et étang de Theuley-lès-Vars ».* BCD-Environnement, LPO Franche-Comté. DIREN Franche-Comté. 33 p. + annexes.

DELAFOLLYE L., 2009. *La Combe Charton (Champlitte, 70). Plan de gestion 2010-2014.* Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté. Réseau Ferré de France. 27p.

FERREZ Y., 2004. *Connaissance de la flore de Franche-Comté, évaluation des menaces et de la rareté des végétaux d'intérêt patrimonial et liste des espèces végétales potentiellement envahissantes. Version 1.0.* Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Conseil Régional de Franche-Comté. 35 p.

FERREZ Y. & al, 2011. *Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté.* Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne et du nord-est de la France, numéro spécial 1. Société botanique de Franche-Comté, Conservatoire botanique national de Franche-Comté. 281 p.

HAGIMONT A., 2009. Document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC : FR4301298 - ZPS : FR4312017) des vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs. Communauté de communes du Plateau du Russey. Le Russey. 110 p. + annexes.

LACROIX P., DUMONT J., 1999. Plan de gestion des pelouses sèches de Champlitte (70). Espace Naturel Comtois. Commission européenne, DIREN Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté, Conseil général de Haute-Saône. 55 p. + annexes.

MORA F. & DUFLO-MINET C., 2005. Désignation des enjeux entomologiques et mise en évidence de zones d'intérêt sur les plateaux centraux et occidentaux de Haute-Saône (Rhopalocères et Odonates). Mont de Gy - secteur de Champlitte. Tome I et II. OPIE FC. DIREN FC. 30 + 94 p.

PEILLON C., DUMONT J., 2003. Document d'objectifs Natura 2000 « Pelouses sèches de Champlitte ». pSIC n°FR4301340. Espace Naturel Comtois. DIREN Franche-Comté. 87 p. + annexes.

ROUÉ S.Y., 2005. Les chauves-souris de l'Etang de Theuley les Vars (Vars - Haute-Saône). CPEPESC Franche-Comté. 3p.

TERRAZ, L. et al, 2008. Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000. Atelier technique des espaces naturels, Montpellier, 56 pages.

TRAN VAN LOC A., 2001. Diagnostic écologique de l'étang de Theuley-lès-Vars [Vars - 70]. Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté. Maîtrise en Sciences et Techniques - Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux. Université François Rabelais, Tours. 38 p.

WEIDMANN J.-C., MORA F., ROUÉ S.Y., 2003. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) : proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce. GNFC, OPIE, CPEPESC, Réseau d'Observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, DIREN. 36 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral de protection de biotope des pelouses sèches de Champlitte

Annexe 2 : Matrice cadastrale du site Natura 2000 « pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars »

Annexe 3 : Réseau de pelouses sèches connues ou potentielles en périphérie du site Natura 2000 « pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars »

Annexe 4 : Liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement

Annexe 5 : Liste des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mobilisables pour la période 2015-2020

Annexe 6 : Listes de référence des projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Annexe 7 : Liste des cartes du Docob

Annexe 8 : Abréviations et acronymes

Annexe 9 : Glossaire

Annexe 10 : Code FSD des activités humaines

ANNEXE 1 : Arrêté préfectoral de protection de biotope des pelouses sèches de Champlitte

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE DES PELOUSES SECHES DE CHAMPLITTE

ARRETE PREFECTORAL 2D/4B/II/1999 N° 337 DU 5 FEVRIER 1999 PORTANT PROTECTION DE BIOTOPE DES PELOUSES SECHES DE CHAMPLITTE

Le Préfet du Département de Haute-Saône.

- Vu les articles L 211 - 1, L 211 - 2 et L 215.1 à L 215.6 du Code rural,
- Vu les articles R 211 - 1 à R 211 - 14 et R 215 - 1 du Code Rural.
- Vu l'arrêté ministériel du 17.04.1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire modifié le 29.09.1981, le 20.12.1983, le 31.01.1984, le 27.06.1985 et le 02.11.1992.
- Vu l'arrêté ministériel du 22.06.1992 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Franche-Comté complétant la liste nationale.
- Vu l'arrêté ministériel du 22.07.1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.
- Vu la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 et le décret n° 92-258 du 20 mars 1992 relatifs à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des communes.
- Vu l'avis de la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Saône en date du 18 janvier 1996 et du 25 septembre 1998.
- Vu l'avis de la Commission Départementale des sites, perspectives et paysages de Haute-Saône siégeant en formation de protection de la nature en date du 30 juin 1998.

Considérant que les quatre secteurs de pelouse sèche situés sur la commune de CHAMPLITTE abritent diverses espèces animales et végétales protégées au titre de l'article L. 211.1 du Code rural dont le spiranthe d'automne (*Spiranthes autumnalis*), l'ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), l'orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'ophrys abeille (*Ophrys apifera*), le saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), l'aloëte lulu (*Lulula arborea*), l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la pie grièche grise (*Lanius excubitor*), le lézard vert (*Lacerta viridis*),... et que dans cette perspective, la protection des dites espèces justifie la conservation des biotopes que constituent ces trois secteurs;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Haute-Saône,

Arrête

Article 1 - Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces protégées au titre de l'article L.211.1 du Code Rural, les sites biologiques communément appelés "la Pâturée", "les Pierrottes", "Mont Gin", et "la Vieille Côte" (Montant) établis sur la commune de CHAMPLITTE font l'objet d'une mesure de protection de biotope. Sont protégées les parcelles Section ZM n° 22, 49, 69, 71 p, Section ZI n° 23 et Z7, Section ZV n° 85p, section 354 YO n° 3p, section 354 YP n° 47 dont la délimitation sur carte IGN et plans parcellaires figurent en annexe du présent arrêté soit une superficie totale de 142,60 ha.

Article 2 - Sur l'ensemble des sites protégés, les activités pastorales et forestières continuent à s'exercer normalement sous réserve des prescriptions suivantes :

- pour préserver l'intérêt botanique et faunistique de la zone qui réside pour une grande part dans la présence de plantes inféodées aux pelouses sèches et dans la structure de ces pelouses, tout retournement des pelouses est interdit ;
- la réalisation de toutes plantations est interdite ;
- dans un objectif de restauration des pelouses et groupements végétaux d'éboulis, des opérations de défrichage des bois, l'arrachage des ligneux et bosquets peuvent être réalisés. Toutefois les travaux sont soumis à l'autorisation préalable du Préfet.

Article 3 - Afin de prévenir la destruction ou l'altération des biotopes, il est interdit de :

- réaliser tout type de construction en dehors de l'aménagement de points d'eau pour l'abreuvement des animaux en pâturage, de loges en bois pour les animaux nécessaires à la poursuite des activités pastorales et de matériels d'information du public,
- de réaliser des remblaiements et des extractions de matériaux, exploitation minière y compris,
- d'ouvrir de nouvelles voies de desserte et parking ou de procéder à un élargissement des chemins existants en dehors de ceux existant sur les plans parcellaires,
- d'implanter des pylônes électriques ou téléphoniques, de survoler les zones protégées par de nouvelles lignes téléphoniques ou électriques et d'installer des canalisations enterrées.

Les chantiers de fouilles archéologiques pourront être poursuivis après autorisation du Préfet et dans le respect des législations existantes.

Article 4 - Afin de prévenir la destruction ou l'altération des biotopes par piétinement, arrachage, enlèvement de la végétation ou du substrat :

- la circulation des véhicules à moteur est interdite. Cette disposition ne s'applique pas :
 - aux véhicules circulant sur les voies communales et chemins ruraux,
 - aux propriétaires et à leurs ayants droits dans les actes de gestion de leur patrimoine,
 - aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels,
 - à ceux utilisés pour remplir une mission de service public,
- les activités de bivouac, de camping, camping-caravanning, camping-car, mobil-home et la création de terrains de camping sont interdites ;
- les manifestations sportives et publiques organisées sont interdites sur la pelouse des Pierrottes. Sur les autres secteurs, elles restent exceptionnelles et sont réservées à des associations locales. Répondant aux dispositions prévues au présent arrêté, elles sont soumises à autorisation préalable de la municipalité.

Article 5 - Afin de préserver les biotopes contre toutes atteintes susceptibles de nuire à la qualité du sous-sol, il est interdit :

- d'abandonner, de déposer, de déverser ou de jeter directement ou indirectement tous produits chimiques ou radioactifs, tous matériaux, résidus, déchets ou substances de quelque nature que ce soit,
- de porter atteinte au milieu naturel en utilisant du feu à l'exception des endroits spécialement conçus à cet effet pour le pique-nique.

Article 6 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Haute Saône, le Directeur régional de l'environnement de Franche-Comté, le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le Maire de Champlitte, le Commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Saône, les agents assermentés et commissionnés du Conseil supérieur de la pêche et de l'Office national de la chasse, les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés à cet effet par le Ministre chargé de la protection de la nature, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée à la mairie de la commune de CHAMPLITTE et dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs du département.

Fait à VESOUL, le 5 février 1999

Le Préfet,
Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

G. MATHIEU



25

39

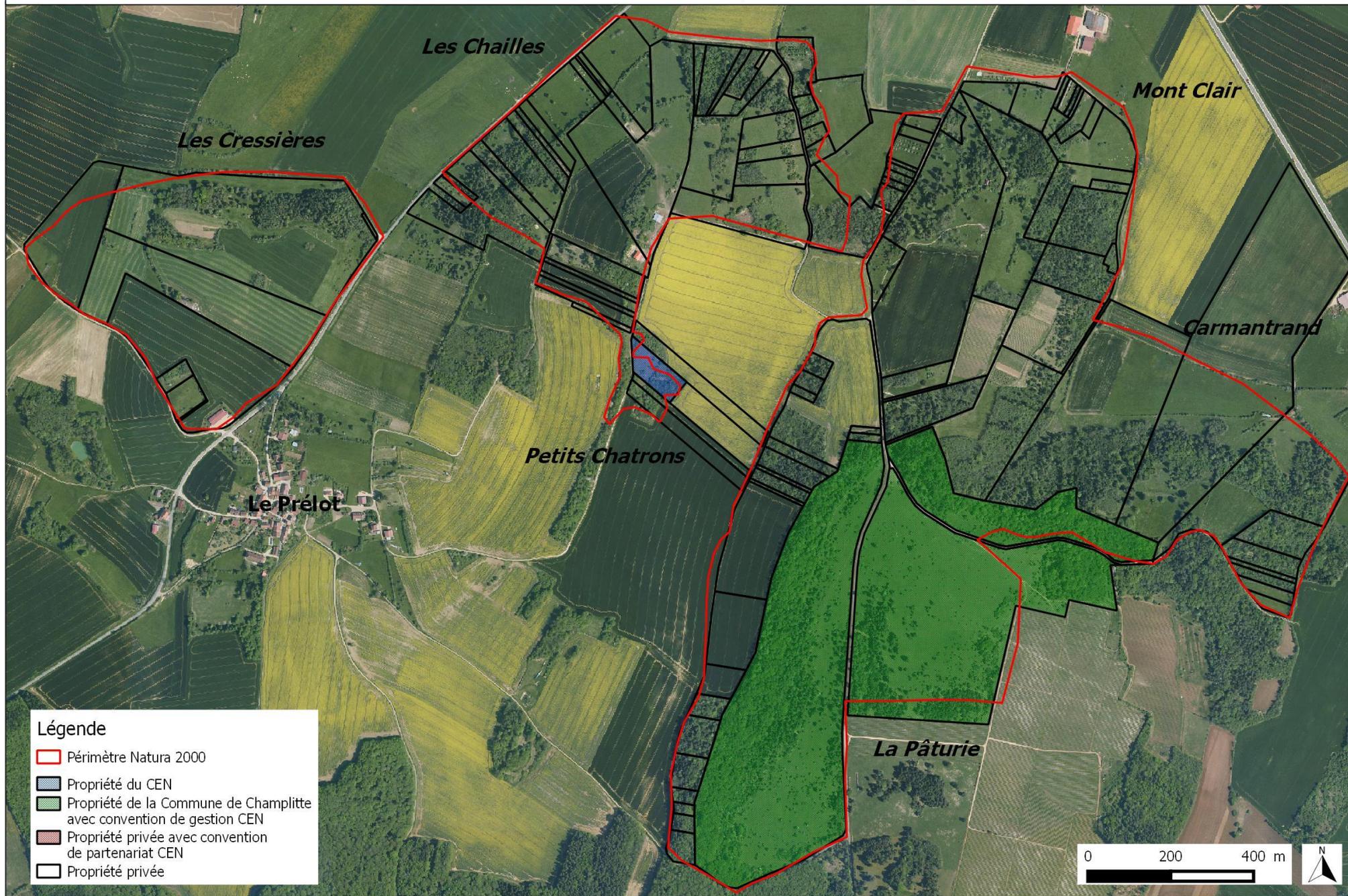
70

90

APB

Novembre 2009

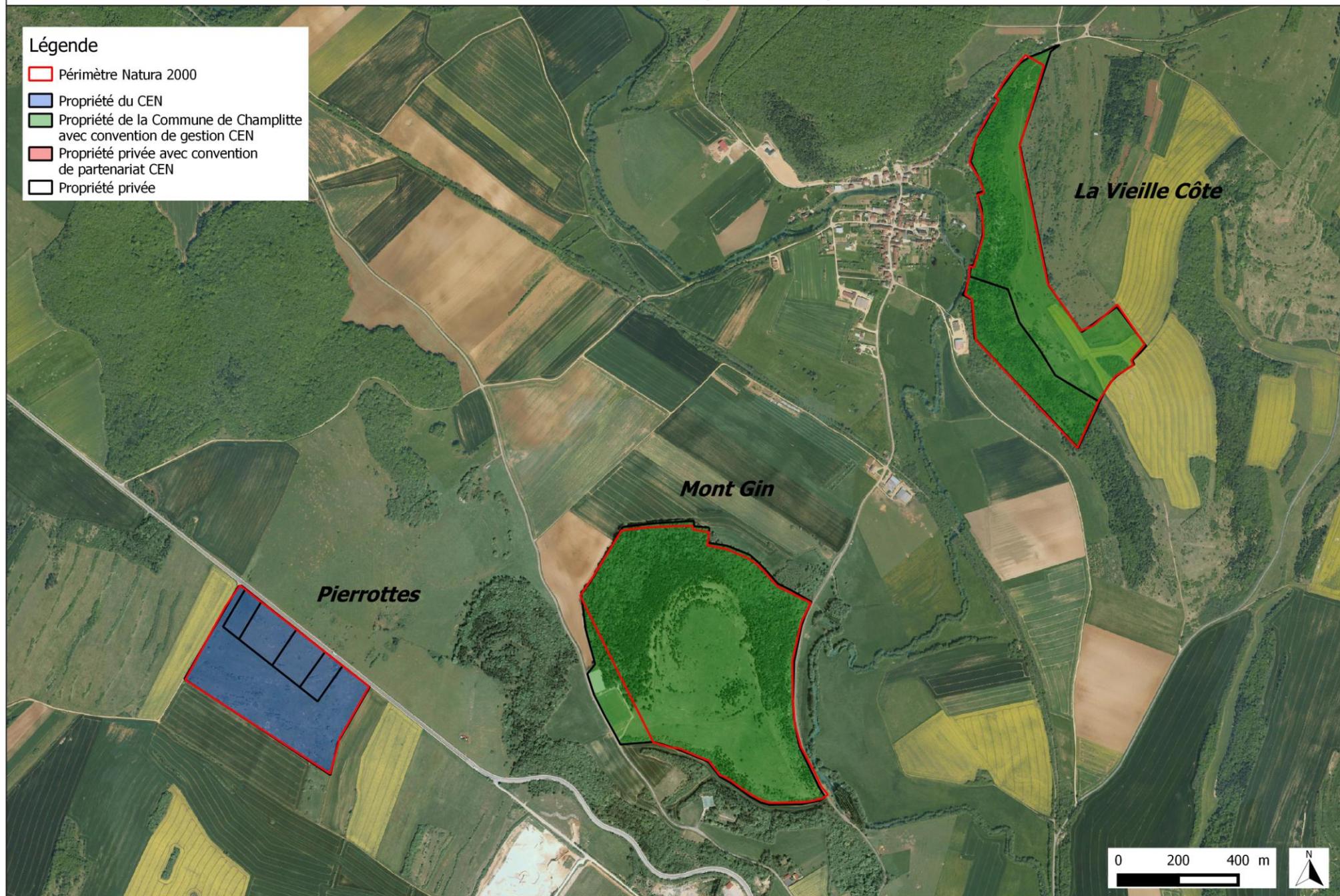
Matrice cadastrale - Le Prélot, sud de Champlitte



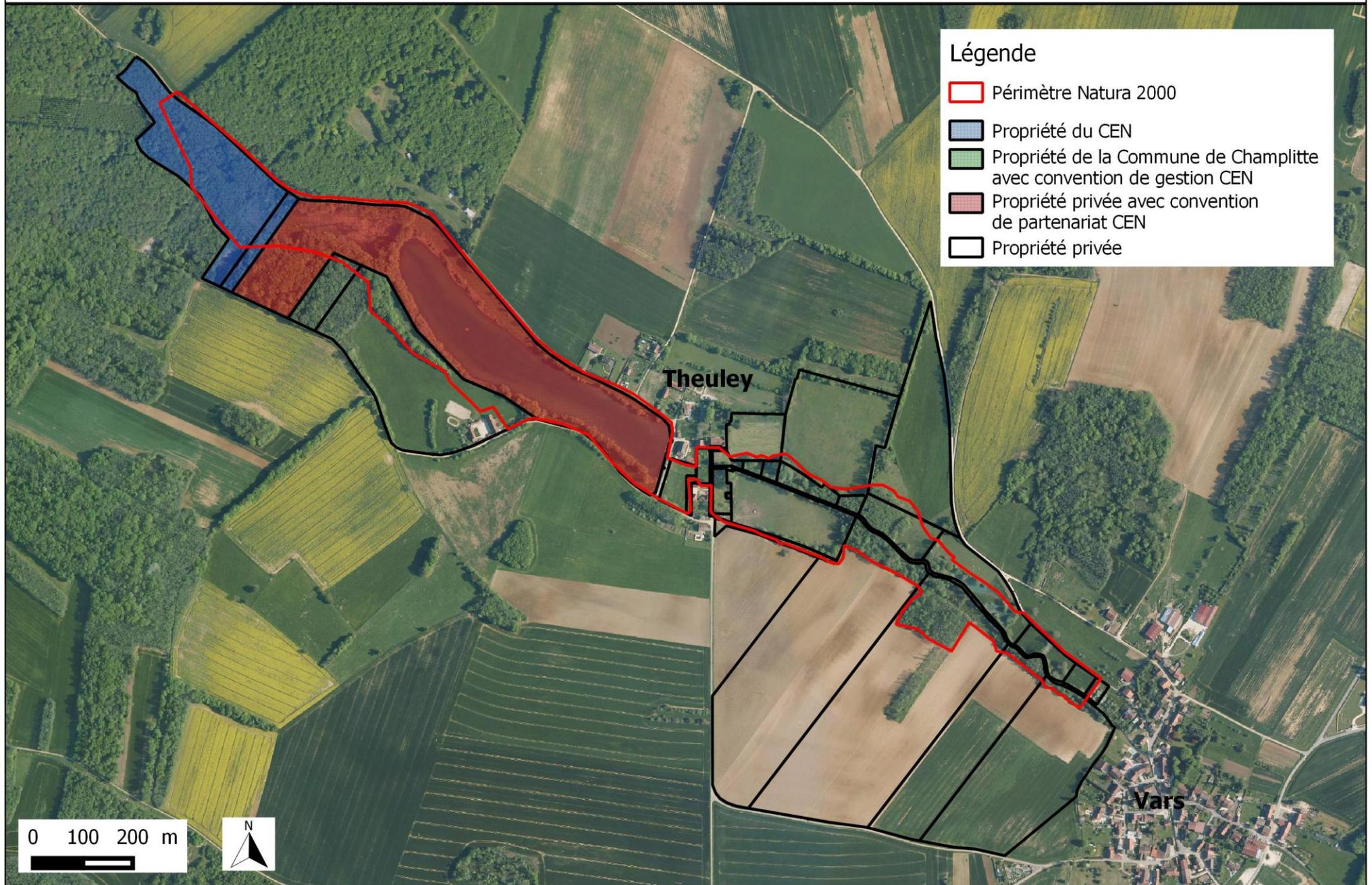
Matrice cadastrale - Pierrottes, Mont Gin, La Vieille Côte

Légende

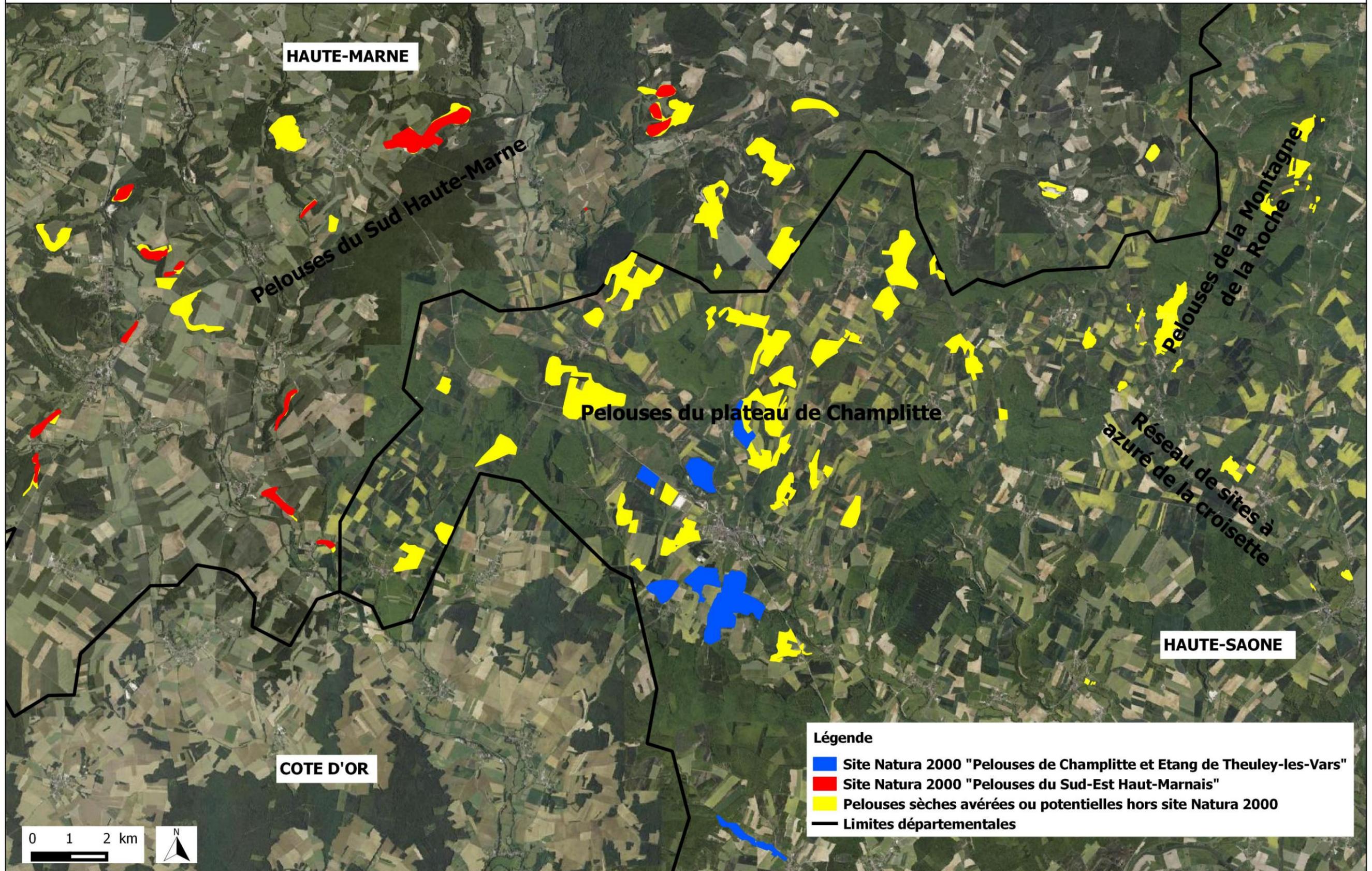
- ▭ Périmètre Natura 2000
- ▭ Propriété du CEN
- ▭ Propriété de la Commune de Champlitte avec convention de gestion CEN
- ▭ Propriété privée avec convention de partenariat CEN
- ▭ Propriété privée



Matrice cadastrale - Etangs de theuley, ruisseau des Ecoulottes de Vars



Cartographie du réseau de pelouses sèches du plateau calcaire de l'ouest Haut-Saônois et du sud Haut-Marnais



ANNEXE 4 : Liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement

Contrats non agricoles - non forestiers

- 01P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- 02P – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
- 03P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- 03R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- 04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- 05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- 06P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- 06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- 07P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- 08P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- 09P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
- 09R – Entretien de mares ou d'étangs
- 10R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- 11P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- 11R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- 12P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides

- 13P – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- 14P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- 14R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- 15P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- 16P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- 17P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- 18P – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
- 19P – Restauration de frayères
- 320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- 23P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- 24P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- 25P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- 26P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- 27P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- 29 - Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage
- 30P et R - Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles
- 31 - Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires
- 32 - Restauration des laisses de mer

Contrats forestiers

F01 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes

F02 - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers

F03 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées

F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

F06 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F08 - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques

F09 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

F10 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire

F11 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

F12 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

F13 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

F14 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

F15 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif

F17 – Travaux d'aménagement de lisière étagée

ANNEXE 5 : Liste des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mobilisables pour la période 2015-2020

Les MAEC systèmes

- MAEC système grandes cultures
- MAEC système grandes cultures, adaptation aux zones intermédiaires
- MAEC système polyculture-élevage - Herbivores dominante élevage
- MAEC système polyculture-élevage - Herbivores dominante céréales
- MAEC système polyculture-élevage - Monogastriques
- MAEC système herbager et pastoral
- MAEC entités collectives pastorales

Les MAEC à engagements localisés

- Cahiers des charges famille HERBE :

- HERBE_03 : absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- HERBE_04 : ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement de la parcelle sur milieu remarquable)
- HERBE_06 : retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
- HERBE_07 : maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
- HERBE_09 : gestion pastorale
- HERBE_10 : gestion de pelouses et landes en sous bois
- HERBE_11 : absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
- HERBE_12 : maintien en eau des zones basses de prairies
- HERBE_13 : gestion des milieux humides

- Cahiers des charges famille PHYTO :

- PHYTO_01 : bilan de la stratégie de protection des cultures
- PHYTO_02 : absence de traitement herbicide
- PHYTO_03 : absence de traitement phytosanitaire de synthèse
- PHYTO_04 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides
- PHYTO_05 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides
- PHYTO_06 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrée dans les rotations
- PHYTO_07 : mise en place de la lutte biologique
- PHYTO_08 : mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable sur cultures maraîchères
- PHYTO_09 : diversité de la succession culturale en cultures spécialisées
- PHYTO_10 : absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures pérennes
- PHYTO_14 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides

- PHYTO_15 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides
- PHYTO_16 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrée dans les rotations

- Cahiers des charges famille COUVER:

- COUVER03 : enherbement sous cultures ligneuses pérennes (arboriculture, viticulture, pépinières)
- COUVER04 : couverture des inter-rangs de vigne par épandage d'écorces
- COUVER05 : création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique
- COUVER06 : création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)
- COUVER07 : création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique (outarde ou autres oiseaux de plaine)
- COUVER08 : amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel
- COUVER11 : couverture des inter-rangs de vigne

- Cahiers des charges famille OUVERT :

- OUVERT01 : ouverture d'un milieu en déprise
- OUVERT02 : maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
- OUVERT03 : brûlage ou écobuage dirigé

- Cahiers des charges famille MILIEU :

- MILIEU_01 : mise en défens temporaire de milieux remarquables
- MILIEU_02 : remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues
- MILIEU_03 : entretien des vergers hautes tiges et prés vergers
- MILIEU_04 : exploitation des roselières favorables à la biodiversité

- Cahiers des charges famille LINEA :

- LINEA_01 : entretien de haies localisées de manière pertinente
- LINEA_02 : entretien d'arbres isolés ou en alignements
- LINEA_03 : entretien des ripisylves
- LINEA_04 : entretien de bosquets
- LINEA_05 : entretien mécanique de talus enherbés
- LINEA_06 : entretien des fosses et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bealières
- LINEA_07 : restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau
- LINEA_08 : entretien de bande refuge

Les MAEC pour la conservation de la biodiversité génétique

- Protection des races menacées de disparition (PRM)
- Protection des ressources végétales menacées d'érosion (PRV)
- Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API)

ANNEXE 6 : Listes de référence des projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Liste nationale : Article R414-19 du code de l'environnement

Liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

1° Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L. 122-4 du présent code et de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme ;

2° Les cartes communales prévues aux articles L. 124-1 et suivants du code de l'urbanisme, lorsqu'elles permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements soumis aux obligations définies par l'article L. 414-4 ;

3° Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact au titre des articles R. 122-2 et R. 122-3 ;

4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 ;

5° Les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles soumises à autorisation en application de l'article L. 145-11 du code de l'urbanisme ;

6° Les schémas des structures des exploitations de cultures marines prévus par le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;

7° Les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier prévus par l'article L. 112-1 du code rural et de la pêche maritime;

8° Les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues par les dispositions du 1° et du 2° du I de l'article L. 331-4, des articles L. 331-5, L. 331-6, L. 331-14, L. 332-6, L. 332-9, L. 341-7 et L. 341-10 ;

9° Les documents de gestion forestière mentionnés aux a ou b de l'article L. 4 du code forestier et portant sur des forêts situées en site Natura 2000, sous réserve des dispenses prévues par l'article L. 11 du code forestier ;

10° Les coupes soumises au régime spécial d'autorisation administrative de l'article L. 222-5 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 ;

11° Les coupes soumises à autorisation par l'article L. 10 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 et par l'article L. 411-2 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 qui ne font pas l'objet d'un document de gestion bénéficiant d'une dispense au titre du g de l'article L. 11 de ce code ;

12° Les coupes de plantes aréneuses soumises à autorisation par l'article L. 431-2 du code forestier, lorsqu'elles sont localisées en site Natura 2000;

13° Les délimitations d'aires géographiques de production prévues à l'article L. 641-6 du code rural et de la pêche maritime, dès lors que ces aires sont localisées en site Natura 2000 et qu'elles concernent une production viticole ;

14° Les traitements aériens soumis à déclaration préalable prévus à l'article 2 de l'arrêté du 5 mars 2004 relatif à l'utilisation par voie aérienne de produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, à l'exception des cas d'urgence ;

15° La délimitation des zones de lutte contre les moustiques prévues à l'article 1er du décret n° 65-1046 du 1er décembre 1965 modifié pris pour l'application de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques ;

16° L'exploitation de carrières soumise à déclaration et visée aux points 5 et 6 de la rubrique 2510 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 dès lors qu'elles sont localisées en site Natura 2000 ;

17° Les stations de transit de produits minéraux soumises à déclaration et visées au point 2 de chacune des rubriques 2516 et 2517 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9, dès lors que ces stations sont localisées en site Natura 2000 ;

18° Les déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par les usagers soumises à déclaration et visées au point 2 de la rubrique 2710 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 dès lors que ces déchèteries sont localisées en site Natura 2000 ;

19° Les travaux prévus dans la procédure d'arrêt de travaux miniers soumise à déclaration au titre de l'article 91 du code minier, pour les installations concernant des substances mentionnées à l'article 2 du code minier et le stockage souterrain mentionné à l'article 3-1 du code minier, dès lors que ces installations sont localisées en site Natura 2000 ; en cas de disparition ou de défaillance du responsable des installations, les travaux prescrits par l'autorité administrative, au-delà de la période de validité d'un titre minier, sont également soumis à évaluation des incidences sur le ou les sites Natura 2000 où les installations sont localisées, à l'exception des travaux réalisés en situation d'urgence ou de péril imminent ;

20° Le stockage ou dépôt de déchets inertes soumis à autorisation en application des articles L. 541-30-1 et R. 541-65, lorsqu'il est localisé en site Natura 2000 ;

21° L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000 ;

22° Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport, pour les épreuves et compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ;

23° L'homologation des circuits accordée en application de l'article R. 331-37 du code du sport ;

24° Les manifestations sportives soumises à autorisation au titre des articles R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport, pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique ; les manifestations qui se déroulent exclusivement sur des circuits homologués après évaluation des incidences Natura 2000 réalisée en application du 23° sont dispensées d'une évaluation des incidences ;

25° Les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical soumis à déclaration au titre de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

26° Les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif soumises à déclaration en application de l'article R. 331-4 du code du sport ;

27° Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés ;

28° Les manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation en application des articles L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile ;

29° Les installations classées soumises à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, dès lors que ces installations sont localisées en site Natura 2000.

Première liste locale : arrêté préfectoral du préfet de la région Franche-Comté du 23 juin 2011

Liste locale, complémentaire de la liste nationale, des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en Franche-Comté

1° Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol soumis à la déclaration préalable mentionnée à l'article R. 421-1 et au h) de l'article R. 421-9 du code de l'urbanisme, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.

2° Les éoliennes soumise à permis de construire mentionnées à l'article R. 421-1 et au c) de l'article R. 421-2 du code de l'urbanisme, sur l'ensemble des territoires départementaux.

3° Les pylônes mentionnées au c) de l'article R. 421-9 du code de l'urbanisme, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie dans un site Natura 2000.

4° La construction et l'exploitation de canalisations soumises à autorisation en application de l'article 2 du décret n°85-1108 du 15 octobre 1985 susvisé, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie dans un site Natura 2000.

5° Les réseaux de transport et de distribution d'électricité en voie aérienne, souterraine, nouvelles ou améliorations visées par les articles 49 et 50 ou titre du décret du 29 juillet 1927 pour l'application de la loi du 15 juin 1906 ou mentionnés à l'article R. 421-9-d du code de l'urbanisme, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie dans un site Natura 2000.

6° Les travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager mentionnés à l'article R. 421-19 du code de l'urbanisme, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie dans un site Natura 2000.

7° La demande d'autorisation d'aménagement des pistes de ski alpin mentionnée à l'article R. 473-1 du code de l'urbanisme, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie dans un site Natura 2000.

8° Les affouillements ou exhaussements du sol mentionnés au f) de l'article R. 421-23 du code de l'urbanisme, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie dans un site Natura 2000.

9° Les installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées au rubriques suivantes de la nomenclatures annexée à l'article R.511-9 du code de l'environnement, pour les rubriques 1111-1.c, 1111-2.c, 1111-3.c, 1172-3, 1510-3, 1511-3, 1531, 1532-2, 2101-1.b, 2102-2, 2111-2, 2521-2.b, 2713-2, 2930-1.b, 2780-1.b et 2.b, 2781-1.b, de la nomenclature annexée à l'article R.511-9 de ce même code, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou que les parcelles du plan d'épandage sont incluses en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.

10° Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature mentionnés à l'article L. 311-3 du code du sport et lorsque l'inscription d'un espace, site ou itinéraire dans ce plan est situé en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.

11° Les projets de réglementation des boisements du Conseil Général prévus par l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime, soumis à enquête publique au titre de l'article R. 126-4 de ce même code.

12° Le plan de gestion soumis à l'autorisation d'exécution mentionnée à l'article L. 215-15 du code de l'environnement dès lors que les opérations qu'il prévoit sont situées en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.

13° L'introduction dans le milieu naturel des espèces mentionnées au I de l'article L. 411-3 du code de l'environnement soumise à l'autorisation prévue au II du même article sur l'ensemble des territoires départementaux.

14° Les manifestations sportives organisées soumises à déclaration ou autorisation au titre des articles L. 331-2 et R. 331-17 à R. 331-17 du code du sport, lorsqu'elles regroupent plus de 600 participants et organisateurs et lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.

Seconde liste locale :

Liste locale, complémentaire des deux précédentes qui vise des projets qui ne nécessitent jusqu'à présent aucune formalité administrative.

Encadrée par le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000

Ce décret fixe le contenu de la liste nationale de référence permettant au préfet de constituer des listes locales d'activités soumises à évaluation et organise la procédure applicable aux activités ne figurant sur aucune liste mais néanmoins susceptibles de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

La seconde liste locale est en cours d'élaboration et n'est pour l'instant pas encore arrêtée en Franche-Comté.

ANNEXE 7 : Liste des cartes du Docob

Numéro	Titre des cartes	Page
1	Carte du réseau Natura 2000 à l'échelle de l'union Européenne, de la France et de la Franche-Comté	p 7
2	Carte de localisation du site « pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars »	p 10
-	Cartes de matrice cadastrale du site Natura 2000 de Champlitte	Annexe 2
3	Carte des aires protégées et inventaires sur le site Natura 2000	p 16
-	Carte des activités humaines	Données non disponibles
4 à 7	Cartes des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000	p 37-40
8 à 11	Cartes de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et régional	p 41-44
-	Réseau de pelouses sèches connues ou potentielles en périphérie du site Natura 2000 « pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars »	Annexe 3
12 à 17	Cartes des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DO1 et DH2)	p 55-60
-	Carte de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire (DO1 et DH2)	Données non disponibles
-	Carte de localisation des espèces de faune et de flore remarquables (hors 92/43 ou 79/409)	Données non disponibles
18 à 20	Carte de localisation des actions du Docob	p 91-93

ANNEXE 8 : Abréviations et acronymes

- AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique,
- ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
- ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AE RMC : Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
- ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne
- APB : Arrêté préfectoral de Protection de Biotope
- ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
- BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- CA : Chambre d'Agriculture
- CBNFC-ORI : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, Observatoire Régional des Invertébrés
- CC : Communauté de Communes,
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
- CEN FC : Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
- CG : Conseil Général
- CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
- COPIL : Comité de Pilotage (d'un site Natura 2000)
- CPEPESC FC : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté
- CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
- CR FC : Conseil Régional de Franche-Comté
- CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
- CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- CTE : Contrat territorial d'exploitation
- DCE : Directive Cadre sur l'Eau
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DHFF ou DH : Directive Habitats Faune Flore Sauvages CEE/92/43
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DO : Directive européenne Oiseaux Sauvages CEE/79/409
- DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
- ENS : Espace Naturel Sensible
- EPCI : établissement public de Coopération Intercommunale
- EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
- EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
- FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement régional
- FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie agricole
- FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières Françaises
- FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- FNRPF : Fédération Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
- FSD : Formulaire Standard de Données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
- GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
- INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
- LPO FC : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté
- MAE : Mesures Agro-Environnementales
- MAETER : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
- MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- ONF : Office National des Forêts

- PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- PLU : Plan Local d'Urbanisme (ex POS)
- POS : Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU avec la loi SRU)
- PSG : Plan Simple de Gestion
- RNU : Règlement National d'Urbanisme
- SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- SIC et pSIC : Site d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)
- SIG : Système d'Information Géographique
- UE : Union Européenne
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
- ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
- ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 9 : Glossaire (sources : MEDAD et Directive CEE/92/43)

Aire de répartition naturelle ou aire de distribution

Territoire comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce, un taxon ou un groupement végétal. L'aire d'une espèce est dite disjointe lorsque les différentes zones qui la composent sont séparées par de grandes distances ; continue dans le cas contraire.

Alluvial

Se dit d'un milieu naturel soumis à l'activité d'un cours d'eau (divagation, crues, inondations, etc.) : plaine alluviale, forêt alluviale, etc.

Association

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante (ex. : *Androsacetum alpinae*).

Avifaune

Partie de la faune constituée par les oiseaux.

Biodiversité

Diversité biologique. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Calcicole

Qui se développe sur un substrat géologique constitué de calcaires et qui est influencée par les propriétés de ce matériau : perméable à l'infiltration d'eau par sa nature fissurée, ne retenant pas l'eau durablement et pH basique.

Cariçaie

Type de végétation herbacée dominée par des laïches (*Carex*) et se développant sur des sols humides longuement engorgés, voir inondés.

Charte Natura 2000

Document contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. Elle de participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions concrètes et le développement de bonnes pratiques.

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL)

Organe de concertation et de débat, le Comité de pilotage Natura 2000 est mis en place par le préfet pour chaque site ou ensemble de sites Natura 2000. Il regroupe toutes les parties concernées par la vie du site : les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, des représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site et peut être élargi aux autres gestionnaires et usagers du site (associatifs, socio-économiques,...) Il pilote la préparation et la mise en oeuvre des documents d'objectifs (DOCOB).

Communauté

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Conservation

Ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels et volontaires qui permettent de participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB. Il permet l'application concrète des actions de gestion retenues dans ce document.

Directive "Habitats naturels, faune, flore sauvages"

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Directive "Oiseaux sauvages"

Directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (Docob)

Le DOCOB définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage. Il est validé par le préfet.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Écorché

Se dit d'une pelouse sèche dont la végétation herbacée est absente par place, sous l'effet par exemple de l'érosion ou du piétinement du bétail. Cette structure en mosaïque avec la pelouse sèche typique est favorable à certaines espèces notamment de plantes, d'insectes ou de reptiles.

Entomofaune

Partie de la faune constituée par les insectes.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce visée par la directive habitats et la directive oiseaux et énumérées respectivement dans les annexes II et I de ces directives.

Ces espèces ont été désignées du fait de leur appartenance à l'une des catégories suivantes :

- en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental ou,

- vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace ou,

- rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie ou,

- endémiques et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation.

Les états membres doivent mettre en œuvre des mesures en faveur de la conservation de ces espèces sur leurs territoires notamment via le réseau Natura 2000 (voir *Zones Spéciales de Conservation* et *Zones de Protection Spéciales*)

Espèce d'intérêt communautaire prioritaire

Les espèces prioritaires sont les espèces visées par les directives habitats et oiseaux, pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire de l'Union. Ces espèces prioritaires sont indiquées par un astérisque (*). Ce sont des espèces en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique)

Espèce migratrice régulière (Oiseaux) (non cités à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »)

Espèces d'oiseaux effectuant des déplacements entre leurs zones de reproduction et leurs zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par ces espèces.

Etat de conservation

Effet de l'ensemble des influences agissant un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif des directives « Habitats, faune, flore » et « oiseaux ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais.

L'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat naturel sera considéré comme «favorable» lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir c'est à dire que :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension et
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible et
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable

Eutrophe

Se dit d'un milieu naturel terrestre ou aquatique dont la teneur en éléments nutritifs dans le sol où dans l'eau est forte. Celle-ci peut être naturelle ou issue d'un enrichissement par les pratiques agricoles (fertilisation) ou de rejets domestiques, industriels ou agricoles.

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Fruticée

Formation végétale formée d'arbustes ou d'arbrisseaux qui correspond en général à un stade intermédiaire dans la dynamique d'évolution naturelle entre un milieu ouvert et un milieu boisé.

Géophile

Se dit d'un organisme qui vit au sol et qui a besoin pour une partie de son cycle de développement de plages de sol nu.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique. Un habitat d'espèce correspond au milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse, ...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Visés par la directive habitats, et énumérés dans son annexe I, du fait de leur appartenance à l'une des catégories suivantes :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ou,
- ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ou,
- constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques suivantes: alpine, atlantique, continentale, macaronésienne et méditerranéenne.

Les états membres doivent mettre en œuvre des mesures en faveur de la conservation de ces habitats sur leurs territoires notamment via le réseau Natura 2000 (voir *Zones Spéciales de Conservation*)

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans l'annexe I de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Habitat naturel ou semi-naturel

Milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

Hélophyte

Se dit d'une plante enracinée sous l'eau mais dont les tiges, feuilles et fleurs sont aériennes.

Hydrophyte

Se dit d'une plante qui vit immergée dans l'eau toute ou la majeure partie de l'année.

Hygrophile

Se dit d'un organisme ou d'un habitat dont le développement est optimal dans un milieu humide.

Lavière

Ancienne carrière de laves (pierres calcaires plates) utilisées pour les constructions en pierre sèche ou la couverture des habitations. Ces anciens sites d'extractions traditionnels et manuels sont maintenant recolonisés par une végétation spontanée et constituent souvent des habitats très intéressants pour une faune et une flore spécialisée des milieux rocheux.

Marnicole

Qui se développe sur un substrat géologique constitué de marnes (ou matériau équivalent) et qui est influencées par les propriétés de ce matériau : imperméable à l'infiltration d'eau, plastique en période humide et séchant en été.

Mégaphorbiaie

Type de végétation herbacée haute et dense se développant sur des sols frais à humides, voir inondables.

Mésophile

Se dit d'un organisme ou d'un habitat dont le développement est optimal dans des conditions moyennes d'humidité et de sécheresse.

Mésotrophe

Se dit d'un milieu naturel terrestre ou aquatique dont la teneur en éléments nutritifs dans le sol où dans l'eau est moyenne.

Messicole

Se dit de plantes généralement annuelles qui se développent dans les champs cultivés (moissons).

Neutrophile

Se dit d'un organisme ou d'un habitat dont le développement est optimal dans un sol ou une eau de pH neutre ou proche de la neutralité.

Nitrophile

Se dit d'une plante qui se développe sur des sols ou dans des eaux riches en nitrates. Cette richesse en nitrate provient soit d'apports naturels liés à la décomposition de matière organiques soit d'apports liés à l'homme via les activités agricoles, domestiques ou industrielles.

Oligotrophe

Se dit d'un milieu naturel terrestre ou aquatique dont la teneur en éléments nutritifs dans le sol où dans l'eau est faible. A noter que c'est dans les milieux oligotrophes (pelouses sèches, tourbières, etc.) que se rencontrent les plus fortes richesses et diversités d'espèces animales et végétales.

Ourlet

Type de végétation herbacée se développant à la transition entre un milieu ouvert prairial et une zone boisée ou buissonnante (forêt, haie, bosquet). Les ourlets se développent souvent sous forme de bandes linéaires le long des lisières et des haies mais peuvent occuper de plus grandes superficies dans le cas de prairies en déprise agricole, ils constituent alors le premier stade de la dynamique d'enrichissement.

Pelouse sèche

Formation végétale herbacée (prairie) issue, pour la plupart sous nos latitudes, des activités agro-pastorales traditionnelles : défrichement et mise en pâturage et/ou fauche des terres. Les pelouses sèches se développent sur un sol peu épais, souvent parsemée de zones dénudées ou d'affleurement rocheux, pauvre en éléments nutritifs et à faible pouvoir de rétention en eau. Elles sont en général bien exposées ce qui leur confère un micro-climat chaud et sec. Ces contraintes naturelles conditionnent le développement d'une flore spécifique, adaptée et très diversifiée. Dans le site on en distingue deux types les pelouses sur calcaire et les pelouses sur marnes (voir clacicole et marnicole).

Phytosociologie

Etude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces végétales différentes à cohabiter dans une communauté ou au contraire à s'en exclure.

Pionnier

Se dit d'un organisme spécialisé dans la colonisation rapide d'un milieu récemment créé ou fraîchement perturbé par un aléa naturel (érosion, crue, incendie, etc.) ou provoqué par une activité humaine (défrichement, labour, passage répété d'engin ou de bétail, etc.).

Propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Région géographique et climatique qui peut s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes.

L'Union Européenne compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer Noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels. Son objectif principal est d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Richesse faunistique ou floristique

Correspond au nombre d'espèces de faune ou de flore dans un milieu naturel ou un secteur géographique donné. La richesse en espèce est un élément qui rentre dans la définition de l'intérêt patrimonial d'un milieu.

Ripisylve

Formation végétale arborée qui se développe le long des cours d'eau et plans d'eau à l'interface entre la terre et l'eau. Elles sont souvent réduites à un étroit cordon d'arbres par les activités agricoles, mais peuvent s'étendre sur une grande largeur en situation naturelle correspondant dans ce cas à des forêts alluviales soumises aux inondations.

Roselière

Type de végétation herbacée haute et dense dominée par de grandes plantes de zones humides se développant sur des soles très humides et souvent inondés une grande partie de l'année. Il existe différents types de roselières selon l'espèce dominante : à phragmites, à glycérie, à prêles, etc.

Saproxylophage

Se dit d'organismes qui se nourrissent de bois mort et en voie de décomposition.

Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Site qui, dans la ou les régions biogéographiques auxquelles il appartient, contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat naturel ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et peut aussi contribuer de manière significative à la cohérence de «Natura 2000», et/ou contribue de manière significative au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées. Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction.

Ce sont des sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Etendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée). Adj. Stationnel.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Thermophile

Se dit d'un organisme ou d'un habitat dont le développement est optimal dans les milieux les plus chauds.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Sites sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement (DIREN). La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale (ZPS) se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. Ce sont des zones constitutives du réseau Natura 2000 désignées en France par arrêtés ministériels en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Xérophile

Se dit d'un organisme ou d'un habitat dont le développement est optimal dans les milieux les plus secs.

ANNEXE 10 : Codes FSD des activités humaines (sources MNHN, 2006)

100	Mise en culture		242	désairage (rapaces)		424	autres décharges
101	modification des pratiques culturales		243	piégeage, empoisonnement, braconnage		430	Equipements agricoles
102	fauche/coupe		244	autres prélèvements dans la faune		440	Entreposage de matériaux
110	Epandage de pesticides		250	Prélèvements sur la flore		490	Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire
120	Fertilisation		251	pillage de stations floristiques		500	Réseau de communication
130	Irrigation		290	Autres activités de pêche, chasse et cueillette		501	sentier, chemin, piste cyclable
140	Pâturage		300	Extraction de granulats		502	route, autoroute
141	abandon de systèmes pastoraux		301	carrières		503	voie ferrée, T.G.V.
150	Remembrement		302	enlèvement de matériaux de plage		504	zones portuaires
151	élimination des haies et boqueteaux		310	Extraction de la tourbe		505	aérodrome
160	Gestion forestière		311	extraction manuelle de la tourbe		506	aéroport, héliport
161	plantation forestière		312	extraction mécanique de la tourbe		507	pont, viaduc
162	artificialisation des peuplements		320	recherche et exploitation pétrolière		508	tunnel
163	replantation forestière		330	Mines		509	autres réseaux de communication
164	éclaircissage		331	activités minières à ciel ouvert		510	Transport d'énergie
165	élimination des sous-étages		340	Salines		511	ligne électrique
166	élimination des arbres morts ou dépérissants		390	Autres activités minières et d'extraction		512	pipe line
167	déboisement		400	Urbanisation, industrialisation et activités similaires		513	autres formes de transport d'énergie
170	Elevage du bétail		401	Zones urbanisées, habitat humain		520	Navigation
171	stock feeding		402	Urbanisation continue		530	Amélioration de l'accès du site
180	Brûlage		403	Habitat dispersé		590	Autres formes de transport et de communication
190	Autres activités agricoles et forestières		409	Autres formes d'habitats		600	Equipements sportifs et de loisirs
200	Pêche, pisciculture, aquaculture		410	Zones industrielles ou commerciales		601	golf
210	Pêche professionnelle		411	usine		602	complexe de ski
211	pêche à poste		412	stockage industriel		603	stade
212	pêche hauturière		419	autres zones industrielles/commerciales		604	circuit, piste
213	pêche aux arts traïnants		420	Décharges		605	hippodrome
220	Pêche de loisirs		421	dépôts de déchets ménagers		606	parc d'attraction
221	bêchage pour appâts		422	dépôts de déchets industriels		607	terrain de sport
230	Chasse		423	dépôts de matériaux inertes		608	camping, caravane
240	Prélèvements sur la faune					609	autres complexes de sports et de loisirs
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)						

610	Centres d'interprétation	
620	Sports et loisirs de nature	
621	sports nautiques	
622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés	
623	véhicules motorisés	
624	escalade, varappe, spéléologie	
625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon	
626	ski, ski hors piste	
629	autres sports de plein air et activités de loisirs	
690	autres loisirs et activités de tourisme	
700	Pollutions	
701	pollution de l'eau	
702	pollution de l'air	
703	pollution du sol	
709	autres formes ou formes associées de pollution	
710	Nuisances sonores	
720	Piétinement, surfréquentation	
730	Manœuvres militaires	
740	Vandalisme	
790	Autres pollutions ou impacts des activités humaines	
800	Comblement et assèchement	
801	poldérisation	
802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides	
803	comblement des fossés, digues, mares,	

	étangs marais ou trous	
810	Drainage	
811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage	
820	Extraction de sédiments (lave,...)	
830	Recalibrage	
840	Mise en eau	
850	Modification du fonctionnement hydrographique	
851	modification des courants marins	
852	modification des structures	
853	gestion des niveaux d'eau	
860	Dumping, dépôt de dragage	
870	Endigages, remblais, plages artificielles	
871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers	
890	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	
900	Erosion	
910	Envasement	
920	Assèchement	
930	Submersion	
940	Catastrophes naturelles	
941	inondation	
942	avalanche	
943	éboulement, glissement de terrain	
944	tempête, cyclone	
945	volcanisme	
946	tremblement de terre	
947	raz de marée	

948	incendie naturel	
949	autres catastrophes naturelles	
950	Evolution biocénotique	
951	accumulation de matières organiques	
952	eutrophisation	
953	acidification	
954	envahissement d'une espèce	
960	Relations interspécifiques à la faune	
961	compétition (ex: Goéland/Sterne)	
962	parasitisme	
963	apport de maladie	
964	pollution génétique	
965	prédation	
966	antagonisme avec des espèces introduites	
967	antagonisme avec des animaux domestiques	
969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune	
970	Relations interspécifiques à la flore	
971	compétition	
972	parasitisme	
973	apport de maladie	
974	pollution génétique	
975	manque d'agents pollinisateurs	
976	dégâts de gibier	
979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore	
990	Autres processus naturels	